

Bulletin officiel n° 1 du 5 janvier 2012

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

« Banque » : modification

arrêté du 5-12-2011 - J.O. du 21-12-2011 (NOR : ESRS1131625A)

Enseignements primaire et secondaire

École primaire

Programmes d'enseignement : modification

arrêté du 21-11-2011 - J.O. du 7-12-2011 (NOR : MENE1131499A)

Baccalauréat général et technologique

Organisation dans les centres ouverts à l'étranger - session 2012

note de service n° 2011-217 du 27-12-2011 (NOR : MENE1132549N)

Actions éducatives

Concours des écoles fleuries 2011-2012

note de service n° 2011-231 du 16-12-2011 (NOR : MENE1133656N)

Programme Éclair

Liste des établissements scolaires privés y participant

arrêté du 15-11-2011 (NOR : MENF1100596A)

Personnels

Commission centrale d'action sociale

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles : modification

arrêté du 6-12-2011 (NOR : MENA1100575A)

Inspecteurs de l'éducation nationale

Opérations de mutation - année scolaire 2012-2013

note de service n° 2011-219 du 8-12-2011 (NOR : MENH1131227N)

Personnels de direction

Détachement et intégration dans le corps pour l'année 2012

note de service n° 2011-214 du 5-12-2011 (NOR : MENH1131770N)

Administrateurs civils recrutés par la voie dite du « tour extérieur »

Sélection annuelle - année 2012

note de service n° 2011-234 du 14-12-2011 (NOR : MENH1134392N)

Agrégation du second degré et CAER

Programmes des concours internes - session 2012

rectificatif du 22-12-2011 (NOR : MENH1103761Z)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des représentants du personnel et de l'administration à la CCP des agents non titulaires affectés dans les services centraux des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 15-11-2011 (NOR : MENA1100559A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite
arrêté du 15-11-2011 (NOR : MENF1100573A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Onisep
arrêté du 16-12-2011 (NOR : MENF1100584A)

Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Onisep de l'académie de Lyon
arrêté du 14-12-2011 (NOR : MENH1100597A)

Nominations

Médiateurs académiques et correspondants
arrêté du 28-12-2011 (NOR : MENB1100586A)

Informations générales

Vacances de postes

Fédération française du sport universitaire - rentrée 2012-2013
avis du 14-12-2011 (NOR : ESRS1100391V)

Vacance de poste

Poste à l'UNSS - décembre 2011
avis du 9-12-2011 (NOR : MENE1100567V)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

« Banque » : modification

NOR : ESRS1131625A

arrêté du 5-12-2011 - J.O. du 21-12-2011

ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 18-7-2001 modifié ; commission professionnelle consultative « services administratifs et financiers » du 3-10-2011 ; CSE du 17-11-2011 ; Cneser du 21-11-2011

Article 1 - Le règlement d'examen figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé est remplacé par le règlement d'examen figurant en annexe I du présent arrêté.

Article 2 - La définition de l'épreuve facultative « certification professionnelle » figurant à l'annexe II du présent arrêté est ajoutée à l'annexe V de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé.

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 décembre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Nota - Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Annexe I

Règlement d'examen

BTS Banque	Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics et privés, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans de pratique professionnelle	Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités
------------	---	---

Épreuves	Unités	Coeff.	Forme ponctuelle	Durée	Évaluation en cours de formation
E.1. Culture générale et expression	U.1	3	Écrite	4 h	4 situations d'évaluation
E.2. Langue vivante étrangère*	U.2	1 1	Écrit orale	2 h 20 min (1)	4 situations d'évaluation
E.3. Économie et droit	U.3				
Sous-épreuve : Économie générale et économie d'entreprise	U 3.1	2	Écrite	3 h	3 situations d'évaluation
Sous-épreuve : Économie monétaire et bancaire-droit général et bancaire	U 3.2	3	Écrite	4 h	3 situations d'évaluation
E.4. Gestion de clientèle et communication professionnelle	U.4	1,5 1,5	Pratique orale Écrite	30 min (2) 2 h	2 situations d'évaluation 1 situation d'évaluation
E.5. Techniques bancaires - marché de particuliers ou - marché des professionnels	U.5		Écrite	5 h	Épreuve écrite ponctuelle
E.6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	U.6	3	Pratique et orale	40 min (3)	1 situation d'évaluation
E.F.1 Langue vivante étrangère 2 (4)	U.F.1		Oral	20 min (1)	Ponctuelle orale
E.F.2 Certification professionnelle	U.F.2		Écrite	3 h	Ponctuelle écrite

* Seuls l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais sont autorisés dans le cadre de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.

(2) Non compris le temps de préparation de 30 minutes.

(3) Non compris le temps de préparation de 40 minutes.

(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les LVE autorisées pour cette épreuve sont fixées par la note de service du 27 mars 2006.

Enseignements primaire et secondaire

École primaire

Programmes d'enseignement : modification

NOR : MENE1131499A

arrêté du 21-11-2011 - J.O. du 7-12-2011

MEN - DGESCO A1-1

Vu code de l'éducation ; article D. 311-5 du code de l'éducation ; décret n° 90-788 du 6-9-1990 modifié ; arrêté du 9-6-2008 ; avis du CSE du 4-11-2011

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 9 juin 2008 susvisé est complétée par les annexes du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

 Programmes d'enseignement de l'école primaire

**CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX
PROGRESSIONS POUR LE COURS PRÉPARATOIRE ET LE COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE**

Éducation physique et sportive

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Seules les connaissances et compétences nouvelles sont mentionnées dans chaque colonne.

L'acquisition des connaissances et des compétences passe par des temps de pratique structurés, s'appuyant sur plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques¹, en exploitant les ressources locales. Les compétences peuvent être construites sans nécessiter que toutes les activités soient mises en œuvre. Pour les activités qui ont été effectivement pratiquées, les niveaux de réalisation attendus en fin de cycle sont précisés dans la colonne CE1.

La fréquence et la durée des séances sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Les cycles d'activités doivent permettre un temps d'exploration, la recherche de solutions, le réinvestissement et des temps d'évaluation ainsi que, progressivement, la recherche de régularité et d'amélioration. Les connaissances sur soi, sur les autres, sur l'activité, font l'objet de temps d'échanges et de formalisation écrite. Des liens sont parfois proposés entre les différentes activités, avec d'autres domaines disciplinaires et avec l'attestation de première éducation à la route ([APER](#)).

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Réaliser une performance	Coordonner et enchaîner des actions motrices caractérisées par leur force, leur vitesse, dans des espaces et avec différents matériels, dans des types d'efforts variés, de plus en plus régulièrement, à une échéance donnée, pour égaler ou battre son propre record. Repérer, identifier (CP) puis chercher à stabiliser (à partir du CE1) sa performance (être capable par exemple de la reproduire 4 fois sur 5).	
Activités athlétiques	<p>Courir vite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir vite sur une vingtaine de mètres. - Réagir à un signal de départ, visuel ou sonore. - Maintenir une trajectoire rectiligne. <p>Courir longtemps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le sens de l'effort, en accepter les conséquences (essoufflement, temps de récupération...). - Gérer sa course en utilisant des arrêts définis en fonction de ses capacités. - Courir à allure régulière de plus en plus longtemps. - Commencer à construire les conditions d'une récupération active (marche, allure réduite volontairement). <p>Courir en franchissant des obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir en franchissant 3 obstacles bas placés à des distances variables. - Franchir les obstacles sans s'arrêter. - Franchir les obstacles sans tomber ni les renverser. <p>Sauter loin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauter pieds joints, en gardant les pieds joints au moment de l'impulsion et en arrivant sur ses deux pieds. - Sauter à partir d'une impulsion sur un pied, en courant de façon rectiligne lors de la prise d'élan, en se réceptionnant sur deux pieds sans chute arrière. - Évaluer sa performance. <p>Lancer loin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer à une main des objets légers et variés : <ul style="list-style-type: none"> - en adaptant son geste à l'engin ; - en enchaînant un élan réduit et un lancer ; - en identifiant sa zone de performance. - Lancer des objets lestés : <ul style="list-style-type: none"> - en variant les trajectoires (plus horizontale, plus vers le haut) pour identifier la plus performante ; - en variant le geste de lancer (en poussée, devant ou au-dessus de la tête). 	<p>Courir vite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir vite sur une trentaine de mètres. - Franchir la ligne d'arrivée sans ralentir. - Enchaîner une course avec une transmission de témoin. • Partir vite à un signal et maintenir sa vitesse pendant 7 secondes. <p>Courir longtemps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer sa course : savoir régler son allure et l'adapter à un itinéraire donné ou à une durée. - Savoir récupérer en marchant. • Courir longtemps (de 6 à 12 minutes), de façon régulière, en aisance respiratoire. <p>Courir en franchissant des obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Franchir les obstacles en étant équilibré. - Franchir des obstacles bas sans ralentir. - Adapter l'impulsion à l'obstacle. • Courir et franchir trois obstacles bas successifs en ralentissant le moins possible. <p>Sauter loin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enchaîner course d'élan et impulsion sur un pied, sans temps d'arrêt. - Prendre son impulsion dans une zone d'appel matérialisée. - Arriver sur ses deux pieds sans déséquilibre arrière. • Courir sur quelques mètres et sauter le plus loin possible, avec une impulsion sur un pied dans la zone d'appel matérialisée. <p>Lancer loin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer à une main des objets légers et variés : <ul style="list-style-type: none"> - enchaîner une prise d'élan et un lancer sans s'arrêter ; - lancer dans une zone définie ; - diversifier les prises d'élan ; - construire une trajectoire en direction et en hauteur ; - lancer avec pied en avant opposé au bras du lancer. - Lancer d'objets lestés à deux mains : <ul style="list-style-type: none"> - construire une trajectoire parabolique en direction et en hauteur ; - augmenter le chemin de lancement. • Enchaîner une prise d'élan et un lancer, à partir d'une zone d'élan et renouveler sa performance au moins 4 fois sur 5 essais.

¹ Il est souhaitable que les quatre compétences de l'éducation physique et sportive soient travaillées chaque année du cycle à travers au moins une activité. Certaines activités physiques et sportives nécessitent un encadrement renforcé et des mesures de sécurité particulières (équipements individuels et collectifs de sécurité, dispositif spécifique de surveillance...). Ces activités doivent être mises en œuvre avec toutes les précautions nécessaires dans le respect des textes réglementaires en vigueur. [Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011](#) relative à l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés. [Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999](#) relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
<p>Natation</p> <p>◆ Activités aquatiques et nautiques</p>	<p>Se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en lâchant de temps en temps un rail ou une ligne d'eau équipée ; - en s'aidant d'une frite et en utilisant bras et jambes (en lâchant la frite, en s'aidant d'un bras) ; - avec une aide à la flottaison tenue à bout de bras et en soufflant dans l'eau ; - en utilisant de façon autonome une ou plusieurs formes de propulsion (tirer l'eau avec les bras, battre les pieds) ; - en autonomie sans reprise d'appuis ni aide à la flottaison sur une courte distance (5 à 8 mètres). <p>S'équilibrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - chercher des équilibres, en se laissant porter, en prenant appui sur une planche, en variant les positions en ventral et en dorsal. <p>Enchaîner des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - se fixer une distance à réaliser, choisir un parcours avec plus ou moins de possibilités de reprises d'appuis (hors appuis plantaires) ; - chercher à augmenter la distance et à limiter le nombre d'appuis. 	<p>Se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en position ventrale, voies respiratoires immergées ; - en position dorsale avec si besoin un support ; - en variant les modes de propulsion (bras simultanés ou en alternance). <p>S'équilibrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver des équilibres, aller vers l'alignement tête-tronc ; - rester quelques secondes sur place, tête hors de l'eau. <p>Enchaîner des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - enchaîner plusieurs actions, par exemple, sauter dans l'eau, remonter passivement en boule puis se déplacer sur une dizaine de mètres en ventral avec un passage sur le dos ; - se fixer un projet d'action, se confronter à sa réalisation et l'ajuster en fonction de ses possibilités. <ul style="list-style-type: none"> • Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
<p>Adapter ses déplacements à différents types d'environnement</p>	<p>Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser, s'immerger...), dans des milieux variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bassin...), sur des engins (ou montures) instables (bicyclette, roller, ski, poney...), dans des environnements progressivement plus éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, plan d'eau...).</p>	
<p>Activités aquatiques et nautiques</p> <p>◆ Natation</p>	<p>En moyenne ou en grande profondeur, choisir son entrée dans l'eau, son déplacement, son immersion dans le cadre d'un projet personnel de déplacement.</p> <p>Entrer dans l'eau avec ou sans aide</p> <ul style="list-style-type: none"> - en glissant, en se laissant tomber, en sautant ; - en entrant par les pieds, par la tête ; - dans différentes positions, en sautant pour attraper un objet flottant. <p>S'immerger pour réaliser quelques actions simples</p> <ul style="list-style-type: none"> - en passant sous un obstacle flottant ; - en descendant à l'aide d'une perche, d'une cage ; - en touchant le fond avec différentes parties du corps ; - en prenant une information visuelle ; - en ramassant un objet lesté ; - en remontant à l'aide d'un support ou en remontée passive. 	<p>En moyenne ou en grande profondeur, maîtriser une entrée dans l'eau active et effectuer un déplacement comprenant un temps d'immersion.</p> <p>Entrer dans l'eau sans aide</p> <ul style="list-style-type: none"> - en orientant son corps différemment (en avant, en arrière, latéralement), pour sauter, rouler, basculer... ; - en sautant au-delà d'un objet flottant ; - en entrant par les pieds, par la tête, pour aller au fond (corps tendu). <p>S'immerger pour enchaîner quelques actions comprenant un changement de direction dans le déplacement subaquatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - en traversant la partie inférieure de la cage subaquatique ou 2 à 3 cerceaux lestés ; - en prolongeant quelques instants son immersion pour communiquer par le geste avec un camarade ; - en ramassant plusieurs objets lestés, selon une couleur donnée ; - en remontant pour se laisser flotter un instant sur le ventre ou sur le dos. <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.
<p>Activités d'escalade</p>	<p>Grimper sur une structure d'escalade sans matériel spécifique. S'engager dans un projet de déplacement pour atteindre un but, pour rallier deux points donnés (prises situées à moins de 3 mètres).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Varier les déplacements (vertical, horizontal) et les contraintes (nature des prises, parcours imposé...). - Travailler sur les appuis pieds-mains et les transferts d'équilibre. - Prendre des informations en cours de déplacement. - Effectuer différents parcours, avec un départ au sol, un milieu (point le plus haut à atteindre) et un point d'arrivée. - Essayer plusieurs solutions, choisir celle que l'on peut réaliser sans chuter. • Grimper jusqu'à 2,50 mètres à 3 mètres (cible à toucher à cette hauteur) et redescendre. Réaliser sans assurage un trajet annoncé pour traverser horizontalement une zone en utilisant différents types de prises. 	
<p>Activités de roule et glisse</p> <p>◆ APER</p> <p>◆ Instruction civique et morale</p> <p>- Éducation à la sécurité - Sécurité routière</p>	<p>Réaliser des parcours simples en vélo, en roller, dans l'école ou dans un espace protégé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les équipements de sécurité (casque, genouillères, protège-poignets...), s'équiper seul, vérifier le matériel avant de l'utiliser. - Prendre de l'élan, se laisser rouler, changer de direction, s'arrêter dans une zone définie. - Maîtriser des équilibres en fonction de l'engin utilisé (en vélo, pédaler assis et debout, en roller, patiner pieds parallèles, un instant sur un pied...). - Prendre des informations en roulant (symbole, couleur, panneau routier...) et agir en conséquence ou en mémoriser le contenu. 	<p>Réaliser des parcours en roller et en vélo sur des chemins peu fréquentés ou des pistes aménagées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier et régler seul le matériel et les équipements de sécurité. - Parcourir des espaces nécessitant des franchissements, des contournements et comprenant des déclivités adaptées aux capacités des élèves et au matériel utilisé. - Patiner sans s'arrêter pendant 3 à 4 minutes, pédaler en gérant son effort sur un parcours connu. - Circuler à plusieurs dans un espace restreint en adaptant sa vitesse et ses trajectoires. - Suivre, croiser des piétons ou d'autres cyclistes sur un chemin ou une piste aménagée.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
	- Circuler à plusieurs en se suivant, en se croisant selon des déplacements organisés ou libres.	<ul style="list-style-type: none"> • En roller : se déplacer en ligne droite, slalomer entre des plots, monter et descendre une courte pente, s'arrêter dans une zone de 2 mètres. • En vélo : rouler en ligne droite, faire un slalom de 3 ou 4 virages serrés, accélérer sur une dizaine de mètres, rouler très lentement, monter et descendre une pente, s'arrêter dans une zone de 3 mètres.
Activités d'orientation ♦ APER ♦ Découverte du monde - Se repérer dans l'espace et le temps	Se déplacer d'un point à un autre, en sécurité, à l'aide de repères simples dans des milieux proches et connus.	Se déplacer d'un point à un autre, en sécurité, à l'aide de repères précis dans des milieux familiers élargis (parcours forestier, parc, base de loisirs...).
	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer sur un parcours imposé dans l'école ou un parc en exploitant les repères donnés (points remarquables, croisements...). - Suivre un parcours imposé en suivant les indications données par le maître ou un autre élève, une grille photographique, un plan. - Mettre en relation le plan (espace représenté) et le terrain (espace perçu). 	<ul style="list-style-type: none"> - Affiner l'identification des points remarquables, s'appuyer sur diverses signalisations existantes. - Choisir un itinéraire pour rallier plusieurs endroits définis. - Élaborer et coder un parcours pour le soumettre à un autre groupe. - Décoder le parcours proposé par un autre groupe. • Dans un milieu connu (parc public...), retrouver 5 balises dans un temps imparti, sur les indications données par l'enseignant ou le groupe qui les a placées.
Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement	Rencontrer un adversaire dans des jeux d'opposition duelle : affronter seul un adversaire pour obtenir le gain du jeu, développer des stratégies comme attaquant ou comme défenseur, comprendre qu'il faut attaquer tout en se défendant (réversibilité des situations vécues).	
Jeux de lutte	Coopérer avec des partenaires pour affronter collectivement un ou plusieurs adversaires dans un jeu collectif : se reconnaître comme attaquant ou défenseur, développer des stratégies, identifier et remplir des rôles et des statuts différents dans les jeux pratiqués, respecter les règles.	
	Accepter le combat, connaître et respecter les « règles d'or » (ne pas faire mal, ne pas se faire mal, ne pas se laisser faire mal), connaître et assurer des rôles (attaquant, défenseur, arbitre). En tant qu'attaquant - saisir l'adversaire, le déséquilibrer, le retourner, le faire sortir de l'espace de combat (départ à genoux). En tant que défenseur - se libérer des saisies ; - reconstruire ses appuis en fonction des déséquilibres pour ne pas se laisser retourner. En tant qu'arbitre - arrêter le combat quand la règle n'est pas respectée ou à la sortie de l'espace de combat.	En tant qu'attaquant - saisir l'adversaire, le déséquilibrer, le retourner, l'immobiliser et le maintenir au sol sur le dos pendant 3 secondes (départ à genoux). En tant que défenseur - se dégager d'une immobilisation. En tant qu'arbitre - arrêter le combat quand la règle n'est pas respectée ou à la sortie de l'espace de combat ; - déclarer qui est vainqueur du combat. • Dans un combat à deux, agir sur l'adversaire au sol pour le contrôler, l'obliger à se retourner sur le dos, et l'immobiliser pendant 3 secondes.
Jeux de raquettes	Utiliser une raquette pour envoyer, renvoyer une balle ou un volant.	Faire quelques échanges.
	<ul style="list-style-type: none"> - Envoyer une balle ou un volant à l'aide d'une raquette dans une cible (au sol ou en hauteur). - Se déplacer sur un parcours aménagé, en lançant et en récupérant, en jonglant, en dribblant. - Renvoyer la balle ou le volant lancé à la main par un camarade. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jongler plusieurs fois en variant la hauteur. - Envoyer et recevoir sans filet (coopération). • Réussir quelques échanges, en coopération, le premier envoi pouvant être fait à la main.
Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon	Coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).	
	Jeux sans ballon - Courir, transporter, conquérir des objets. - Conquérir un territoire. - Courir pour fuir, courir et atteindre le refuge. - Toucher les porteurs d'objets, les joueurs-cibles. - Juger une action simple (adéquation à la règle, atteinte de l'objectif). Jeux de ballon - Enchaîner et coordonner plusieurs actions : ramasser, manipuler, passer le ballon. - Se déplacer vers le but pour marquer. - Faire progresser le ballon collectivement. - S'interposer pour gêner la progression adverse ou tenter de récupérer le ballon. - Savoir se rendre disponible pour aider un partenaire qui est porteur du ballon.	Jeux sans ballon - Enchaîner des actions de course, d'esquive, de poursuite... - Construire et respecter des repères d'espace (zone interdite, espace partagé ou réservé...). - S'orienter vers un espace de marque. - S'engager dans des phases de jeu alternées. Jeux de ballon - Coordonner ses actions, en respectant les règles du jeu pour : - en tant qu'attaquant, progresser vers le but, conserver le ballon (ou le passer à un partenaire), marquer ; - en tant que défenseur, reprendre le ballon, gêner la progression, empêcher de marquer, protéger son but. - Identifier son statut en fonction des actions. - Assurer le rôle d'arbitre.
		<ul style="list-style-type: none"> • Enchaîner des actions simples relatives aux différents rôles, notamment : - comme attaquant : courir et transporter un objet ou passer un ballon, recevoir et passer, recevoir et courir vers le but pour aller marquer (tirer ou passer le ballon à un partenaire, lancer ou poser le ballon ou un objet dans l'espace de marque) ; - comme défenseur : courir et toucher les porteurs de balle ou d'objets, essayer d'intercepter le ballon, courir et s'interposer pour gêner la progression.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique	<p>Exprimer corporellement, seul ou en groupe, des personnages, des images, des sentiments, des états... Communiquer aux autres des sentiments ou des émotions. S'exprimer de façon libre ou en suivant différents types de rythmes, sur des supports variés (musicaux ou non), avec ou sans engins. Réaliser des actions « acrobatiques » mettant en jeu l'équilibre (recherche d'exploits) et pouvant revêtir un caractère esthétique.</p>	
Danse	<p>Être danseur en utilisant les différentes parties de son corps, en explorant les différents espaces, en jouant sur les durées et les rythmes.</p> <p>Être danseur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - improviser des réponses corporelles en lien avec une consigne précise en mobilisant chaque partie du corps ; - réaliser des enchaînements incluant des locomotions, des équilibres, des manipulations ; - connaître les composantes de l'espace (espace corporel proche, espace de déplacement, espace scénique) et répondre corporellement à des consignes sur les directions, les niveaux, les tracés et les dimensions ; - entrer en relation avec les structures rythmiques et la mélodie de la musique ; - intégrer son mouvement dans une durée ; - accepter de danser à deux, à plusieurs ; - varier les modes de communication (rôles meneur/mené, imitation, danse en miroir...) - accepter le regard des autres. <p>Être chorégraphe en composant une phrase dansée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assembler 3 à 4 mouvements inventés ou proposés pour constituer une courte chorégraphie ; - écouter les propositions des autres ; - aider un camarade à compléter sa chorégraphie en lui proposant d'autres idées. <p>Être spectateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regarder, écouter l'autre ; - communiquer son ressenti au danseur. 	<p>Être danseur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire évoluer ses réponses corporelles en jouant sur les déséquilibres, les rotations, les passages au sol ; - jouer sur l'amplitude du mouvement, l'exagération du geste en fonction de l'intention ; - utiliser les composantes de l'espace, jouer corporellement avec les directions, les niveaux, les tracés et les dimensions ; - ajuster son mouvement à une durée donnée ; - mémoriser un enchaînement et le reproduire. <p>Être chorégraphe en composant une phrase dansée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir 3 à 5 mouvements et les assembler pour créer une courte chorégraphie ; - formuler un point de vue sur la danse des autres. <p>Être spectateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepter des messages différents. <p>• Exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers.</p>
Activités gymniques	<p>Réaliser des actions de plus en plus tournées et renversées, de plus en plus aériennes, de plus en plus manuelles, de plus en plus coordonnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer en « bonds de lapin latéraux », mains en appui sur un banc, les impulsions permettant aux jambes de franchir le banc alternativement à droite et à gauche. - Tourner en boule, départ accroupi, dans l'axe et arriver sur les fesses (par enroulement du dos). - Tourner en boule vers l'arrière, départ <i>assis/groupé</i> sur un plan légèrement incliné. - Se renverser et se déplacer sur les mains un court instant. - Sauter d'un plinth ou d'une caisse pour voler et marcher à la réception. - Se déplacer sur une poutre et réaliser quelques actions élémentaires (demi-tour, saut, station écart dans l'axe...) - Choisir un enchaînement composé d'un élément « voler », d'un élément « tourner » et d'un élément « se renverser en quadrupédie ». Le début et la fin de l'enchaînement sont marqués par une position assise en tailleur dans un repère au sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer en « bonds de lapin latéraux » sans que les pieds ou les genoux ne touchent le banc (recherche de régularité). - Tourner vite en avant, dans l'axe, et arriver sur les pieds à partir d'un départ accroupi. - Se renverser et se déplacer sur plus d'un mètre. - Voler puis rester immobile 3 secondes après une réception amortie. - Réaliser quelques actions sur la poutre (marcher, s'accroupir, sauter, s'arrêter sur une station écart dans l'axe et latéralement...) - Sur deux engins de son choix (barres asymétriques, plinth avec gros tapis sur plan incliné...), réaliser un enchaînement de trois actions « acrobatiques ». L'enchaînement comporte un début et une fin. <p>• Réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions « acrobatiques » sur des engins variés (barres, plinths, poutres, tapis).</p>

Langue vivante

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Cette progression respecte au plus près le programme de langues de l'école primaire et le descripteur de compétences du niveau A1 du [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECRL), qui est la référence en la matière.

Au cycle 2, l'entrée dans la langue et dans la culture doit être majoritairement orale, à travers des tâches simples, **en compréhension, reproduction et progressivement en production**. Cela implique une exposition régulière à la langue. Un premier contact avec l'écrit n'est cependant pas à exclure si la situation langagière le justifie. Il pourrait par exemple être pertinent, selon l'activité en cours, de légender un dessin, de recopier une formule pour remercier ou adresser des vœux, etc. Il convient de se référer aux contenus mentionnés par les programmes ([BO HS n° 8 du 30 août 2007](#)²) qui diffèrent selon les langues enseignées.

En anglais, comme dans d'autres langues, l'écrit est pratiquement absent des tableaux proposés pour le cycle 2, l'une des difficultés essentielles pour l'apprentissage de cette langue par un francophone étant le passage de la phonie à la graphie et de la graphie à la phonie. Avant d'envisager un passage à l'écrit, l'élève doit s'être approprié les formes orales, à la fois en situation de compréhension et de production. C'est peu à peu, au cycle 3, que l'élève est progressivement exposé à la langue écrite.

En revanche, en chinois, il convient de distinguer les activités communicatives écrites de l'apprentissage sinographique proprement dit. Ce dernier gagne à être mis en place dès le début de l'école élémentaire, permettant d'offrir aux élèves un accès évolutif et raisonné à un certain nombre de sinogrammes (certains suivant le déroulement de la logique de structuration graphique permettant un apprentissage aisé et raisonné, d'autres sous forme d'exposition passive dans l'environnement quotidien de la classe).

Les connaissances culturelles, repères sur les modes de vie et sur la civilisation, viennent favoriser la compréhension d'autres manières d'être et d'agir en relation étroite avec les programmes d'histoire, de géographie, l'histoire des arts et les pratiques artistiques.

Au cycle 2, l'évaluation formative, effectuée par l'enseignant et à laquelle l'élève est associé, prend la forme d'une observation explicitée des attitudes, des réussites et des difficultés de chaque élève. Formulée de façon résolument positive, **elle porte exclusivement sur les capacités orales**.

	Cours préparatoire (Sensibilisation)	Cours élémentaire première année
Réagir et dialoguer	Saluer : utiliser au moins un mot pour dire bonjour.	Saluer : utiliser deux ou trois formules de salutation à différents moments de la journée.
	Se présenter : répondre aux questions posées en donnant son nom, son âge.	Se présenter : répondre aux questions posées en donnant son nom, son âge, le lieu où l'on vit ; poser les questions correspondantes.
	Présenter quelqu'un : utiliser une formule adaptée.	Présenter quelqu'un : interroger sur l'identité d'une personne et utiliser une formule adaptée pour répondre.
	Demander à quelqu'un de ses nouvelles et donner de ses nouvelles : utiliser au moins une formule pour donner de ses nouvelles.	Demander à quelqu'un de ses nouvelles et donner de ses nouvelles : interroger et utiliser deux ou trois formules pour donner de ses nouvelles.
	Formuler des souhaits : anniversaire, Noël.	Formuler des souhaits : anniversaire, Noël, nouvelle année, Pâques.
	Utiliser des formules de politesse : prise de congé, remerciement.	Utiliser des formules de politesse : prise de congé, remerciement, éternuement.
		Présenter des excuses : utiliser une formule simple.
	Répondre à des questions sur des sujets familiers : compter et dénombrer de un à dix, utiliser quelques adjectifs de couleur, quelques mots (animaux, aliments par exemple).	Répondre à des questions et en poser sur des sujets familiers : utiliser des formules simples pour dénombrer, exprimer les goûts, la possession, la localisation, la date et des besoins immédiats (effectuer un choix, donner et recevoir quelque chose).
Comprendre à l'oral	Comprendre les consignes de classe : au moins cinq.	Comprendre les consignes de classe : au moins une dizaine.
	Comprendre quelques mots familiers et quelques expressions très courantes relatifs à soi-même et à son environnement concret : formules de félicitation, nom et âge donnés par une personne.	Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes relatifs à soi-même et à son environnement concret : formules de félicitation, nom, âge et lieu d'habitation d'une personne.
	Suivre le fil d'une histoire très courte avec des aides appropriées : album de littérature de jeunesse adapté à l'âge des élèves.	Suivre le fil d'une histoire courte avec des aides appropriées : album de littérature de jeunesse adapté à l'âge des élèves.
	Suivre des instructions courtes et simples : au moins une, par exemple, frapper des mains.	Suivre des instructions courtes et simples : trois ou quatre instructions relatives aux gestes et mouvements du corps.
Parler en continu	Reproduire un modèle oral : une phrase extraite d'une comptine, d'un chant, d'une histoire.	Reproduire un modèle oral : court extrait d'une comptine, d'un chant, d'un poème, d'une histoire.
	Utiliser deux courtes expressions ou phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages pour se décrire : dire son nom et son âge.	Utiliser trois courtes expressions ou phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages pour se décrire : dire son nom, son âge et où l'on habite.

² Pour les langues régionales, se référer à l'arrêté du 25 juillet 2007 relatif aux programmes de langues régionales pour l'école primaire ([BO HS n° 9 du 27 septembre 2007](#)).

Découverte du monde

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, les élèves acquièrent des repères dans le temps et l'espace et des connaissances sur le monde. Ces repères sont construits en partant de situations simples de la vie quotidienne et du milieu proche et connu. Les élèves dépassent leurs représentations initiales par l'observation et la manipulation. Ils mènent des investigations qui les amènent à décrire leurs observations et à maîtriser un vocabulaire de plus en plus précis.

Une courte trace écrite pouvant inclure des croquis légendés est indispensable pour permettre aux élèves de mémoriser les connaissances et le vocabulaire associés.

Les élèves découvrent et utilisent les fonctions de base de l'ordinateur et commencent à acquérir les compétences constitutives du **brevet informatique et internet** (B2i). Des liens sont proposés avec les progressions d'éducation physique et sportive et d'instruction civique et morale.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Se repérer dans l'espace et le temps	<p>Représentations simples de l'espace familial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître un lieu familial (école, lieux d'habitation, trajet école/maison) à partir de supports variés (photographies sous différents angles et points de vue, plans). - Élaborer des représentations simples de l'espace familial (la classe, l'école, la piscine...) par des maquettes, des plans. - Se repérer, se déplacer dans l'école et son environnement proche en utilisant des représentations simples (photographies, maquettes, plans). <p>◆ Éducation physique et sportive - Activités d'orientation</p> <p>Comparaison avec d'autres milieux et espaces plus lointains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire et comparer un centre ville avec un quartier périphérique et un village ; comparer espaces urbain et rural. <p>Formes usuelles de représentation de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et utiliser différentes formes de représentation (photographies, maquettes, plans). - Nommer et décrire simplement les différents espaces représentés. - Identifier la légende d'un plan, en tirer quelques informations. <p>Repères temporels</p> <p>Repères proches</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représenter l'alternance jour/nuit. - Se repérer dans une journée d'école, dans la semaine. - Situer la date du jour dans la semaine, le mois, la saison. - Situer plusieurs dates dans le mois. <p>Repères plus éloignés dans le temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que les générations se succèdent. - Lire ou construire un arbre généalogique. - Construire une frise chronologique sur deux ou trois générations et placer quelques événements personnels (naissances des enfants, des parents, première scolarisation...). <p>Utilisation d'outils de repérage et de mesure du temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser un calendrier de la semaine, du mois. - Vérifier, compléter l'emploi du temps de la journée. - Utiliser un sablier pour évaluer une durée. - Lire l'heure sur une horloge à affichage digital pour repérer des événements de la journée. <p>Évolution des modes de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparer les objets de la vie quotidienne à l'époque de ses grands-parents et aujourd'hui. 	<p>Représentations simples de l'espace familial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et décrire un lieu familial (école, quartier, centre ville...) avec un vocabulaire adapté, à partir de supports variés (photographies sous différents angles et points de vue, vue panoramique, vue oblique, vue aérienne, plans...). - Élaborer des représentations simples de l'espace familial (le quartier, le village, la ville...) par des plans. - Comprendre l'organisation du quartier, de la ville ou du village, en lisant et en utilisant des cartes et des photographies. <p>◆ Éducation physique et sportive - Activités d'orientation</p> <p>Comparaison avec d'autres milieux et espaces plus lointains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparer quelques paysages familiaux, littoraux, montagnards, urbains, ruraux. <p>Formes usuelles de représentation de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et utiliser plans, cartes, planisphère, globe. - Lire une légende (plan de ville, de quartier, de réseau de transports en commun, plan d'une base de loisirs...). - Construire une légende simple pour un plan réalisé collectivement. <p>Repères temporels</p> <p>Repères proches</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constaté les variations dans la durée du jour et de la nuit à l'échelle du mois, de la saison, de l'année. - Se repérer dans le mois, l'année. - Connaître la durée des mois, des années et les différents découpages de l'année. <p>Repères plus éloignés dans le temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer quelques dates, personnages et événements sur une frise chronologique. - Mémoriser quelques dates et personnages de l'histoire de France. <p>Utilisation d'outils de repérage et de mesure du temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélever des informations sur différents calendriers de la semaine, du mois, de l'année. - Compléter l'emploi du temps de la semaine. - Utiliser un minuteur ou un chronomètre pour mesurer une durée. - Lire l'heure sur une montre, une horloge à affichage digital et une horloge à aiguilles. <p>Évolution des modes de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparer l'évolution de l'habitat, des métiers et de la vie des écoliers depuis le début du XXème siècle.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets	<p>Découvrir le monde du vivant Les caractéristiques du vivant - Découvrir ce qui caractérise le vivant (naître, se nourrir, grandir, se reproduire, mourir) : - pour quelques animaux ; - pour quelques végétaux. - Identifier les régimes alimentaires de quelques animaux. - Prendre conscience des besoins vitaux de quelques végétaux. - Observer le développement de quelques végétaux, de la graine au fruit à travers la pratique de plantations.</p> <p>Interactions entre les êtres vivants et leur environnement À partir d'un milieu proche (cour de l'école, jardin, forêt, mare...) : - identifier quelques êtres vivants qui le peuplent ; - observer quelques relations alimentaires entre êtres vivants.</p> <p>Respect de l'environnement - Savoir que respecter les êtres vivants passe par le respect de l'environnement dans lequel ils vivent.</p>	<p>Découvrir le monde du vivant Les caractéristiques du vivant - Connaître le cycle de la vie des êtres vivants : naissance, croissance, reproduction, fin de vie (animaux, plantations). - Identifier quelques régimes alimentaires d'espèces animales (végétarien, carnivore, omnivore).</p> <p>Interactions entre les êtres vivants et leur environnement - Identifier et classer différentes relations alimentaires (un végétal mangé par un animal, un animal mangé par un autre animal). - Prendre conscience que les animaux dépendent des plantes pour se nourrir.</p> <p>Respect de l'environnement - Être sensibilisé aux déchets produits au cours d'une journée, à l'école, à la maison. - Être sensibilisé à l'importance de l'eau et à la nécessité de l'économiser. ♦ La question de l'environnement et du développement durable sera développée au cycle 3 en lien avec les programmes de sciences expérimentales et de géographie.</p>
	<p>Découvrir le monde de la matière et des objets Solides et liquides - Manipuler des solides et des liquides et repérer ce qui permet de les distinguer.</p> <p>Changements d'états de la matière - Observer la fusion et la solidification de l'eau. - Savoir que l'eau, sous forme liquide et sous forme de glace, est une même substance. - Utiliser des thermomètres pour mesurer la température de l'eau placée dans diverses conditions.</p> <p>Maquettes élémentaires et circuits électriques simples - Utiliser quelques objets techniques simples (une manche à air, un mobile suspendu, une lampe de poche...) et identifier leur fonction. - Réaliser une maquette ou un circuit électrique permettant d'assurer des fonctions simples (trouver la direction du vent, équilibrer deux objets suspendus, éclairer).</p>	<p>Découvrir le monde de la matière et des objets Solides et liquides - Identifier quelques ressemblances et quelques différences entre plusieurs solides, entre plusieurs liquides.</p> <p>Changements d'états de la matière - Identifier les facteurs de fusion et de solidification de l'eau. - Connaître les états liquide et solide de l'eau dans la nature et en relation avec certains phénomènes météorologiques observés (formation de glace, neige, grêle, brouillard). - Savoir que certaines substances peuvent passer de l'état solide à l'état liquide et inversement.</p> <p>Maquettes élémentaires et circuits électriques simples - Utiliser quelques objets techniques (balances, jouets électriques, ustensiles de cuisine...) et identifier leur fonction. - Savoir qu'il existe de nombreux objets utilisant l'électricité et les classer selon la source d'énergie utilisée. - Réaliser des maquettes utilisant différents dispositifs (suspension, pivot, poulie, treuil...). - Réaliser quelques circuits électriques simples utilisant des lampes ou de petits moteurs.</p>
	<p>Règles d'hygiène et de sécurité personnelle et collective ♦ Instruction civique et morale - Éducation à la santé - Éducation à la sécurité</p>	<p>Règles d'hygiène et de sécurité personnelle et collective ♦ Instruction civique et morale - Éducation à la santé - Éducation à la sécurité</p>

Instruction civique et morale

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Au cycle des apprentissages fondamentaux, les objectifs de l'instruction civique et morale sont en priorité l'apprentissage des règles de politesse, de coopération et de respect. Cet apprentissage s'accompagne de l'acquisition progressive de la responsabilité et de l'autonomie. Ces objectifs se construisent autour des notions suivantes : découverte des principes de la morale, prise de conscience des notions de droits et de devoirs dans l'environnement de l'école et social proche, application des règles en découlant, éducation à la santé et à la sécurité, connaissance des symboles et des emblèmes de la République.

Le maître est le garant des conditions de l'échange et de la conclusion des réflexions menées. L'élève est amené à réfléchir, nommer les choses, écouter l'autre, argumenter, défendre sa position, s'interroger, douter, rechercher, renoncer.

Ces activités doivent être menées dans le respect de la [circulaire n°2011-131 du 25 août 2011](#) relative à l'instruction morale à l'école.

Une trace écrite, reflet d'une interprétation claire et partagée, est indispensable pour formaliser le principe moral dégagé ou fixer la règle de conclusion. Brève, elle se réfère à la problématique soulevée, qu'elle évoque, et permet par sa clarté la mémorisation du principe moral. Des liens sont parfois proposés avec d'autres domaines disciplinaires ou transversaux.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Découvrir les principes de la morale	Premiers principes de la morale - Découvrir de nouveaux principes de morale présentés sous forme de maximes simples concernant les sujets proposés en annexe de la circulaire n° 2011-131 du 25 août 2011.	Premiers principes de la morale - Découvrir les principes de morale présentés sous forme de maximes, morales, adages concernant les sujets proposés en annexe de la circulaire n° 2011-131 du 25 août 2011.
	Prendre conscience des notions de droits et de devoirs - Appliquer les règles élémentaires du règlement de la classe, de l'école.	Prendre conscience des notions de droits et de devoirs - Élaborer, connaître et appliquer le règlement de la classe, respecter celui de l'école. - Prendre conscience des notions de droits et de devoirs dans la classe. - Connaître et appliquer les premiers principes de droits et de devoirs. - S'approprier et respecter les règles communes, à l'extérieur de l'école et en société.
Approfondir l'usage des règles de vie collective	Usages sociaux de la politesse - Connaître les formules de politesse et savoir s'adresser à un adulte en le vouvoyant. - Utiliser les règles de politesse et de comportement en classe (se taire quand les autres parlent, se lever quand un adulte entre dans la classe...).	Usages sociaux de la politesse - Utiliser les règles de politesse et de comportement en société. - Utiliser les registres de langue appropriés permettant de s'adresser de manière adéquate à des interlocuteurs différents.
	Respect des autres - Savoir écouter l'autre dans la classe. - Savoir respecter les tours de paroles.	Respect des autres - Respecter les règles de politesse et de respect envers les pairs, les adultes de l'école, les autres adultes.
	Coopérer à la vie de classe - Participer à l'élaboration du règlement de la classe. - Être responsable et autonome dans des activités simples (distribution, rangement du matériel...).	Coopérer à la vie de classe - Être responsable et autonome dans les diverses activités de l'école et dans la classe.
Éducation à la santé	Hygiène corporelle - Connaître et appliquer les principes élémentaires d'hygiène personnelle et collective : se laver, se laver les mains, se brosser les dents. - Connaître et appliquer les principales règles d'hygiène de vie au quotidien : temps de sommeil, équilibre du rythme de vie, alimentation équilibrée. - Faire la différence entre les notions de propre et sale, sain et malade.	Hygiène corporelle - Identifier, justifier quelques règles d'hygiène. - Connaître quelques règles fondamentales à appliquer dans la vie collective pour préserver sa santé et celle des autres (éviter les infections et contagions...). - Comprendre les impacts d'une bonne hygiène et d'une bonne santé dans une collectivité. - Identifier les différents types d'hygiène : hygiène corporelle, hygiène bucco-dentaire, hygiène alimentaire, hygiène de vie. - Utiliser les moyens de protection mis à disposition (gants, savon...). - Comprendre la nécessité d'une activité physique régulière.
	Équilibre de l'alimentation - Identifier les aliments gras, sucrés et salés.	Équilibre de l'alimentation - Être sensibilisé à la nécessité de consommer quotidiennement des légumes et des fruits. - Être sensibilisé à la nécessité de consommer de l'eau.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Éducation à la sécurité ♦ Apprendre à porter secours ³ (APS) ♦ Attestation de première éducation à la route ⁴ (APER)	Les objets et la sécurité : prévenir, protéger, alerter, intervenir auprès de la victime - Être capable d'identifier les risques de l'environnement familial puis plus lointain. - Connaître les dangers de certains jeux à l'école. - Identifier un danger pour soi et pour les autres. - Connaître les conséquences de ses actes. - Être capable d'anticiper, pour éviter un accident. - Retenir quelques règles à appliquer en situation de danger : - appeler un adulte ; - se protéger des conséquences de l'accident ; - protéger autrui pour éviter le suraccident.	Les objets et la sécurité : prévenir, protéger, alerter, intervenir auprès de la victime - Distinguer les risques de la vie courante et les risques exceptionnels nécessitant des moyens de protection spécifiques. - Identifier les risques liés à certaines activités comme la natation, les lancers... - Nommer et décrire quelques métiers au service des autres : pompiers, médecins, infirmiers, secouristes. - Être capable d'aller chercher de l'aide auprès d'un adulte. - Être capable d'alerter le 15 (Samu) de manière structurée : se nommer, se situer, décrire simplement la situation. - Être capable de rassurer une victime, d'appliquer les consignes données, de faire face à une situation simple. - Appliquer les consignes données par les adultes dans le cadre des exercices d'alerte et se comporter de manière adaptée.
	Technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) - Savoir que la présence d'un adulte est obligatoire pour une recherche sur internet.	Technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) - Être sensibilisé aux risques liés à l'usage de l'internet : connaître quelques dangers de la navigation sur internet.
	♦ Les compétences à acquérir dans le domaine des technologies usuelles de l'information et de la communication sont définies par le brevet informatique et internet (B2i).	
	Sécurité routière (piéton, passager, rouleur) - Se déplacer sur un trottoir seul, à plusieurs ou en groupe en respectant les règles élémentaires de prudence. - Retenir quelques règles simples de sécurité routière : regarder, identifier, nommer les différents lieux et éléments de l'espace routier ; prélever et utiliser les informations sonores et visuelles pour se déplacer à pied sur le trottoir, pour traverser sur un passage pour piétons avec ou sans feux. - Identifier les dangers dans un environnement proche. - Se déplacer dans son quartier, dans son village. - Utiliser un dispositif de retenue (ceintures de sécurité, sièges pour enfants ou dispositifs adaptés) et en comprendre l'utilité. ♦ Éducation physique et sportive - Activités de roule et glisse ♦ Découverte du monde - Se repérer dans l'espace et le temps	Prévention de la maltraitance - Connaître les droits des enfants. - Connaître le 119, numéro d'appel pour l'enfance maltraitée. Sécurité routière (piéton, passager, rouleur) - Savoir traverser, y compris en l'absence de passages pour piétons. - Savoir monter et descendre d'un véhicule en sécurité. - Connaître les règles élémentaires que doit respecter le passager de véhicule particulier et de transport en commun. - Décrire les trajets quotidiens en repérant les points pouvant présenter un danger : - choisir en conséquence et s'approprier un itinéraire ; - justifier ses choix. - Connaître la signification de la signalisation courante (feux et panneaux). - Être capable de maîtriser un engin roulant (vélo, trottinette, roller) en tenant compte des autres. - Utiliser les équipements de protection qui conviennent, en vérifier l'état et la mise en place. - Rouler dans l'espace de circulation qui convient à l'engin utilisé en fonction de l'âge et du code de la route. ♦ Éducation physique et sportive - Activités de roule et glisse ♦ Découverte du monde - Se repérer dans l'espace et le temps
Reconnaissance et respect des emblèmes et des symboles de la République	Symboles de la République - Reconnaître le drapeau français et connaître la signification de ses couleurs.	Symboles de la République - Reconnaître les symboles et emblèmes de la République : la Marseillaise, le drapeau tricolore, le buste de Marianne, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». - Connaître la signification de quelques dates historiques du calendrier : 14 juillet 1789, 11 novembre 1918, 8 mai 1945.

³ Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006. Les savoirs et compétences d'« Apprendre à porter secours » sont acquis progressivement de la maternelle au cycle 3.

⁴ Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002. L'attestation de première éducation à la route récapitule les savoirs et les savoir-faire pour chaque usage de la route, piéton, passager, rouleur, de la maternelle au cycle 3.

**CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS
PROGRESSIONS POUR LE COURS ÉLÉMENTAIRE DEUXIÈME ANNÉE ET LE COURS MOYEN**

Éducation physique et sportive

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Seules les connaissances et compétences nouvelles sont mentionnées dans chaque colonne.

L'acquisition des connaissances et des compétences passe par des temps de pratique structurés, s'appuyant sur plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques⁵, en exploitant les ressources locales. Les compétences peuvent être construites sans nécessiter que toutes les activités soient mises en œuvre. Pour les activités qui ont été effectivement pratiquées, les niveaux de réalisation attendus en fin de cycle sont précisés dans la colonne CM2.

La fréquence et la durée des séances sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Les cycles d'activités doivent permettre un temps d'exploration, la recherche de solutions, le réinvestissement, la recherche de régularité et d'amélioration ainsi que des temps d'évaluation. Les connaissances sur soi, sur les autres, sur l'activité font l'objet de temps d'échanges et de formalisation écrite. Des liens sont parfois proposés entre les différentes activités et avec l'attestation de première éducation à la route ([APER](#)).

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Réaliser une performance mesurée	Coordonner et enchaîner des actions motrices caractérisées par leur force, leur vitesse, dans des espaces et avec des matériels variés, dans des types d'efforts variés (différentes allures, rapport entre vitesse, distance, durée), de plus en plus régulièrement, à une échéance donnée, pour égaler ou battre son propre record. Identifier, stabiliser, améliorer sa performance.		
Activités athlétiques	<p>Courses de vitesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réagir vite au signal de départ. - Maintenir une trajectoire rectiligne (bras et regard horizontal, dans l'axe de la course). - Maintenir sa vitesse sur un temps donné (8 secondes) ou sur une distance d'une trentaine de mètres. <p>Courses en durée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir sur un temps donné en ajustant sa vitesse pour ne pas être essoufflé. - Réduire le nombre d'étapes marchées sur un circuit donné (en nombre de tours ou sur une durée de 8 à 12 minutes). - Se fixer un contrat de course établi à partir d'une évaluation diagnostique et le réaliser. <p>Courses de haies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enchaîner course et franchissement en position équilibrée. - Adapter sa foulée à différents parcours comportant trois à quatre obstacles. - Franchir l'obstacle « en longueur », sans piétiner ni interrompre sa course. <p>Courses de relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enchaîner une course avec une transmission, sans perdre le témoin. - Transmettre ou recevoir le témoin en mouvement. <p>Saut en longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre une impulsion simultanée des deux pieds. - Se réceptionner sans déséquilibre arrière. - Enchaîner course et impulsion sur un pied. - Identifier son pied d'appel. - Construire une zone d'appel matérialisée. - Enchaîner trois foulées bondissantes en atterrissant pieds joints (triple bond). <p>Saut en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre une impulsion simultanée des deux pieds. 	<p>Courses de vitesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir sa vitesse sur un temps donné (8 à 10 secondes) ou sur une distance de 30 à 40 mètres. - Utiliser une position adaptée pour le départ. - Franchir la ligne d'arrivée sans ralentir. <p>Courses en durée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir à allure régulière, en aisance respiratoire, à l'aide de repères visuels ou sonores, puis sans repère, dans un temps contractualisé. - Gérer sa course sur une durée de 8 à 15 minutes. - Ajuster son allure, sa foulée pour atteindre l'objectif. - Savoir comment récupérer activement après un temps de course pour enchaîner une autre course (deux fois 8 minutes par exemple). <p>Courses de haies</p> <p>À partir de 3 parcours avec des haies distantes de 5, 6 ou 7 mètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter sa foulée pour maintenir sa vitesse de course ; - repérer et utiliser son pied d'appel ; - choisir le parcours permettant d'obtenir la meilleure performance. <p>Courses de relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir le témoin dos à son partenaire et en mouvement. - Se transmettre le témoin sans se gêner. <p>Saut en longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepter le déséquilibre sans regarder ses pieds. - Enchaîner course d'élan et impulsion sur un pied sans ralentir avant la zone d'appel. - Enchaîner trois sauts en restant tonique (triple bond). <p>Saut en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimer sa distance d'élan. - Respecter la zone d'appel. - Utiliser les bras pour sauter haut. 	<p>Courses de vitesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courir vite sur 40 mètres. - Se propulser plus efficacement au départ. • Prendre un départ rapide et maintenir sa vitesse pendant 10 secondes. <p>Courses en durée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer sa foulée (amplitude, action combinée bras/jambes) et contrôler sa respiration pour augmenter sa performance. - Ajuster sa foulée à ses partenaires (courir à plusieurs dans le cadre d'un contrat collectif, prendre des relais...). • Courir de 8 à 15 minutes, selon ses possibilités, de façon régulière, en aisance respiratoire. <p>Courses de haies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter sa vitesse de course et la maintenir avant les franchissements. • Prendre un départ rapide, courir et franchir trois haies basses en ralentissant le moins possible, finir vite. <p>Courses de relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se transmettre le témoin dans une zone définie. - Identifier la main porteuse du témoin pour améliorer la réception. • S'élaner et recevoir un témoin sans ralentir, dans une zone définie, en enchaînant une course de vitesse sur une trentaine de mètres et assurer le passage du témoin à son équipier. <p>Saut en longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bondir avec une action des bras dans le sens du saut. - Coordonner course et impulsion en conservant la vitesse. - Réaliser trois bonds de même amplitude. • Sauter loin après une course d'élan de 6 à 8 foulées et une impulsion sur un pied dans une zone d'appel.

⁵ Il est souhaitable que les quatre compétences de l'éducation physique et sportive soient travaillées chaque année du cycle à travers au moins une activité.

Certaines activités physiques et sportives nécessitent un encadrement renforcé et des mesures de sécurité particulières (équipements individuels et collectifs de sécurité, dispositif spécifique de surveillance...). Ces activités doivent être mises en œuvre avec toutes les précautions nécessaires dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

[Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011](#) relative à l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés.

[Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999](#) relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
	<ul style="list-style-type: none"> - Arriver équilibré sur ses deux pieds. - Sauter à partir d'une impulsion sur un pied en trouvant son pied d'appel. <p>Lancer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer avec pied en avant opposé au bras du lancer. - Enchaîner course d'élan et lancer sans ralentir. - Lancer dans l'espace défini et rester face à la cible après le lancer. - Construire une trajectoire en direction et en hauteur. - Adapter son geste à l'engin (balle lestée, vortex, javelot, anneau...). 	<p>Lancer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les prises d'élan (course droite, pas chassés). - Construire une trajectoire parabolique. 	<p>Saut en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler l'allègement des bras. - Augmenter la tonicité de l'impulsion. • S'élever verticalement après une course d'élan adaptée pour franchir la barre ou l'élastique. <p>Lancer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les prises d'élan (course droite, pas chassés...). - Augmenter le chemin de lancement (bras allongé, en arrière de l'axe tête-tronc-jambe). • Effectuer plusieurs lancers, avec différents engins, pour réaliser une trajectoire optimale en liant dans un seul mouvement élan, lancer et accompagnement.
<p>Natation</p> <p>◆ Activités aquatiques et nautiques</p>	<p>Connaître et utiliser plusieurs formes d'appui et de propulsion dans l'eau. Coordonner respiration et propulsion pour nager vite ou nager longtemps.</p> <p>Propulsion / respiration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aligner et maintenir son corps dans l'axe du déplacement. - Utiliser une « respiration aquatique » avec immersion des voies respiratoires. - Adapter sa respiration (inspiration en dehors des temps moteurs, expiration aquatique plus longue). - Améliorer l'efficacité des mouvements propulsifs (amplitude, fréquence...). - Utiliser plusieurs types de nage (sur le ventre, sur le dos) et d'actions des bras (alternées, simultanées). - Se déplacer en n'utilisant que les bras ou que les jambes, mouvements alternés ou simultanés. <p>Enchaîner des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enchaîner plusieurs actions, coulée, déplacement ventral sur 25 mètres, passage sur le dos, virage... - Varier son allure y compris en réalisant des surplaces dans diverses situations, jeux, relais... <ul style="list-style-type: none"> • Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord. 		
<p>Adapter ses déplacements à différents types d'environnement</p>	<p>Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser, s'immerger...), dans des milieux variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bassin...), sur des engins (ou montures) instables (bicyclette, roller, ski, poney...), dans des environnements progressivement plus éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, plan d'eau...).</p>		
<p>Activités aquatiques et nautiques</p> <p>◆ Natation</p>	<p>Réaliser un projet de déplacement sur une distance et selon des modalités choisies. Doser ses efforts. Enchaîner diverses actions en grande profondeur sans reprise d'appui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Varier les entrées dans l'eau (sauter d'un plot, plonger départ assis ou debout, basculer en arrière à partir d'un tapis...). - Sauter ou plonger en allant de plus en plus loin ou de plus en plus en profondeur. - Réaliser des parcours subaquatiques amenant à aller au fond, à varier l'orientation du regard, à franchir des obstacles immergés, à ramasser des objets lestés. - Remonter un objet immergé en moyenne profondeur à partir d'un plongeon canard. - Réaliser des parcours amenant à franchir plusieurs obstacles disposés à la surface, avec un départ dans l'eau. - Enchaîner une remontée passive et un surplace en utilisant différentes positions de flottaison, ventrale, dorsale, verticale. - Passer alternativement d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal sans reprise d'appuis. <ul style="list-style-type: none"> • Enchaîner, sans reprise d'appuis, un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace de 5 à 10 secondes avant de regagner le bord. 		

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Activités d'escalade	<p>Grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé).</p> <p>Sans matériel spécifique (prises situées au-dessous de 3 mètres)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise d'information visuelle en cours de déplacement. - Varier les déplacements (vertical, horizontal) et les contraintes (nature des prises, parcours imposé...). - Améliorer les appuis pieds-mains et utiliser les transferts d'équilibre. - Effectuer différents parcours, essayer plusieurs solutions. <p>• Grimper jusqu'à 3 mètres (cible à toucher à cette hauteur) et redescendre. Puis réaliser sans assurage un trajet annoncé pour traverser horizontalement une zone, en utilisant différents types de prises, en progressant à des hauteurs variables entre le départ au sol, le milieu défini (point le plus haut) et le point d'arrivée.</p> <p>Avec matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'équiper seul (boudrier et encordement) avec vérification de l'adulte. - Monter, descendre, assurer (avec contre-assurance de l'adulte) en moulinette. - Savoir réaliser un nœud de huit. - Observer et conseiller son camarade tout en l'assurant. - Réaliser des actions d'équilibration sur 2 ou 3 appuis, en utilisant des préhensions variées, en augmentant l'amplitude. 		
Activités de roule et glisse ◆ APER ◆ Instruction civique et morale - Règles élémentaires de sécurité routière	<p>Réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski.</p> <p>Réaliser des parcours d'actions diverses en roller</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la position de sécurité (patins parallèles, écartés à la largeur du bassin, genoux légèrement fléchis) dans des situations de gestion de l'élan, de plan incliné, de franchissement d'obstacles au sol nécessitant de sauter de quelques centimètres. - Ralentir pour s'arrêter à l'aide du frein. - Patiner pendant 5 à 8 minutes sans s'arrêter, en gérant son effort, en changeant d'allure. <p>Réaliser des parcours en vélo sur des chemins peu fréquentés, des pistes aménagées, des voies à faible circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le matériel et les équipements de sécurité et participer à leur réglage, à leur entretien (casque, freins, pression des pneumatiques, hauteur de selle...). - Circuler à plusieurs sur un itinéraire convenu en adaptant sa vitesse et ses trajectoires. - Suivre, croiser des piétons ou d'autres cyclistes sur un chemin ou une piste aménagée. - Croiser, se faire dépasser par un véhicule motorisé en tenant sa droite, en roulant en groupe. 	<p>En roller</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patiner de plus en plus vite en contrôlant sa vitesse, ses trajectoires et en anticipant sur les obstacles à franchir, sur les déplacements d'autres patineurs. - Virer de différentes façons (en transférant son poids, en ramenant successivement chaque patin en avant de l'autre...) pour contourner des obstacles, pour enchaîner plusieurs virages. - Utiliser différentes techniques pour freiner et s'arrêter. - Patiner pendant 8 à 12 minutes sans s'arrêter, en gérant son effort, en changeant d'allure. <p>En vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer sur circuit des activités de pilotage élaborées incluant des passages d'obstacles, des contournements, le maintien d'allures contrastées, un freinage d'urgence... <p>Préparer et effectuer une sortie à vélo (itinéraire, étapes, durée, identification des points dangereux, préparation matérielle...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les équipements de sécurité, entretenir, régler sa bicyclette. - Prendre en compte les différentes contraintes (configuration et état de la chaussée, espaces et densité de circulation, conditions météo) aussi bien dans un espace aménagé que sur la chaussée. - Respecter les règles de la circulation en groupe, accepter sa place dans la file, signaler par le geste ou par la voix un changement d'allure, de direction, un danger. - Maîtriser sa vitesse sur le plat et en descente (en maintenant un écart de sécurité adapté). <p>• Rouler en groupe sur un itinéraire de chemins ou de routes pendant au moins une heure, en gérant son effort et en respectant les règles de sécurité qui s'appliquent.</p>	
Activités d'orientation ◆ APER ◆ Géographie - Lire une carte	<p>Retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte, d'un plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre un parcours imposé à partir d'un plan. - Réaliser un parcours en pointant des balises en terrain varié ou au travers d'un jeu de <i>course à la photo</i>... - Retrouver et tracer sur une carte un déplacement vécu. - Coder un parcours dans un lieu connu, indiquer sur la carte la position de la balise que l'on vient de placer. - Orienter sa carte à partir de points remarquables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier sur une carte légendée les éléments de la réalité du terrain (points remarquables, équipements, types de voies...). - Rechercher et sélectionner les éléments essentiels à un déplacement efficace. - Compléter un fond de carte à partir d'éléments repérés du paysage. - Orienter sa carte à l'aide de la boussole. - Doser ses efforts en fonction des distances à parcourir et des contraintes du terrain. - Coder précisément un parcours dans un lieu peu connu en s'aidant de la carte. <p>• Marcher et courir dans un espace semi-naturel (forêt domaniale, parc...) pour retrouver dans un temps imparti 5 balises sur un parcours, d'après une carte où figurent des indices.</p>	

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement	Rencontrer un adversaire dans des jeux d'opposition duelle : affronter seul un adversaire pour obtenir le gain du jeu, développer des stratégies comme attaquant ou comme défenseur, comprendre qu'il faut attaquer tout en se défendant (réversibilité des situations vécues). Coopérer avec des partenaires pour affronter collectivement un ou plusieurs adversaires dans un jeu collectif, comme attaquant et comme défenseur : se reconnaître comme attaquant ou défenseur, développer des stratégies, identifier et remplir des rôles et des statuts différents dans les jeux vécus, respecter les règles.		
Jeux de lutte	Amener son adversaire au sol pour l'immobiliser.		
	<p>Comme attaquant (départ à genoux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approcher, saisir l'adversaire. - Déséquilibrer l'adversaire pour l'amener sur le dos et le maintenir pendant 5 secondes. <p>Comme défenseur (départ à genoux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résister pour conserver ou retrouver son équilibre. - Tenter de se dégager d'une immobilisation. <p>Comme arbitre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître, rappeler, faire respecter les règles d'or. - Co-arbitrer avec un adulte. 	<p>Comme attaquant (départ au sol ou debout)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir l'adversaire, utiliser sa force et des changements d'appuis pour le déséquilibrer, accompagner sa chute. <p>Comme défenseur (départ au sol ou debout)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepter le déséquilibre et la chute. - Retrouver rapidement des appuis pour résister et rester sur le ventre. - Reprendre un instant le rôle d'attaquant. - Anticiper sur l'action de l'attaquant. <p>Comme arbitre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les règles, gérer la durée du combat. - Co-arbitrer avec un autre élève. 	<p>Comme attaquant (départ au sol ou debout)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepter de se déséquilibrer pour mettre l'adversaire en difficulté. - Gérer ses efforts, changer le rythme de ses actions au cours du combat. <p>Comme défenseur (départ au sol ou debout)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se dégager le plus rapidement possible. - Utiliser le déséquilibre de l'adversaire pour prendre momentanément le dessus. <p>Comme arbitre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitrer seul, être vigilant au niveau de la sécurité. • Dans un combat, alterner les rôles d'attaquant et de défenseur. En tant qu'attaquant, amener son adversaire au sol et le maintenir immobilisé sur le dos pendant 5 secondes. En tant que défenseur : ne pas se laisser immobiliser, garder une position ventrale.
Jeux de raquettes	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des échanges avec et sans filet avec différents types de raquettes (tennis, tennis de table, badminton). - Utiliser plusieurs types de renvoi (coup droit, revers). - Utiliser un envoi simple (à la main, « en cuillère ») pour commencer l'échange. - Se placer par rapport à l'engin envoyé (volant, balle) pour pouvoir le renvoyer à son tour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le renvoi (position, coup droit ou revers, amorti...) pour mieux maîtriser la trajectoire de la balle ou du volant. - Faire une mise en jeu, codifiée ou non, permettant le renvoi. - Compter les points lors d'un match (pour soi ou en situation d'arbitrage). 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le renvoi le mieux adapté. - Viser dans les espaces libres pour tenter de marquer le point. - Utiliser la mise en jeu réglementaire. - Varier la vitesse d'exécution pour chercher à déstabiliser l'adversaire. - Compter les points du match en tant qu'arbitre. • Marquer des points dans un match à deux.
Jeux sportifs collectifs (type handball, basketball, football, rugby, volley-ball...)	Coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre) : - connaître et respecter les conditions matérielles du jeu (espace de jeu, matériel, répartition des joueurs...) et les règles (gestion, fonction des tracés, utilisation du matériel) ; - connaître et respecter selon le jeu les relations entre les joueurs, accepter le contact physique ou au contraire respecter l'interdiction de contact. Remarque : l'espace de jeu, les règles et le nombre de joueurs sont adaptés à l'âge et aux possibilités des élèves.		
	<p>Exemples pour le handball, le basket-ball, le football, et le rugby.</p> <p>En attaque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le ballon : passer, recevoir, contrôler le ballon de plus en plus efficacement. - Progresser vers la cible : passer à un partenaire dans le sens de la progression, partir vite vers l'avant (<i>rugby</i> : se placer en arrière du porteur, passer vers l'arrière). - Marquer : passer à un partenaire placé, marquer un but, un panier ou toucher le panneau, marquer un essai... - Utiliser l'espace de jeu dans ses dimensions, latéralement et en profondeur. <p>En défense</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre le ballon : se placer sur les trajectoires de passes... - Ralentir la progression de l'adversaire : gêner le porteur du ballon, gêner la passe adverse (<i>rugby</i> : bloquer le porteur selon la modalité convenue). 	<p>Exemples pour le handball, le basket-ball, le football, et le rugby.</p> <p>En attaque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le ballon : passer le ballon à un partenaire démarqué, se démarquer pour donner une solution de jeu au porteur, recevoir le ballon à l'arrêt ou en mouvement. - Progresser vers la cible : utiliser le dribble ou la passe selon la situation de jeu. - Marquer : choisir une stratégie permettant de tirer en position favorable (passe à un partenaire placé, dribble pour passer la défense, tir en mouvement...). <p>En défense</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre le ballon : se placer activement sur les trajectoires des passes, occuper l'espace, reprendre le ballon sur rebond, changer très vite de statut (de défenseur à attaquant). - Ralentir la progression de l'adversaire : gêner le porteur du ballon dans sa progression et dans ses tentatives de passe. - Empêcher de marquer : monter sur le tireur dans l'axe de tir, se placer sur les trajectoires de passes aux attaquants en position de tir. <p>• Au cours d'un match, assurer alternativement les rôles d'attaquant, de défenseur et d'arbitre. Participer à la marque en coopérant avec ses équipiers, en s'opposant individuellement et collectivement à l'équipe adverse et en respectant les règles définies.</p>	

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
	- Empêcher de marquer : gêner le tireur dans son action (<i>rugby</i> : empêcher le porteur d'atteindre la zone d'embut).		
Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique	<p>Exprimer corporellement, seul ou en groupe, des personnages, des images, des sentiments, des états... Communiquer aux autres des sentiments ou des émotions. S'exprimer de façon libre ou en suivant différents types de rythmes, sur des supports variés (musicaux ou non), avec ou sans engins. Réaliser des actions « acrobatiques » mettant en jeu l'équilibre (recherche d'exploits) et pouvant revêtir un caractère esthétique.</p>		
Danse	<p>Être danseur en utilisant les différentes parties de son corps, en utilisant l'espace, en jouant sur les durées et les rythmes. Être chorégraphe en composant une courte chorégraphie, combinant dans une phrase dansée des mouvements individuels ou collectifs en faisant varier selon son intention les directions, les durées et les rythmes. Être spectateur, en étant à l'écoute de l'autre, en acceptant des messages différents dans leur dimension symbolique, en appréciant les émotions produites.</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Se créer un répertoire d'actions motrices et de sensations inhabituelles (locomotions, équilibres, manipulations...). - Utiliser les composantes de l'espace (corporel proche, déplacements et espace scénique). - Ajuster ses mouvements en fonction de ceux de ses partenaires, des autres danseurs, en s'orientant par rapport au spectateur. - Agir, évoluer en fonction du support sonore, en adéquation, en décalage, en écho... - Donner son avis, proposer un autre mode d'expression, une action à améliorer... - Contrôler ses émotions sous le regard des spectateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir le répertoire d'actions disponibles et les combiner. - Mettre en jeu son corps et son énergie en jouant sur équilibres / déséquilibres, les appuis, les changements d'axe, les accélérations, les rotations... - Prendre en compte les mouvements des autres danseurs. - Jouer avec des modes de composition en utilisant des procédés chorégraphiques (décalé, unisson, cascade, superposition...). - Faire des propositions en justifiant ses préférences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des mouvements (originalité, énergie...) et leurs facteurs d'exécution (équilibre, coordination, gainage, dissociation...). - Transposer les composantes d'espace (amplifier, restreindre), de rythme (suspendre, accélérer...) de relation (faire avec, faire contre...) d'une situation donnée pour créer un autre sens. - Entrer en relation dynamique avec les autres danseurs pour développer son mouvement. - Enrichir la composition pour renforcer l'émotion produite. - S'impliquer dans un projet collectif de création chorégraphique. <p>• Construire à plusieurs une phrase dansée d'au moins 5 mouvements combinés et liés, avec des directions, des durées, des rythmes précis pour exprimer corporellement des images, des états, des sentiments et communiquer des émotions.</p>
Activités gymniques	<p>Réaliser des actions de plus en plus tournées et renversées, de plus en plus aériennes, de plus en plus manuelles, de plus en plus coordonnées.</p>		
	<p>Se renverser, se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer en quadrupédie faciale, mains au sol, pieds contre une poutre. - Se renverser en cochon-pendu sur une barre basse, poser les mains au sol, déplier les jambes pour se redresser. <p>Tourner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tourner en rotation avant, avec ou sans pose des mains, le corps « en boule » en arrivant assis. - Tourner en avant en appui sur une barre en réalisant la rotation en continu. <p>Bondir, voler</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bondir comme un lapin, 2 mains, 2 pieds, 2 mains... - Réaliser une chandelle après une course d'élan limitée et un appel deux pieds sur un tremplin. - Arriver à genoux en contre haut sur un plinth après impulsion sur un tremplin. 	<p>Se renverser, se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer de différentes façons sur des appuis manuels. - Se renverser jusqu'à la verticale en alignant les différents segments. - Se renverser en cochon-pendu sur une barre basse, poser les mains au sol, déplier les jambes et passer par l'appui tendu renversé avant de se redresser. <p>Tourner</p> <ul style="list-style-type: none"> - En appui sur une barre, tourner vite par une action simultanée du haut et du bas du corps. <p>Voler</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une impulsion deux pieds sur le mini-trampoline, en volant le corps tendu, en se réceptionnant dans une zone et en restant immobile 3 secondes. - Assurer le rôle de juge en évaluant les enchaînements réalisés. - Proposer des enchaînements ou des améliorations. <p>• Construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments « acrobatiques » sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis). Exemple pour la gymnastique artistique : Construire un enchaînement au sol ou sur un agrès, comportant un déséquilibre volontaire pour voler, une rotation (ex. : roulade, tour autour d'une barre), un renversement (roue, appui tendu renversé), des éléments de liaison (petits sauts, pas divers, demi-tours). Cet enchaînement devra comporter un début et une fin. Toutes sortes de musiques ou éléments sonores peuvent être utilisés pour dynamiser l'action.</p>	

Langue vivante

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Cette progression respecte au plus près les programmes pour les langues étrangères ([BO HS n° 8 du 30 août 2007](#))⁽⁶⁾ et le descripteur de compétences du niveau A1 du [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECRL), qui est la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes requis au palier 2 du socle commun. Il est en effet primordial de pouvoir passer d'un document à l'autre afin de favoriser la meilleure cohérence possible dans l'enseignement de la langue étrangère ou régionale.

À partir du CE2, **les activités orales de compréhension et d'expression** restent une priorité avec l'objectif constant de l'enrichissement du vocabulaire et de la maîtrise progressive des composantes sonores de la langue. L'organisation de l'enseignement doit permettre l'emploi et l'enrichissement constant des notions abordées, pour optimiser la réussite de l'élève.

Les activités menées en classe doivent mettre en œuvre les cinq activités langagières dans la langue cible (« **réagir et parler en interaction** », « **comprendre à l'oral** », « **parler en continu** », « **lire** », « **écrire** »), pour rester dans l'immersion et l'authenticité de la langue. Tous les éléments de culture, de phonologie ou de grammaire doivent être tissés autour de ces activités langagières dont ils ne doivent pas être dissociés, pour que les élèves soient naturellement plongés dans la langue étudiée.

Les connaissances culturelles, repères sur les modes de vie et sur la civilisation, viennent favoriser la compréhension d'autres manières d'être et d'agir en relation étroite avec les programmes d'histoire, de géographie, l'histoire des arts et les pratiques artistiques.

Au cycle 3, l'enseignement vise l'acquisition de compétences plus assurées permettant l'usage d'une langue étrangère en situations de communication adaptées à un jeune élève. Il a également pour objectif l'acquisition de connaissances linguistiques et culturelles.

(6) Pour les langues régionales, se référer à l'arrêté du 25 juillet 2007 relatif aux programmes de langues régionales pour l'école primaire (BO HS n° 9 du 27 septembre 2007).

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Réagir et dialoguer	Se présenter : saluer aux différents moments de la journée, donner son nom, son âge, son adresse, son numéro de téléphone ; poser les questions correspondantes.	Se présenter : saluer aux différents moments de la journée, donner son nom, son âge, son adresse, son numéro de téléphone, son mois d'anniversaire ; poser les questions correspondantes.	Se présenter : saluer aux différents moments de la journée, donner son nom, son âge, son adresse, son numéro de téléphone, sa date d'anniversaire ; poser les questions correspondantes.
	Présenter quelqu'un : interroger sur l'identité d'une personne et utiliser des formules adaptées pour répondre.	Présenter quelqu'un : interroger sur l'identité et quelques caractéristiques d'une personne ; utiliser des formules adaptées pour répondre en donnant quelques détails sur son apparence, son âge, etc.	Présenter quelqu'un : interroger sur l'identité et quelques caractéristiques d'une ou plusieurs personnes ; utiliser des formules adaptées pour répondre en donnant quelques détails sur leur apparence, leur âge, etc.
	Demander à quelqu'un de ses nouvelles et réagir : interroger et utiliser trois ou quatre formules pour donner de ses nouvelles.	Demander à quelqu'un des nouvelles et réagir : interroger et utiliser au moins cinq formules pour donner de ses nouvelles.	Demander à quelqu'un des nouvelles et réagir : interroger et savoir produire une réponse composée de deux éléments coordonnés en mobilisant le vocabulaire acquis.
	Utiliser des formules de politesse élémentaires : accueil, prise de congé, remerciements, souhaits (anniversaire, Noël, nouvelle année, Pâques.)	Utiliser des formules de politesse élémentaires : accueil, prise de congé, remerciements, souhaits (anniversaire, Noël, nouvelle année, Pâques.)	Utiliser des formules de politesse élémentaires : accueil, prise de congé, remerciements, souhaits (anniversaire, Noël, nouvelle année, Pâques, bon week-end).
	Présenter des excuses : utiliser une formule simple.	Présenter des excuses : utiliser une phrase simple.	Présenter des excuses : utiliser les formulations étudiées.
	Épeler des mots familiers : prénom, mot transparent.	Épeler des mots familiers : nom, prénom, mot connu.	Épeler des mots familiers : nom, prénom, mot connu, courte expression.
	Répondre à des questions et en poser sur des sujets familiers : formuler questions ou réponses pour exprimer la possession, les goûts, le temps (météo).	Répondre à des questions et en poser sur des sujets familiers : formuler questions et réponses pour exprimer la possession, les goûts, le temps (météo), la localisation.	Répondre à des questions et en poser sur des sujets familiers : formuler questions et différentes formes de réponses pour exprimer la possession, les goûts, le temps (météo et heure), la localisation, le prix.
	Répondre à des questions et en poser sur des besoins immédiats : formuler questions ou réponses pour proposer quelque chose, effectuer un choix, donner et recevoir quelque chose, demander de répéter.	Répondre à des questions et en poser sur des besoins immédiats : formuler questions et réponses pour proposer quelque chose, effectuer un choix, donner et recevoir quelque chose, demander de répéter.	Répondre à des questions et en poser sur des besoins immédiats : formuler questions et réponses affirmatives et négatives pour proposer quelque chose, effectuer un choix, donner et recevoir quelque chose, demander de répéter.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Comprendre à l'oral	Comprendre une quinzaine de consignes de classe simples.	Comprendre une vingtaine de consignes de classe.	Comprendre l'ensemble des consignes utilisées en classe.
	Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes relatifs à soi-même, exprimés lentement et distinctement.	Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes relatifs à soi-même et à sa famille, exprimés lentement et distinctement.	Comprendre des mots familiers et des expressions très courantes relatifs à soi-même, sa famille et à son environnement concret et immédiat, exprimés lentement et distinctement.
	Suivre des instructions courtes et simples relatives aux gestes et mouvements du corps.	Suivre des instructions courtes et simples relatives aux gestes, mouvements du corps et jeux (cartes ou dé).	Suivre les instructions données couramment en classe ainsi que celles relatives aux directions.
	Suivre le fil d'une histoire simple (comptines, chansons, albums) avec les aides appropriées.	Suivre le fil d'une histoire simple (comptines, chansons, albums, contes, courtes œuvres de littérature de jeunesse) avec les aides appropriées.	Suivre le fil d'une histoire simple (comptines, chansons, albums, contes, œuvres de littérature de jeunesse adaptées à son âge) avec les aides appropriées.
Parler en continu	Reproduire un modèle oral : courtes comptines et chansons, date (jour et mois).	Reproduire un modèle oral : comptines et chansons, date (jour, mois, année), très courtes annonces.	Reproduire un modèle oral : comptines et chansons, date, courtes annonces.
	Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés pour se décrire.	Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés pour se décrire, décrire des activités.	Utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés pour se décrire, décrire des activités, parler de sujets familiers.
	Lire à haute voix de manière expressive un texte bref d'une ou deux phrases après répétition (extrait de discours, de poèmes, de contes ou d'albums).	Lire à haute voix de manière expressive un texte bref de trois ou quatre phrases après répétition (extrait de discours, de poèmes, de contes ou d'albums).	Lire à haute voix de manière expressive un texte bref d'au moins cinq phrases après répétition (extrait de discours, de poèmes, de contes ou d'albums).
	Raconter une histoire courte et stéréotypée travaillée en classe, à l'aide de deux ou trois images.	Raconter une histoire courte et stéréotypée travaillée en classe, à l'aide de quelques images.	Raconter une histoire courte et stéréotypée travaillée en classe.
Lire	Comprendre des textes courts et simples (une ou deux phrases) en s'appuyant sur des éléments connus : consignes, lettres, cartes postales, messages électroniques, comptines, chansons...	Comprendre des textes courts et simples (trois ou quatre phrases) en s'appuyant sur des éléments connus : consignes, lettres, cartes postales, messages électroniques, comptines, chansons, questionnaires, prospectus, pages web...	Comprendre des textes courts et simples (au moins cinq phrases) en s'appuyant sur des éléments connus : consignes, lettres, cartes postales, messages électroniques, comptines, chansons, questionnaires, prospectus, pages web, recettes...
	Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple accompagné d'un document visuel : messages, enquêtes, tableaux à double entrée...	Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple accompagné éventuellement d'un document visuel : messages, enquêtes, tableaux à double entrée, menus, listes de courses...	Se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple : messages, enquêtes, tableaux à double entrée, menus, listes de courses...
Écrire	Copier des mots isolés et des textes très courts étudiés à l'oral : salutations, souhaits, comptines, poèmes...	Copier des mots isolés et des textes courts étudiés à l'oral : salutations, souhaits, comptines, poèmes, listes de courses...	Copier des textes courts étudiés à l'oral : salutations, souhaits, comptines, poèmes, listes de courses...
	En référence à des modèles, écrire un message électronique simple ou une courte carte postale (une ou deux phrases).	En référence à des modèles, écrire un message électronique simple, une courte carte postale, des formulettes ou un poème (trois ou quatre phrases).	En référence à des modèles, écrire un message électronique simple, une courte carte postale, des formulettes ou un poème (au moins cinq phrases).
	Renseigner un questionnaire très simple comportant des formulations étudiées (par exemple, indiquer son nom, son âge, son numéro de téléphone...).	Renseigner un questionnaire simple comportant des formulations étudiées (par exemple, donner des informations sur sa famille, sur ses animaux familiers...).	Renseigner un questionnaire simple comportant des formulations étudiées (par exemple, donner des informations sur ses goûts, ses activités...).
	Produire de manière autonome une ou deux phrases sur soi-même.	Produire de manière autonome trois ou quatre phrases sur soi-même, sur des personnages réels ou imaginaires.	Produire de manière autonome au moins cinq phrases sur soi-même, sur des personnages réels ou imaginaires.
	Écrire sous la dictée des mots connus simples.	Écrire sous la dictée des mots connus et quelques expressions très simples.	Écrire sous la dictée des expressions connues.

Sciences expérimentales et technologie

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Ces progressions ont été construites selon deux logiques :

- décliner un même thème en abordant, sur les 3 années du cycle, des sujets d'étude de difficulté ou d'approfondissement croissants ;
- positionner complètement un thème sur une ou deux années du cycle.

Les tableaux illustrent ces deux approches possibles : ainsi le thème « Lumières et ombres » est réparti sur le CE2, le CM1 et le CM2, tandis que le thème « Première approche des fonctions de nutrition » est centré sur le CM1. Ce choix répond à des impératifs scientifiques et didactiques mais laisse aux équipes pédagogiques des possibilités d'adaptation, en fonction du projet pédagogique et de la structure de l'école.

Le **vocabulaire spécifique** proposé est celui utilisé durant les séances tant par l'enseignant que par les élèves. C'est en menant les différentes investigations que l'élève pourra mobiliser et s'approprier le vocabulaire nécessaire qui sera systématiquement repris dans le **cahier de sciences**, particulièrement dans les résumés de connaissances acquises.

L'**horaire annualisé de 78 heures pour les sciences expérimentales et la technologie** permet, pour couvrir l'ensemble du programme, d'organiser l'enseignement sur la base de deux séances hebdomadaires, sans écarter pour autant d'autres modalités de travail sur un temps massé (semaine thématique, sortie scolaire à dominante scientifique).

Certains sujets peuvent se traiter en une à deux séances, alors que d'autres se prêtent davantage à un travail reposant sur une séquence plus longue.

Les approches interdisciplinaires, associant plusieurs compétences du socle, peuvent permettre d'optimiser la gestion des temps d'activité, par exemple en développant les compétences relatives à la rédaction de textes à partir des éléments d'observation et de conclusion obtenus pendant la séance de sciences, ou encore en travaillant la compréhension des textes documentaires lors de séances de recherches sur documents.

L'**organisation et la gestion de données** constitue une partie importante du programme de mathématiques. Les activités scientifiques offrent souvent la possibilité de la travailler. Les données pourront être directement issues des mesures réalisées durant les observations, des calculs effectués dans le cadre de l'investigation. Elles pourront également figurer dans les documents fournis aux élèves. Elles seront présentées sous forme de tableaux, simples ou à double entrée et de graphiques. L'interprétation de ces données aidera à la validation des hypothèses de départ et à la formulation des conclusions. Des liens sont parfois proposés avec les autres domaines du programme de sciences et avec « Apprendre à porter secours » ([APS](#)).

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Le ciel et la Terre	<p>Lumières et ombres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les conditions d'obtention d'une ombre. - Savoir qu'à plusieurs sources lumineuses correspondent plusieurs ombres. <p>Vocabulaire : lumière, ombre, écran, source lumineuse.</p> <p>Le mouvement de la Terre (et des planètes) autour du Soleil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien l'évolution de la durée du jour au cours de l'année et les saisons. - Définir les termes équinoxe, solstice. - Savoir que le Soleil est une étoile, centre d'un système solaire constitué de planètes dont la Terre. - Différencier étoile et planète, planète et satellite (exemple : la Lune, satellite naturel de la Terre). <p>Vocabulaire : saison, planète, étoile, système solaire, satellite naturel, rotation, révolution.</p> <p>Volcans et séismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire une éruption volcanique terrestre en utilisant un vocabulaire adapté. - Distinguer les différents types d'éruption. - Connaître le phénomène des tremblements de terre. <p>Vocabulaire : volcan, éruption, projection, cône volcanique, magma, lave, cratère, cendres, tremblement de terre.</p>	<p>Lumières et ombres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir expliquer la variation de la forme de l'ombre d'un objet en fonction de la distance source lumineuse/objet et de la position de la source lumineuse. - Mobiliser ses connaissances sur <i>Lumières et ombres</i> pour expliquer et comprendre le phénomène d'alternance du jour et de la nuit. <p>Le mouvement de la Terre (et des planètes) autour du soleil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer et comprendre le mouvement apparent du soleil au cours d'une journée et son évolution au cours de l'année. - Connaître le sens et la durée de rotation de la Terre sur elle-même. - Savoir interpréter le mouvement apparent du Soleil par une modélisation. - Connaître la contribution de Copernic et Galilée à l'évolution des idées en astronomie. <p>Vocabulaire : solstice, équinoxe, sens et axe de rotation, inclinaison, points cardinaux.</p> <p>Volcans et séismes, les risques pour les sociétés humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques que représentent les séismes, les tsunamis et les éruptions volcaniques pour la population, notamment en lien avec les événements naturels se produisant au cours de l'année scolaire. <p>Vocabulaire : croûte terrestre, séisme, échelle de Richter, sismographe.</p>	<p>Lumières et ombres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses connaissances sur <i>Lumières et ombres</i> pour comprendre et expliquer le phénomène de phases de la Lune. <p>Le mouvement de la Terre (et des planètes) autour du soleil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différencier les planètes du système solaire (caractéristiques, ordres de grandeur) <p>Vocabulaire : planète gazeuse / rocheuse.</p> <p>Le mouvement de la Lune autour de la Terre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différentes phases de la Lune, savoir que ces phases se reproduisent toujours dans le même ordre et la même durée. - Savoir que les phases de la Lune s'expliquent par la révolution de la Lune autour de la Terre. - Comprendre les phases de la Lune par une modélisation. <p>Vocabulaire : nouvelle lune, pleine lune, premier / dernier quartier.</p> <p>Volcans et séismes, les risques pour les sociétés humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses connaissances sur les risques sismiques et volcaniques pour faire le lien avec la prévention des risques majeurs, notamment à propos des événements naturels se produisant au cours de l'année scolaire (circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002, pour la prise en compte de la dimension éducative des PPMS). <p>♦ Géographie - Territoires à différentes échelles - Les territoires français dans le monde</p>

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
La matière	<p>États et changements d'état</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les trois états physiques de l'eau. - Savoir que d'autres matières changent d'état. - Mettre en évidence les caractéristiques de différents états physiques observés. - Isoler des paramètres intervenant dans l'évaporation (température, surface libre, ventilation...). <p>Vocabulaire : état physique, matière, solide, liquide, gazeux, ébullition, évaporation, vapeur, condensation, fusion, solidification, glace.</p> <p>Le trajet de l'eau dans la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et représenter le trajet de l'eau dans la nature (cycle de l'eau). - Identifier les changements d'état de l'eau et leurs conséquences dans le cycle. <p>Vocabulaire : cycle de l'eau, perméable, imperméable, infiltration, nappe phréatique, ruissellement, cours d'eau, évaporation, condensation, précipitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses connaissances sur le cycle de l'eau pour faire le lien avec la prévention des risques majeurs, ici les inondations. <p>Les déchets : réduire, réutiliser, recycler</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable 	<p>Mélanges et solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer deux types de mélanges : homogènes et hétérogènes. - Apprendre à séparer les constituants des mélanges par l'expérimentation. - Identifier les procédés permettant de séparer les constituants des mélanges homogènes et hétérogènes. - Connaître quelques caractéristiques des mélanges homogènes (conservation de la masse, saturation). <p>Vocabulaire : mélange, miscible, solution, soluble, dissolution, saturation, homogène, hétérogène, suspension, décantation, filtration.</p> <p>L'eau, une ressource, le maintien de sa qualité pour ses utilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le trajet de l'eau domestique de sa provenance à l'usage. - Différencier eau trouble, limpide, pure, potable. - Connaître des méthodes de traitement permettant d'obtenir de l'eau potable. <p>Vocabulaire : potable, pure, limpide, décantation, filtration, réseau d'eau, station d'épuration, traitement, domestique, eaux usées, canalisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable 	<p>États et changements d'état</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que les changements d'état de l'eau se font à température fixe (0°C et 100°C sous la pression atmosphérique normale). - Découvrir qu'une masse d'eau solide occupe un volume plus important que la même masse d'eau liquide. <p>Vocabulaire : vaporisation, liquéfaction, fusion, solidification.</p> <p>L'air et les pollutions de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier par l'expérimentation des propriétés qui confèrent à l'air un caractère matériel. - Caractériser diverses formes de pollution de l'air. - Identifier différentes sources de pollution de l'air. <p>Vocabulaire : matière, gaz, compressible, résistant, pesant, vent, pollution, qualité de l'air, poussière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable ◆ Le fonctionnement du corps humain et la santé
L'énergie	<p>Exemples simples de sources d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier diverses sources d'énergie utilisées dans le cadre de l'école ou à proximité. - Savoir que l'utilisation d'une source d'énergie est nécessaire pour chauffer, éclairer, mettre en mouvement. - Utiliser un dispositif permettant de mettre en évidence la transformation de l'énergie. <p>Vocabulaire : source d'énergie, électricité, chaleur, mouvement, consommation, transport, transformation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les objets techniques 	<p>Exemples simples de sources d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître différentes énergies, leur source et savoir que certaines sont épuisables. - Classer les énergies selon qu'elles soient ou non renouvelables. - Identifier la conversion d'énergie dans une centrale électrique. - Connaître les différents modes de production et de transformation d'énergie électrique en France. - Connaître des exemples de transport de l'énergie sur les lieux de consommation. <p>Vocabulaire : énergie fossile, renouvelable, uranium, charbon, pétrole, gaz, hydraulique, éolienne, solaire, nucléaire, thermique, géothermique, conduite, ligne électrique, centrale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable - Comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. 	<p>Besoins en énergie, consommation et économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la notion d'isolation thermique. - Comprendre et mettre en œuvre des gestes citoyens pour faire des économies d'énergie dans les situations de la vie quotidienne (à la maison, dans les transports...). <p>Vocabulaire : économie d'énergie, isolation, matériau isolant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable - Comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.
L'unité et la diversité du vivant	<p>Présentation de l'unité du vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes caractéristiques du vivant (s'alimenter, se reproduire...). - Découvrir que les êtres vivants ont une organisation et des fonctions semblables. <p>Vocabulaire : vivant et non vivant, reproduction, alimentation, respiration, cycle de vie (naissance, croissance, maturité, vieillissement, mort), espèce.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonctionnement du vivant 	<p>Présentation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des différences et des ressemblances entre espèces vivantes (présence de vertèbres, nombre de membres, présence de poils, présence de plumes...). - Proposer des tris en fonction des différentes caractéristiques mises en évidence, justifier ses choix. <p>Vocabulaire : biodiversité, animaux, végétaux.</p> <p>Le vocabulaire est enrichi selon les critères retenus par les élèves (mammifère, ovipare, zoophage, phytophage, terrestre, aquatique...).</p>	<p>Présentation de la classification du vivant</p> <p>À partir de petites collections (3 ou 4 espèces), par exemple, animaux, champignons, végétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approcher la notion de caractère commun avec le support de schémas simples (ensembles emboîtés) ; - interpréter les ressemblances et les différences en terme de parenté. <p>Vocabulaire : caractère commun, parenté.</p> <p>Le vocabulaire des caractères identifiés est enrichi selon la collection d'êtres vivants proposée aux élèves dans la recherche (se nourrit de façon visible ou</p>

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
			<p>invisible, se déplace activement ou est fixé à un support, possède des feuilles vertes, peut se nourrir sans lumière, squelette interne/externe, présence de membres, d'yeux, de bouche...).</p> <p>Présentation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constaté la biodiversité animale et végétale d'un milieu proche. ◆ Les êtres vivants dans leur environnement
Le fonctionnement du vivant	<p>Les stades du développement d'un être vivant (végétal et animal)</p> <p>En privilégiant la pratique de plantations et d'élevages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire le cycle de vie naturel d'un végétal (de la graine à la plante, de la fleur au fruit, du fruit à la graine) ; - construire le cycle de vie d'un animal, étude de deux cas : <ul style="list-style-type: none"> - croissance continue ; - croissance discontinue (un animal à métamorphose). <p>Vocabulaire : germination, fleur, graine, fruit, croissance, métamorphose, œuf, larve, adulte.</p> <p>◆ Unité et diversité du vivant</p>	<p>Les conditions de développement des végétaux et des animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence, par une pratique de l'expérimentation, les besoins d'un végétal en eau, lumière, sels minéraux, conditions de température. - Identifier certaines conditions de développement des animaux (notamment celles liées au milieu). - Connaître, pour un environnement donné, les conditions favorables au développement des végétaux et des animaux. <p>Vocabulaire : besoins vitaux, milieu, favorable/hostile.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le fonctionnement du corps humain et la santé ◆ Les êtres vivants dans leur environnement. 	<p>Les modes de reproduction des êtres vivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les formes de reproduction végétale sexuée et asexuée. Pour la forme asexuée, identifier les organes responsables (tige, feuille, racine) et découvrir quelques techniques (marcottage, bouturage). - Connaître la principale caractéristique de la reproduction animale : reproduction sexuée (procréation). - Faire des comparaisons entre les types ovipare et vivipare. <p>Vocabulaire : reproduction sexuée, reproduction asexuée, mode de développement, ovipare, vivipare.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le fonctionnement du corps humain et la santé
Le fonctionnement du corps humain et la santé	<p>Hygiène et santé</p> <p>L'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les actions bénéfiques ou nocives de nos comportements alimentaires. - Connaître les différentes catégories d'aliments, leur origine et comprendre l'importance de la variété alimentaire dans les repas. <p>Vocabulaire : familles d'aliments (eau, fruits et légumes, produits laitiers, céréales et dérivés, viande-poisson-œuf, matières grasses, produits sucrés), besoins énergétiques.</p> <p>Le sommeil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les besoins en sommeil pour soi et pour les autres (notamment la variabilité selon l'âge). - Prendre conscience des conséquences du manque de sommeil. <p>Vocabulaire : veille, sommeil, réveil.</p> <p>Le sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience des effets positifs d'une pratique physique régulière. - Rendre compte pour soi de ces effets sur l'organisme (sensation de bien-être, santé, développement physique...). <p>Vocabulaire : activité physique, santé, bien-être, fatigue, récupération.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Initiative et autonomie, compétence 7 du socle commun, avoir une bonne maîtrise de son corps et une pratique physique (sportive ou artistique) <p>Les mouvements corporels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approcher les rôles des os, des muscles et des tendons dans la production des mouvements élémentaires au niveau des articulations. - Concevoir des modélisations de mouvements de flexion/extension, schématiser, représenter l'amplitude. <p>Vocabulaire : flexion, extension, os, muscle, tendon, articulation.</p>	<p>Première approche des fonctions de nutrition</p> <p>Digestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'appareil digestif et son fonctionnement (trajet des aliments, transformation, passage dans le sang) et en construire des représentations. <p>Vocabulaire : tube digestif, appareil digestif, sucs digestifs, aliments, nutriments, énergie.</p> <p>Respiration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modéliser les mouvements respiratoires (rôle du diaphragme, des muscles...). - Mesurer des rythmes respiratoires et les interpréter pour comprendre les liens entre respiration et activité physique. <p>Vocabulaire : poumon, diaphragme, cage thoracique, inspiration, expiration, fréquence respiratoire, échanges respiratoires, air inspiré, air expiré, dioxygène, dioxyde de carbone.</p> <p>Circulation sanguine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aborder le rôle de la circulation sanguine dans le fonctionnement des organes à partir des poumons et du tube digestif. - Connaître l'appareil circulatoire humain et son principe de fonctionnement (rôle du cœur et des différents vaisseaux). - Établir des relations entre l'activité physique, les besoins des muscles et la fréquence cardiaque. <p>Vocabulaire : organes, cœur, sang, vaisseaux sanguins, artères, veines, circulation, pulsations, fréquence cardiaque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que les trois fonctions (digestion, respiration et circulation) sont complémentaires et nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme. 	<p>Reproduction de l'Homme et éducation à la sexualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le mode de reproduction des humains, le situer par rapport aux modes de reproduction déjà étudiés. - Connaître les rôles respectifs des deux sexes dans le processus de reproduction : fécondation, gestation. - Prendre conscience des données essentielles du développement sexuel à la puberté. <p>Vocabulaire : reproduction, sexué, accouplement, fécondation, organes reproducteurs, spermatozoïdes, testicules, ovule, ovaires, œuf, embryon, fœtus, gestation, grossesse, accouchement, puberté.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les modes de reproduction des êtres vivants ◆ Compétences sociales et civiques, compétence 6 du socle commun, respect de la mixité, de l'égalité filles/garçons <p>◆ Apprendre à porter secours (7) (APS)</p> <p>Réinvestir les connaissances acquises sur le fonctionnement du corps humain et la santé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les mesures de prévention ; - mettre en œuvre une protection adaptée ; - analyser une situation pour alerter efficacement (apprécier l'état de conscience, la présence de la respiration...); - connaître et exécuter les gestes de premiers secours.

(7) Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006. Les savoirs et compétences d'« Apprendre à porter secours » sont acquis progressivement de la maternelle au cycle 3.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Les êtres vivants dans leur environnement	<p>Places et rôles des êtres vivants ; notions de chaînes et de réseaux alimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des relations de prédation. - Établir la notion de ressources alimentaires, de peuplement. <p>Vocabulaire : milieu (forêt, mare, ruisseau...), peuplement, espèces, prédateur, proie.</p>	<p>Places et rôles des êtres vivants ; notions de chaînes et de réseaux alimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses connaissances pour mettre en évidence le rôle et la place des êtres vivants et leur interdépendance dans un milieu donné. - Établir des chaînes et des réseaux alimentaires. <p>Vocabulaire : maillon, chaînes, réseau alimentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'unité et la diversité du vivant ◆ Le fonctionnement du vivant 	<p>L'adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer les caractéristiques morphologiques et comportementales des animaux à leur adaptation au milieu (membres/déplacement, becs/alimentation, organes respiratoires/lieux de vie, migration/saisons...). <p>Vocabulaire : adaptation, comportements. Le vocabulaire est enrichi selon les exemples traités.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Unité et diversité du vivant <p>L'évolution d'un environnement géré par l'Homme : la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la gestion d'un milieu : la forêt. - Connaître les enjeux biologiques et économiques, et les différentes étapes d'évolution de la forêt. <p>Vocabulaire : essences, feuillus, résineux, plantation, plants, coupe, élagage, bois, gestion raisonnée, parcelle, filière bois, écosystème.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Environnement et développement durable - Comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement ◆ Unité et diversité du vivant - La biodiversité
Les objets techniques	<p>Règles de sécurité, dangers de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des notions sur la sécurité dans l'usage de l'électricité au quotidien et savoir que le passage de l'électricité dans le corps humain présente des dangers qui peuvent être mortels. - Distinguer l'électricité de la pile et celle délivrée par le secteur. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le fonctionnement du corps humain et la santé ◆ Apprendre à porter secours (se protéger, protéger autrui) ◆ Instruction civique et morale - Gestes de premiers secours <p>Circuits électriques alimentés par des piles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le fonctionnement de différents objets techniques de la vie quotidienne (lampes de poche, jouets à pile...). - Effectuer une première distinction entre conducteurs et isolants électriques. Le détecteur de courant sera ici une lampe adaptée à une pile usuelle. - Réaliser des montages ou objets techniques comprenant des composants divers (vibreurs, moteurs, ampoules...). - Construire une première représentation de la notion de circuit électrique : savoir qu'un circuit est constitué d'une pile avec entre ses deux bornes une chaîne continue et fermée de composants et de conducteurs. Savoir que si cette chaîne est rompue, les composants ne fonctionnent plus. <p>Vocabulaire : circuit électrique, lampe, interrupteur, conducteur, isolant, pile, bornes.</p> <p>Leviers et balances, équilibres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des équilibres (mobiles, balance romaine, Roberval...) - Mesurer des masses à l'aide de différents types de balances. <p>Vocabulaire : balance, masse, équilibre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La matière - États et changements d'état 	<p>Circuits électriques alimentés par des piles, règles de sécurité, dangers de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et comparer des montages en série et en dérivation alimentant des lampes. - Savoir schématiser des circuits électriques simples. - Approcher la notion de fusible et de disjoncteur. - Réaliser un montage permettant de mettre en évidence la conductivité des solutions et du corps humain. Le détecteur utilisé sera une DEL. - Savoir que les disjoncteurs et les fusibles permettent, dans certaines limites, d'assurer la sécurité dans une installation domestique. <p>Vocabulaire : circuit ouvert, circuit fermé, série, dérivation, fusible, court-circuit, disjoncteurs, électrocution.</p> <p>Leviers et balances, équilibre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et comparer le fonctionnement de différents objets techniques de la vie quotidienne. - Identifier le levier et ses principes (rapport force/distance à l'axe). - Repérer des objets qui utilisent le principe du levier. <p>Vocabulaire : axe de rotation, pivot, force, distance, levier.</p> <p>Objets mécaniques, transmission de mouvements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et expérimenter un dispositif technique pour soulever ou déplacer un objet. <p>Vocabulaire : poulie, courroie, transmission. Le vocabulaire est à adapter selon le dispositif produit.</p>	<p>Objets mécaniques, transmission de mouvements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et comparer le fonctionnement de différents objets techniques de la vie quotidienne dans lesquels un mouvement est transmis ou transformé. Identifier ces transformations et ces transmissions. - Connaître des dispositifs de transmission du mouvement. - Connaître des dispositifs de transformation du mouvement. <p>Vocabulaire : transformation, rotation, translation, engrenage, roue dentée.</p>

	<p>Durant les trois années du cycle, les séquences permettront aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer une même solution technique assurant des fonctions différentes ; - de repérer différentes solutions techniques assurant une même fonction ; - de préciser des raisons motivant le choix d'un élément de solution (par exemple matériau) pour un objet et un contexte précis ; - d'utiliser un objet en assurant la sécurité ; - de réaliser des objets techniques répondant à une fonction. 		
<p>Environnement et développement durable</p>	<p>Les déchets : réduire, réutiliser, recycler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le circuit des déchets (de son école, de sa commune). - Identifier et décrire différents circuits possibles pour les déchets (de son école, de sa commune). - Savoir que les possibilités de recyclage et de réutilisation dépendent notamment du circuit et du processus de tri et d'autre part des capacités industrielles de traitement. - Savoir trier. <p>Vocabulaire : matériau, recyclage, collecte, tri.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La matière ◆ Géographie - Activités économiques - Les déchets 	<p>L'eau : une ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les modalités de traitement de l'eau et de maintien de sa qualité dans le réseau de distribution. - Identifier des actions de contrôle et de limitation de la consommation d'eau. <p>Vocabulaire : traitement, station d'épuration.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La matière ◆ Géographie - Activités économiques - L'eau dans la commune, besoins et traitement 	<p>L'air et les pollutions de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses connaissances dans les différents domaines et disciplines et rechercher des solutions alternatives pour agir sur la pollution de l'air. <p>Vocabulaire : réchauffement climatique, effet de serre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La matière ◆ L'énergie
	<p>Durant les trois années du cycle, les séquences permettront aux élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre l'impact de l'activité humaine sur l'environnement ; - s'impliquer dans un projet individuel ou collectif en lien avec l'idée de gestion de l'environnement et de développement durable et contribuer activement à sa mise en œuvre. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les êtres vivants dans leur environnement ◆ Initiative et autonomie, compétence 7 du socle commun 		

Histoire

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Ces progressions ont été construites pour concilier un continuum chronologique et des dominantes : le cours élémentaire deuxième année couvre toutes les périodes du programme et permet ainsi aux élèves de découvrir l'ensemble de ces périodes. Le cours moyen première année procède d'une cohérence thématique et balaie sur différentes périodes des questions relatives à la religion, au rôle de l'Église ou au pouvoir. Le cours moyen deuxième année est centré sur l'époque contemporaine dont il est indispensable de connaître les principaux repères. Les questions choisies sont d'ordre plus politique ou institutionnel : l'affirmation de la République, les deux conflits mondiaux, la cinquième République et la construction européenne.

Pour chaque période, des repères sont indiqués. Ces repères sont étudiés, puis mémorisés, car ils constituent une liste de personnages et d'événements représentatifs de chacune des périodes, que le maître pourra compléter en fonction de ses choix pédagogiques. Jalons de l'histoire nationale, ils forment la base d'une culture commune et s'articuleront avec l'histoire des arts.

Chaque sujet étudié donne lieu à l'**élaboration d'un écrit** qui peut prendre diverses formes : un résumé, un récit, un commentaire de document...

Le vocabulaire spécifique proposé y figurera. Conclusion du travail des élèves, cette trace écrite est à mémoriser.

L'enseignement de l'histoire permet des **approches interdisciplinaires**, d'une part pour permettre une meilleure gestion du temps, et d'autre part pour participer à la maîtrise de capacités transversales, étude d'œuvres en lien avec l'enseignement de l'histoire des arts et avec le programme de français, lectures de textes et production d'écrits de nature diverse (récit, trace écrite, commentaire de documents...). L'étude de la construction européenne et des institutions républicaines se fait également en lien avec l'enseignement de l'instruction civique et morale.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
La Préhistoire	<p>Les premières traces de vie humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que l'homme de Tautavel précède l'homo sapiens dont nous descendons. - Savoir que la Préhistoire est une très longue période qui se termine avec l'apparition de l'écriture. - En utilisant les découvertes archéologiques, caractériser le mode de vie de l'homme du paléolithique il y a 40 000 ans (chasse, pêche...). <p>La maîtrise du fer et les débuts de l'agriculture</p> <p>L'apparition de l'art</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir des découvertes archéologiques, dégager les évolutions majeures du mode de vie des hommes au néolithique (sédentarisation, agriculture et maîtrise progressive des métaux). - Savoir que les peintures rupestres, notamment à Lascaux, peuvent être considérées comme les premières traces de dimension esthétique et sacrée. <p>Repères : L'homme de Tautavel, il y a 500 000 ans. Lascaux, il y a 17 000 ans. Vocabulaire : archéologie, paléolithique, néolithique, art, nomadisme, sédentarisation.</p>		
L'Antiquité	<p>Les Gaulois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager à partir de documents variés les principales caractéristiques de la civilisation gauloise avant la conquête romaine. - Repérer sur une carte leur implantation. <p>La romanisation de la Gaule</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire la conquête de la Gaule à partir d'extraits de la « Guerre des Gaules » confrontés à des sources archéologiques. - Comprendre qu'une nouvelle civilisation, la civilisation gallo-romaine, se développe en mêlant les modes de vie et les techniques gaulois et romains. <p>Repères : Jules César et Vercingétorix ; 52 avant notre ère - Alésia. Vocabulaire : romanisation, gallo-romain, monuments caractéristiques (forum, amphithéâtre, arènes, temples, aqueducs, villas...), artisanat.</p>	<p>La christianisation du monde gallo-romain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le rôle de Jésus et des apôtres dans la naissance et l'expansion du christianisme. - Savoir que le christianisme se diffuse en Gaule malgré des persécutions et gagne progressivement toutes les couches de la population. - Savoir que le christianisme devient la religion officielle de l'empire romain. - Sur différents documents relatifs à l'Histoire des Arts, identifier les principales manifestations du christianisme. - Lire et utiliser une ou des cartes historiques pour étudier cette question. <p>Vocabulaire : chrétien, croyant, foi, une église, l'Église, se convertir, religion monothéiste.</p>	
Le Moyen Âge	<p>Les relations entre seigneurs et paysans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que mille ans après la conquête de la Gaule, les seigneurs imposent leur domination sur les terres et les paysans. 	<p>La naissance et le développement du royaume de France</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que le sacre légitime le pouvoir du roi. - Découvrir, grâce à l'étude de cartes et 	

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
	<p>- Caractériser par l'étude de différents documents historiques et archéologiques le château fort, le mode de vie seigneurial, et les liens entre seigneurs et paysans.</p> <p>- À partir, par exemple, du calendrier « <i>Les Riches heures du duc de Berry</i> », raconter l'année d'un paysan du XVème siècle.</p> <p>Vocabulaire : seigneur, seigneurie, vilain, redevances.</p>	<p>de documents, qu'en trois siècles, les Capétiens renforcent leur pouvoir, agrandissent le domaine royal par des guerres, des rachats et des mariages et mettent en place une administration de plus en plus efficace.</p> <p>- Identifier les rois de France, en particulier Saint Louis, et les principaux attributs du pouvoir royal à partir de documents relatifs à l'histoire des arts.</p> <p>Repères : 496 - baptême de Clovis, 800 - couronnement de Charlemagne, 987 - Hugues Capet roi de France, Saint Louis.</p> <p>Vocabulaire : royauté, sacre, domaine royal, royaume, administration.</p> <p>Le rôle de l'Église</p> <p>- Reconnaître sur différents documents, en particulier tympans d'églises, vitraux, fresques, enluminures, miniatures, de quelle manière l'Église encadre la vie des hommes de la naissance à la mort.</p> <p>- Savoir que le clergé est organisé et que la puissance de l'Église se manifeste notamment par la construction de nombreux édifices.</p> <p>- Connaître et reconnaître l'art roman et l'art gothique par l'observation et le contact de quelques unes de ses manifestations.</p> <p>Vocabulaire : clergé, moine, évêque, pape, sacrement, rituel, art roman, art gothique.</p> <p>Conflits et échanges en Méditerranée</p> <p>La découverte d'une autre civilisation, l'Islam</p> <p>- Savoir que le prophète Mahomet fonde une nouvelle religion monothéiste au VIIème siècle. Elle s'étend rapidement de l'Inde à l'Espagne.</p> <p>- Pour étudier cette question, lire et utiliser une carte historique.</p> <p>- À partir de différentes œuvres d'art, appréhender la richesse de la civilisation arabo-musulmane.</p> <p>Les Croisades</p> <p>- Connaître le déroulement d'une croisade (la première croisade en particulier).</p> <p>- Savoir que les échanges se développent et mettent en contact l'Occident avec l'Orient.</p> <p>Vocabulaire : croisades, échanges, mosquée, musulman, prophète.</p> <p>La guerre de Cent ans</p> <p>- Savoir qu'une querelle de succession qui débute en 1337 débouche sur une guerre qui oppose la France à l'Angleterre, et que cette guerre s'achève en 1453.</p> <p>- Être capable de raconter brièvement les principaux épisodes de la vie de Jeanne d'Arc et le récit de ses actions.</p> <p>- Pour étudier cette question, lire une carte historique.</p> <p>Repères : Jeanne d'Arc.</p> <p>Vocabulaire : épopée, chevauchée, siège, famine, peste, traité.</p>	
Les Temps modernes	<p>Les Grandes Découvertes</p> <p>- Savoir que les Européens se lancent à la découverte du monde grâce notamment aux progrès de la</p>	<p>Les premiers empires coloniaux, traite des Noirs et esclavage</p> <p>- Savoir que la conquête, puis la domination européenne entraîne la</p>	<p>Les Lumières</p> <p>- Être capable d'identifier quelques personnages, en particulier Voltaire et Rousseau, qui défendent les idées des</p>

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
	<p>cartographie et de la navigation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de raconter le voyage de Christophe Colomb et la découverte d'un nouveau monde. - En observant des cartes à des dates différentes et en étudiant des documents (gravures...), comprendre les conséquences des voyages des Grandes Découvertes et savoir que 1492 est une date essentielle. <p>La Renaissance : quelques découvertes scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier la période de la Renaissance. - Savoir que des scientifiques (Copernic puis Galilée), en plaçant le Soleil au centre de l'Univers, remettent en cause sa conception. - Comprendre que l'invention de l'imprimerie permet une diffusion plus large des idées et des connaissances. <p>Repères : Gutenberg, Copernic, Galilée. 1492 - Christophe Colomb en Amérique.</p> <p>Vocabulaire : caravelle, boussole, imprimerie.</p>	<p>constitution de premiers empires coloniaux et la traite d'esclaves transatlantique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître sur une carte les principaux empires coloniaux. - À l'aide de différents documents, retrouver le trajet d'un esclave et décrire sa vie sur une plantation. <p>Vocabulaire : traite, esclavage, colonie, plantation.</p> <p>La Renaissance : les arts, catholiques et protestants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser la Renaissance artistique par l'observation d'œuvres d'art de la période et savoir les reconnaître. - À partir de l'exemple de François 1er et de Léonard de Vinci, pouvoir expliquer le rôle de mécène des monarques dans la diffusion de ces courants artistiques. - Savoir qu'au XVIème siècle l'unité religieuse éclate et que le royaume de France est déchiré par les querelles religieuses. - Connaître Henri IV et son rôle pour le rétablissement de la paix. <p>Repères : François 1er, Henri IV et l'édit de Nantes.</p> <p>Vocabulaire : perspective, mécène, artiste, humaniste, protestant, catholique, pape.</p> <p>Louis XIV, un monarque absolu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir de quelle manière l'autorité royale se renforce et comment la France est gouvernée et administrée par Louis XIV. - Savoir pourquoi et comment le château de Versailles a été édifié à la gloire du roi et pour illustrer sa puissance. - Être capable de dégager à partir de documents de nature différente les principales caractéristiques de la société d'Ancien Régime. <p>Repères : Louis XIV, Richelieu.</p> <p>Vocabulaire : sujet, société d'ordres, privilèges, monarchie absolue.</p>	<p>Lumières.</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir de situations concrètes (exemple, l'affaire Calas et Voltaire), découvrir les philosophes qui prônent des idées nouvelles (la liberté, l'égalité, la tolérance...) en remettant en cause l'ordre établi. - Comprendre que ces idées nouvelles se diffusent dans les villes (les salons) mais aussi dans les campagnes grâce à la diffusion de journaux et aux colporteurs. <p>Repères : Voltaire, Rousseau.</p> <p>Vocabulaire : tolérance, philosophe, salons, l'Encyclopédie.</p>
<p>La Révolution française et le XIXème siècle</p>	<p>La France dans une Europe en expansion industrielle et urbaine : le temps de travail à l'usine, des progrès techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que les progrès techniques et scientifiques bouleversent les modes de transport et de production (chemin de fer, usines, électricité, progrès de la médecine...). - Savoir que l'essor industriel transforme la société et que deux nouveaux groupes sociaux s'affirment : ouvriers et bourgeois. - Identifier, notamment par l'étude d'œuvres d'art, les transformations de la société. <p>Repères : Pasteur, Marie Curie.</p> <p>Vocabulaire : industrie, ouvriers, usine, syndicat, industrialisation (urbanisation, vie quotidienne...), bourgeois, atelier, vaccin.</p>	<p>La Révolution française : l'aspiration à la liberté et à l'égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que 1789 est une année exceptionnelle dans l'histoire de France, caractérisée par la fin de la monarchie absolue et des privilèges. - Parcourir les événements qui ont conduit à ces changements : réunion des États généraux, prise de la Bastille, nuit du 4 août. - Savoir que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen proclame la liberté et l'égalité comme principes fondamentaux. <p>Repères : Louis XVI ; 14 juillet 1789 - prise de la Bastille ; 26 août 1789 - Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.</p> <p>Vocabulaire : révolution, liberté, égalité, droits de l'Homme, citoyen.</p> <p>◆ Instruction civique et morale - Importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales</p> <p>La France dans une Europe en expansion industrielle et urbaine : les colonies, l'émigration</p>	<p>La Révolution française : de nouveaux principes de gouvernement, la République et la Terreur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que la monarchie constitutionnelle est un échec et qu'une première république est proclamée. - Savoir que la France est en guerre : guerre civile et guerre contre les puissances européennes. - À partir de différents documents, identifier les acteurs de cette période. - Savoir qu'après la Terreur, la République est fragile. <p>Repères : septembre 1792 - proclamation de la République.</p> <p>Vocabulaire : La Terreur, les sans-culottes, guerre civile, république, monarchie constitutionnelle.</p> <p>Le Premier Empire : les grandes réformes de Napoléon Bonaparte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que Bonaparte poursuit les guerres révolutionnaires, devient empereur des Français et met en place un régime autoritaire. - Connaître quelques réformes de Napoléon.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
		<p>- À partir de cartes, d'images et de différents témoignages ou exemples, savoir que la France, comme d'autres puissances européennes, conquiert de nouvelles terres et met en place dans les pays conquis des lieux spécialisés de production en utilisant la main d'œuvre indigène et importe des produits tropicaux (sucre, café...).</p> <p>- Savoir que la France est un des grands pays colonisateurs et que l'Europe est une terre d'émigration.</p> <p>Vocabulaire : colonie, métropole, émigration.</p>	<p>Repères : 1804 - Napoléon 1er empereur des français. Vocabulaire : Empire, Code civil, préfet.</p> <p>L'installation de la démocratie et de la République au XIXème siècle</p> <p>- Savoir que le XIXème siècle est caractérisé par une succession de régimes et que la République finit par s'imposer après 1870.</p> <p>- À partir de différents documents, identifier et comprendre de quelle manière la République s'enracine en France (l'école, la symbolique républicaine, la séparation des Églises et de l'État...).</p> <p>- Connaître les symboles républicains et en comprendre le sens.</p> <p>Repères : 1848 - suffrage universel masculin et abolition de l'esclavage ; 1882 - Jules Ferry et les lois scolaires ; 1905 - Loi de séparation des Églises et de l'État.</p> <p>Vocabulaire : symboles, État, démocratie, hymne, nation, devise.</p>
Le XXème siècle et notre époque	<p>Les révolutions scientifiques et technologiques au XXème siècle, la société de consommation</p> <p>- Savoir qu'après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une période de prospérité pendant laquelle les conditions de vie s'améliorent (alimentation, confort de l'habitation, moyens de transport).</p> <p>- À partir de documents de nature différente (publicité, affiche, graphique, extrait de film de fiction, photographie), prendre conscience du développement de la société de consommation.</p> <p>- À partir d'exemples concrets, comprendre comment la révolution de l'informatique et de la communication transforme la vie quotidienne et le travail.</p> <p>Vocabulaire : croissance, informatique, société de consommation, crise économique, développement durable.</p>		<p>La violence du XXème siècle : les deux conflits mondiaux</p> <p>- Pouvoir expliquer pourquoi le premier conflit mondial a été appelé « la Grande Guerre ».</p> <p>- Connaître Clemenceau.</p> <p>- À partir de documents de nature diverse et en particulier d'œuvres d'art, identifier en quoi cette guerre ne ressemble pas aux précédentes.</p> <p>- Savoir que la paix signée à Versailles est négociée difficilement et rapidement menacée en Europe par des dictatures.</p> <p>- À partir de l'étude de cartes et de documents statistiques, comprendre et pouvoir décrire l'ampleur de la Seconde Guerre mondiale.</p> <p>- Connaître les principales caractéristiques de la France occupée.</p> <p>- Connaître le rôle de Charles de Gaulle pendant la Seconde Guerre mondiale et dans la période de la libération de la France.</p> <p>- À partir de l'exemple de Jean Moulin, savoir décrire et définir la Résistance.</p> <p>- Connaître quelques éléments du bilan dramatique de la guerre et la division de l'Europe.</p> <p>Repères : 1916 - bataille de Verdun ; Clémenceau ; 11 novembre 1918 - armistice de la Grande Guerre ; 18 juin 1940 - appel du général de Gaulle ; Jean Moulin ; 8 mai 1945 - fin de la Seconde Guerre mondiale ; 1945 - droit de vote des femmes.</p> <p>Vocabulaire: armistice, tranchée, traité de paix, dictature, alliés, collaboration, Résistance.</p> <p>L'extermination des juifs et des tziganes : un crime contre l'humanité</p> <p>- À partir de témoignages, en particulier de récits d'enfants, connaître quelques traits de l'extermination des juifs et des tziganes.</p> <p>- Savoir donner une définition simple de crime contre l'humanité.</p> <p>Vocabulaire : camps de concentration,</p>

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
			<p>camps d'extermination, déportation, génocide, crime contre l'humanité, rideau de fer.</p> <p>La Vème République</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir qu'en 1958, la V^e République remplace la IV^eme en proie à de grandes difficultés. - Connaître les principales caractéristiques de la constitution mise en place par le général de Gaulle : les pouvoirs du président de la République et ceux du gouvernement et du parlement. - Connaître les présidents de la Vème République. <p>Repères : 1958 - Charles de Gaulle et la fondation de la Vème République.</p> <p>Vocabulaire : suffrage universel, majorité, assemblée nationale, sénat, parlement, président de la République, premier ministre, gouvernement.</p> <p>La construction européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le rôle de Robert Schuman dans la construction européenne. - À partir de trois cartes de l'Europe (1957, 1995 et 2007) pouvoir décrire les principales étapes de la construction européenne. - Connaître quelques réalisations de l'Union européenne. - Décrire un événement et en connaître les conséquences : la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989). <p>Repères : 1957 - traité de Rome ; 1989 - chute du mur de Berlin ; 2002 - l'euro, monnaie européenne.</p> <p>Vocabulaire : union européenne, règles communes, euro.</p>

Géographie

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Le programme de géographie a pour objectifs de décrire et de comprendre comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires. Le village, la ville, les lieux que les élèves côtoient quotidiennement servent de point d'appui à un premier questionnement géographique, puis les objets d'étude sont appréhendés à différentes échelles, de l'échelle locale à celle de la France dans un cadre européen et mondial.

Ces progressions sont donc construites selon une double perspective :

- décrire et comprendre comment les hommes vivent et aménagent leur territoire : organisation de l'espace, répartition des populations, circulation des hommes et des biens, activités économiques ;
- identifier et connaître les caractéristiques géographiques de la France dans un contexte européen et mondial.

L'enseignement de la géographie permet des approches interdisciplinaires, d'une part pour permettre une meilleure gestion du temps, et d'autre part, pour participer à la maîtrise de capacités transversales (étude de documents statistiques liée avec l'enseignement des mathématiques, rédaction de textes liée avec le programme de français). L'éducation au développement durable prévue par le programme de géographie se conduit en lien avec le programme de sciences.

Pour chaque niveau, des capacités propres à la géographie sont spécifiées.

Chaque sujet étudié donne lieu à l'élaboration d'un écrit qui peut prendre diverses formes : un résumé, une carte ou un croquis légendés, un commentaire de document. Conclusion du travail des élèves, cet écrit est à mémoriser. Des liens sont parfois proposés avec le domaine des sciences expérimentales et de la technologie.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Les principales caractéristiques de la géographie de la France dans un cadre européen et mondial			
Territoires à différentes échelles	<p>Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves</p> <p>Partir de l'étude de l'échelon local (village, ville, quartier) pour appréhender le département, la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir de quelle manière le territoire français est organisé (commune, département, région). - À partir d'exemples concrets, avoir quelques notions sur les compétences de chaque échelon et la manière dont les décisions sont prises. - Savoir que des communes sont regroupées en communauté de communes (intercommunalité). <p>Vocabulaire : préfet, conseil municipal, général, régional, État, communauté de communes.</p>	<p>Le territoire français dans l'UE</p> <p>Les grands types de paysages et la diversité des régions françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la lecture de paysages et l'étude de cartes, identifier les principaux caractères du relief, du climat et de l'hydrographie en France et localiser les principaux repères géographiques étudiés. - Connaître les principales caractéristiques des grands ensembles régionaux français : les régions du Nord et de l'Est, les régions du Grand Ouest (Arc atlantique), les régions du Sud, les régions du Centre de la France et la région parisienne. - Connaître le découpage administratif de la France (départements, régions). <p>Vocabulaire : montagne, plaine, colline, vallée, plateau, falaise, littoral, rivière, fleuve, climat, agriculture, industrie, capitale.</p> <p>Les frontières de la France et les pays de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la lecture de paysages et l'étude de cartes, identifier les principaux caractères du relief, du climat et de l'hydrographie en Europe et localiser les principaux repères géographiques étudiés. - Savoir situer les frontières européennes. - Connaître les pays de l'Union européenne. - Savoir les situer sur une carte, en lien avec l'histoire et l'instruction civique et morale. <p>Vocabulaire : échelle, légende, continent, frontière, espace Schengen.</p>	<p>La France dans le monde</p> <p>Les territoires français dans le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la lecture de paysages et l'étude de cartes, identifier les principaux caractères du relief et du climat dans le monde et localiser les principaux repères géographiques étudiés. <p>Vocabulaire : globe, planisphère, nord, sud, est, ouest, continent, océan, équateur, pôle, hémisphère, tropique, méridien, latitude, longitude.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents territoires français dans le monde (Drom-Com, départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer). - Connaître quelques-unes de leurs activités économiques (agriculture, tourisme...). - Connaître quelques caractéristiques communes à ces territoires (population jeune, population urbaine et littorale...). - Savoir que les territoires ultramarins sont exposés aux risques naturels (cyclones, séismes) et que des politiques de prévention sont nécessaires. - Connaître quelques actions de prévention des risques naturels (PPRN) : gestes, zones d'habitation... <p>Vocabulaire : ultramarin, métropolitain, Drom-Com (départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer), risques naturels, cyclones.</p> <p>♦ Sciences et technologie - Le ciel et la Terre - Volcans et séismes, les risques pour les sociétés humaines</p>
La répartition de la population	<p>Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves</p> <p>Paysages de village, de ville et de quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir caractériser à partir de cartes et de photographies l'espace dans lequel vit l'élève : village ou ville, espaces ruraux ou urbains, densément ou faiblement peuplés. <p>Vocabulaire : paysages ruraux, urbains, péri-urbains ; centre-ville, quartier, lotissement, urbain, rural, équipements.</p>	<p>Les Français dans le contexte européen</p> <p>La répartition de la population sur le territoire national et en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir et comprendre pourquoi la population française est inégalement répartie sur le territoire. - Savoir identifier par l'étude de cartes les zones denses et vides en France et en Europe. - Savoir que le développement des activités tertiaires au XXème siècle a renforcé la concentration des populations dans les villes. <p>Vocabulaire : foyers de peuplement, densité, activités tertiaires, agglomération.</p> <p>Les principales villes en France et en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir localiser sur une carte quelques grandes villes de France et d'Europe. 	<p>La France dans le monde</p> <p>Zones denses et vides de population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir et comprendre pourquoi la population est inégalement répartie sur la surface de la Terre : déserts humains et zones densément peuplées. - Identifier sur une carte les principaux foyers de peuplement et les espaces vides de peuplement. - Connaître quelques éléments expliquant la répartition de la population : relief, climat, histoire, activité économique, migrations. <p>Vocabulaire : désert humain, riziculture, migration.</p> <p>Espaces riches et pauvres à l'échelle de la planète</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre à partir de l'étude de documents géographiques (cartes,

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
		<p>- Savoir lire le paysage d'une ville française ou européenne, du centre historique aux zones péri-urbaines, en identifiant notamment quelques traces du passé (monuments historiques, cathédrales) et les quartiers récents.</p> <p>- À partir de cartes et de documents variés, pouvoir mettre en évidence que le territoire européen est dominé par des métropoles reliées entre elles par de nombreux axes de communication.</p> <p>Vocabulaire : banlieues, communes péri-urbaines, étalement urbain, métropole, quartier d'affaires.</p>	<p>statistiques, paysages) que les richesses sont inégalement réparties entre le Nord et le Sud mais aussi sur un même continent ou un même pays.</p> <p>- Savoir situer les zones riches et les zones pauvres dans le monde.</p> <p>- Savoir localiser sur un planisphère les principales métropoles.</p>
Circulation des hommes et des biens	<p>Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves</p> <p>La circulation des hommes et des biens</p> <p>- À partir d'exemples concrets, connaître quelques raisons de déplacements des habitants et les moyens de transports existants, de l'échelle locale à l'échelle régionale (travail, nourriture, loisirs...).</p> <p>- Connaître quelques moyens de transport de voyageurs et de marchandises, les axes de circulation adaptés et les lieux de débarquement et d'embarquement des passagers et des marchandises (gares, aéroports, ports, station de bus, de métro).</p> <p>- Lire un plan de transport urbain, une carte des voies de communication, la carte des grands axes de circulation de sa région.</p> <p>Vocabulaire : usager, covoiturage, voies ferrées, routes maritimes, voies navigables, transports en commun, couloirs aériens.</p>	<p>Se déplacer en France et en Europe</p> <p>Un aéroport</p> <p>- À partir de plans et de cartes à différentes échelles, de photographies et de graphiques, mettre en évidence les principales caractéristiques des liaisons aériennes.</p> <p>- Connaître l'organisation d'un aéroport : liaison avec les transports terrestres, hébergement, zones commerciales et espaces propres au transport aérien.</p> <p>Vocabulaire : terminal, fret, tour de contrôle, correspondance aérienne, aiguilleurs du ciel.</p> <p>Le réseau autoroutier</p> <p>- Connaître l'organisation du réseau autoroutier en France et en Europe par l'étude de cartes.</p> <p>- Savoir énoncer quelques conséquences du développement du réseau autoroutier sur l'organisation de l'espace, sur le développement économique et l'environnement.</p> <p>- Connaître quelques alternatives au transport par la route (par exemple le feroutage).</p> <p>Vocabulaire : réseau, autoroute, trafic, péage, saturation, échangeur.</p> <p>Le réseau ferré à grande vitesse en France et en Europe</p> <p>- À partir de cartes et de différents documents, comprendre l'importance du réseau de lignes à grande vitesse en France : aménagement du territoire.</p> <p>- Nommer quelques grandes villes desservies par le TGV et savoir que des gares ont dû être construites en périphérie des villes (Valence, Avignon, Aix-en-Provence).</p> <p>- Connaître des lignes spécifiques (Eurostar...) et les principaux projets en cours en France et reliant la France au reste de l'Europe.</p> <p>Vocabulaire : TGV, LGV, Eurostar, connexions.</p>	<p>La France dans le monde</p> <p>Se déplacer entre la métropole et les territoires ultramarins</p> <p>- Mettre en évidence l'importance des liaisons aériennes pour assurer la liaison entre la métropole et les territoires ultramarins, et l'importance des liaisons maritimes commerciales.</p> <p>La langue française dans le monde</p> <p>La francophonie</p> <p>- Savoir que la langue française est présente sur les cinq continents et employée par 182 millions de personnes.</p> <p>- Comprendre que la présence de la langue française s'accompagne aussi d'une diffusion de notre culture.</p> <p>Vocabulaire : francophonie, créole, langue de communication, ambassade, centre culturel.</p>
Activités économiques	<p>Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves</p> <p>Les principales activités économiques</p> <p>- À partir de l'étude de documents géographiques variés, en particulier de photographies, mettre en relation paysages et activités économiques.</p> <p>- Savoir caractériser les 3 grands secteurs d'activités : primaire, secondaire ou industriel, tertiaire ou activités de services.</p> <p>- Savoir compléter ou réaliser un schéma retraçant le chemin ou la</p>	<p>Première approche du développement durable en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie</p> <p>L'eau dans la commune, besoins et traitement</p> <p>- À partir de différents documents, en particulier diagrammes ou graphiques, comprendre que les activités humaines nécessitent des besoins en eau importants et variés.</p> <p>- Connaître le circuit de l'eau que l'on consomme (stockage de l'eau potable, station d'épuration) et les acteurs</p>	<p>Étude d'un espace d'activités</p> <p>Une zone industrialo-portuaire</p> <p>- Connaître quelques activités d'une zone industrialo-portuaire et savoir retracer le circuit d'une matière première ou d'une marchandise jusqu'à son lieu de consommation (par exemple, des pétroliers à la station service).</p> <p>- Savoir expliquer pourquoi des activités industrielles sont installées sur le littoral et réaliser un croquis simple.</p> <p>- Connaître quelques risques provoqués par ces activités (incendies, explosions, pollution...).</p>

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
	<p>fabrication d'un produit industriel ou agro-alimentaire choisi en fonction de la production locale.</p> <p>Vocabulaire : activités agricoles, activités industrielles, activités de services, agriculteur, ouvrier, zone d'activités, industrie, agriculture, activité agro-alimentaire.</p> <p>Première approche du développement durable en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie Les déchets, réduction et recyclage - À partir de différents documents, en particulier diagrammes ou graphiques, observer que les activités humaines produisent de plus en plus de déchets. - Identifier les conséquences de l'augmentation des déchets sur l'homme et sur son environnement. - Connaître l'importance de la collecte des déchets et les acteurs impliqués dans cette collecte. - Savoir lire un schéma retraçant le cycle des déchets recyclables.</p> <p>Vocabulaire : recyclage, déchets ménagers, incinérer, composter, compostage, éboueur.</p> <p>◆ Sciences et technologie - Environnement et développement durable - Les déchets</p>	<p>impliqués dans la gestion de l'eau. - Être sensibilisé à la réduction de la consommation et à la pollution des eaux.</p> <p>Vocabulaire : pollution, engrais, assainissement, pesticides, station d'épuration.</p> <p>◆ Sciences et technologie - Environnement et développement durable - L'eau : une ressource</p>	<p>Vocabulaire : zone industrialo-portuaire, usine sidérurgique, raffinerie de pétrole, conteneurs, portique.</p> <p>Un centre tertiaire - Connaître les caractéristiques d'un quartier d'affaires (par exemple, la Défense) : activités tertiaires, services et sièges sociaux d'entreprises françaises et étrangères. - Connaître le rôle joué par un centre d'affaires sur une ville et une région : transformation du paysage, emploi, organisation des transports... - Identifier quelques problèmes liés au développement des centres d'affaires, par exemple l'engorgement des transports.</p> <p>Vocabulaire : siège social, commerce de proximité, RER, ville nouvelle, activités tertiaires.</p> <p>Un espace agricole - Connaître les caractéristiques d'un espace agricole en France, transformation des paysages, productions, acteurs du monde agricole. - Connaître l'organisation d'une exploitation agricole. - Identifier quelques problèmes liés au développement de l'agriculture (usage d'engrais et de pesticides). - Connaître les moyens utilisés par l'agriculture biologique.</p> <p>Vocabulaire : paysage de bocage, paysage d'openfield, élevage, industrie agro-alimentaire, agriculture intensive, agriculture biologique.</p> <p>Une zone de tourisme - Identifier les caractéristiques d'une zone touristique (par exemple une station balnéaire ou une station de sports d'hiver) : transformation des paysages, acteurs... - Connaître, caractériser et localiser les différents types d'espaces touristiques en France. - Identifier quelques problèmes liés au développement du tourisme : environnement, pollution.</p> <p>Vocabulaire : stations balnéaires, port de plaisance, stations touristiques, parcs nationaux.</p>
Capacités propres à la géographie	<p>Lire une carte - S'orienter sur une carte, localiser des lieux les uns par rapport aux autres, utiliser un plan ou une carte pour repérer un itinéraire, prélever des informations sur une carte.</p> <p>Lire un paysage - Identifier et décrire les éléments d'un paysage, localiser ces éléments les uns par rapport aux autres.</p> <p>Utiliser un document statistique simple - Comprendre le contenu d'un document statistique.</p>	<p>Lire une carte - Utiliser la légende d'une carte. - Réaliser une carte simple.</p> <p>Lire un paysage - Réaliser un croquis de paysage avec sa légende.</p> <p>Utiliser un document statistique simple - Interpréter un document statistique simple.</p>	<p>Lire une carte - Utiliser la légende d'une carte. - Réaliser une carte simple.</p> <p>Lire un paysage - Expliquer et comprendre un paysage.</p> <p>Utiliser un document statistique simple - Réaliser un graphique simple, en particulier à l'aide d'un tableur.</p>

Instruction civique et morale

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Au cycle des approfondissements, les objectifs de l'instruction civique et morale sont en priorité la compréhension des grands principes de l'action morale. Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits de chacun, de refuser la violence. Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'État de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité). Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix et des options personnels.

L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations. Les élèves étudient les grands textes qui les fondent.

Le socle commun de connaissances et de compétences intègre cette mission fondamentale : il s'agit de préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie. Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions de faire partager ces valeurs.

L'analyse de situations concrètes présentant un dilemme permettra de faire évoluer le jugement moral. **L'étude de maximes, d'adages juridiques, de morales tirées des fables, le recours à des récits, textes, romans présentant une problématique morale**, permettront de mettre en place des séances d'enseignement dans le respect des thèmes abordés dans la [circulaire relative à l'instruction morale à l'école n°2011-131 du 25 août 2011](#).

L'apprentissage de l'argumentation passera par la justification des points de vue pour aboutir au raisonnement, étayer une idée, voire fonder une opinion.

L'élève est amené à réfléchir, nommer les choses, argumenter, défendre sa position, s'interroger, douter, rechercher. Le maître est le garant des conditions de l'échange et de la conclusion des réflexions menées.

Une trace écrite, reflet d'une interprétation claire et partagée, est indispensable pour formaliser le principe moral dégagé ou fixer la règle de conclusion. Brève, elle se réfère à la problématique soulevée, qu'elle évoque, et permet par sa clarté la mémorisation du principe moral. Des liens sont parfois proposés avec d'autres domaines disciplinaires ou transversaux.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Estime de soi, respect de son intégrité et de l'intégrité des personnes ♦ Apprendre à porter secours (8) (APS) ♦ Attestation de première éducation à la route (9) (APER)	Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale - Mettre en place et respecter des règles de vie à l'école et en dehors de l'école. - Coopérer avec ses camarades à un projet, en respectant des règles précises. - Travailler en groupe, justifier un point de vue.	Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale - Réfléchir aux problèmes concrets posés par la vie en collectivité : . politesse envers ses pairs et les adultes ; . utilisation de différents registres de langue ; . nécessité d'élaborer un règlement de classe et d'école. - Respecter les règles de la vie collective, entre autres dans les pratiques sportives.	Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale - Respecter ses pairs et les adultes, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons. - Identifier une situation de maltraitance (harcèlement...) ; être capable d'alerter un adulte en tant que victime ou témoin.
	Règles de sécurité Interdiction des jeux dangereux - Respecter les principales règles de sécurité de la vie quotidienne. - Connaître les objets, les matériels familiaux et leurs conditions d'usage (école, maison) pour éviter traumatisme, saignement, brûlure, asphyxie, intoxication. - Utiliser les moyens de protection mis à disposition.	Règles de sécurité Interdiction des jeux dangereux - Savoir adapter sa conduite face à des situations spécifiques pour se protéger et préserver les autres. - Savoir lire et respecter les informations, les pictogrammes de danger figurant sur les objets, les matériels, les produits ménagers, les médicaments... - Prendre conscience de la nécessité de s'interdire toute violence, verbale comme physique, notamment dans la cour de l'école.	Règles de sécurité Interdiction des jeux dangereux - Savoir en quoi des comportements sont bénéfiques ou nocifs pour sa santé et celle des autres. - Mémoriser les pictogrammes les plus fréquents figurant sur les objets, les matériels, les produits ménagers, les médicaments... - Identifier les « jeux dangereux » et connaître leurs conséquences. - Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.
	Gestes de premiers secours Prévenir, protéger, alerter, intervenir - Reconnaître et nommer des objets et des situations pouvant présenter un risque. - Repérer une situation de danger : différencier les dangers à caractère inhabituel. - Identifier les risques dans un environnement plus lointain. - Respecter les consignes données pour éviter un suraccident. - Se mettre hors de danger pour éviter un suraccident. - Être capable d'alerter un adulte, de demander de l'aide, d'expliquer la situation. - Être capable d'alerter le 15 (Samu) de manière structurée (se nommer, se situer, décrire la situation et l'état de la victime). - Savoir qu'il vaut mieux ne pas déplacer un accidenté et donner la priorité à l'alerte et à la protection.	Gestes de premiers secours Prévenir, protéger, alerter, intervenir - Énoncer quelques mesures de prévention à mettre en œuvre face à un risque, un danger. - Suivre les consignes données par un adulte, par le médecin régulateur du Samu. - Être capable d'alerter le 15 (Samu) de manière structurée (se nommer, se situer, décrire la situation en précisant les parties du corps lésées). - Être capable de protéger autrui des conséquences d'un accident. - Savoir qu'il vaut mieux ne pas déplacer un accidenté en cas de chute ou de choc violent.	Gestes de premiers secours Prévenir, protéger, alerter, intervenir - Savoir réagir face à un accident en étant capable de mener une alerte adaptée. - Être capable d'intervenir auprès d'une victime en assurant quelques gestes de premiers secours : . être capable de rassurer et de réconforter la personne, de dire ce qui a été fait pour elle ; . savoir qu'il vaut mieux ne pas bouger la partie du corps où siège le traumatisme ; . être capable de refroidir une zone brûlée ; savoir qu'il faut appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée ; . être capable de mettre une personne inconsciente sur le côté. - S'impliquer dans des mesures de protection collective (exercices d'évacuation et de mise à l'abri).

(8) Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006. Les savoirs et compétences d'« Apprendre à porter secours » sont acquis progressivement de la maternelle au cycle 3.

(9) Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002. L'attestation de première éducation à la route récapitule les savoirs et les savoir-faire pour chaque usage de la route, piéton, passager, rouleur, de la maternelle au cycle 3.

<p>Règles élémentaires de sécurité routière (piéton, passager, rouleur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la signification des principaux panneaux routiers et les règles du code de la route, notamment celles qui s'appliquent aux piétons, aux cyclistes et aux passagers. - Respecter les consignes de l'adulte dans un transport scolaire. - Savoir se comporter sur une zone d'attente : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à l'arrivée et l'arrêt complet du véhicule ; - après le départ et l'éloignement du véhicule. - Rouler dans l'espace de circulation qui convient à l'engin utilisé, en fonction de l'âge et du code de la route. - Utiliser les équipements de protection (roller, vélo). 	<p>Règles élémentaires de sécurité routière (piéton, passager, rouleur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Énoncer quelques conséquences du non-respect du code de la route et des comportements dangereux. - Être capable de traverser seul à un carrefour avec ou sans feux, à un rond-point. - Être capable de faire traverser une personne en respectant et en justifiant les règles de sécurité. - Connaître et respecter le code du passager de transport en commun. - Être capable de rouler dans un espace de circulation partagé (vélo, trottinette, roller). - Comprendre l'utilité des équipements de protection. - Vérifier l'état du matériel utilisé. 	<p>Règles élémentaires de sécurité routière (piéton, passager, rouleur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir se rendre visible sur la route (vêtements clairs, surfaces réfléchissantes, gilet, dispositifs d'éclairage...). - Connaître et respecter le code du passager de véhicule particulier. - Préparer un déplacement, un parcours dans un environnement complexe : <ul style="list-style-type: none"> . analyser les dangers et organiser son déplacement en conséquence (conditions de circulation, choix des voies à emprunter...); . évaluer la pertinence des choix effectués ; . rouler en groupe, en sécurité, selon l'itinéraire établi. - Participer à un rallye piéton en lien avec les séances d'EPS en respectant les interdictions, la signalisation et les indications gestuelles des agents de circulation.
<p>Connaissances des risques liés à l'usage de l'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les droits et les devoirs indiqués dans la charte d'usage des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) de l'école. 	<p>Connaissances des risques liés à l'usage de l'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les autres et se protéger dans le cadre de la communication et de la publication électronique. 	<p>Connaissances des risques liés à l'usage de l'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir qu'il existe des droits qui limitent les conditions d'utilisation des documents trouvés en ligne (textes, images, sons, films...). - Trouver des indices avant d'accorder sa confiance aux informations et propositions fournies sur l'internet.
<p>◆ Les compétences à acquérir dans le domaine des technologies usuelles de l'information et de la communication sont définies par le brevet informatique et internet (B2i)</p>		
<p>Responsabilité de ses actes ou de son comportement Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui Respect des valeurs partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir que chacun est responsable de ses actes et de son comportement et qu'il peut encourir une sanction. 	<p>Responsabilité de ses actes ou de son comportement Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui Respect des valeurs partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des situations dans lesquelles la liberté n'est pas respectée. - Identifier des situations dans lesquelles l'égalité n'est pas respectée. 	<p>Responsabilité de ses actes ou de son comportement Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui Respect des valeurs partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des situations de discrimination contraires aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité).

<p>Importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales</p>	<p>Notions de droits et de devoirs Identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la République française et de l'Union européenne - Savoir que dans une démocratie les lois respectent les droits des hommes et que pour cette raison les hommes doivent s'y conformer. - Connaître la signification des différents symboles de la République française (La Marseillaise, le buste de Marianne, le drapeau tricolore, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité »).</p>	<p>Notions de droits et de devoirs Identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la République française et de l'Union européenne - Connaître une définition du <i>civisme</i> : participer à la vie politique en votant aux élections, connaître ses devoirs envers l'État (respecter les lois, payer ses impôts...) et ses devoirs envers les autres citoyens. - Connaître le contexte et la date de création de la Marseillaise ; savoir par cœur les 1er, 6ème couplets et le 7ème, dit « couplet des enfants » ; être capable de l'interpréter dans différentes circonstances.</p>	<p>Notions de droits et de devoirs Identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la République française et de l'Union européenne - Connaître les différents symboles de l'Union européenne et leur signification : drapeau, nombre d'étoiles, hymne européen (dont la musique est extraite du 4ème mouvement de la 9ème symphonie de L.V Beethoven).</p>
		<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen - Savoir que les lois adoptées en France sont conformes à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. - Connaître l'article 1er de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et pouvoir l'illustrer au moyen de quelques exemples et contre-exemples... (« <i>Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.</i> ») - Connaître la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité » et pouvoir l'illustrer (article 2).</p>	<p>Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen - Connaître et comprendre l'article 29 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « <i>L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle le libre et plein développement de sa personnalité est possible.</i> ».</p>
		<p>Connaissance d'adages juridiques - Connaître et savoir interpréter quelques adages juridiques : « <i>Nul n'est censé ignorer la loi.</i> » « <i>On ne peut être juge et partie.</i> » « <i>Une même justice pour tous.</i> » « <i>Souffre que l'on t'applique la loi que tu as faite toi-même.</i> » « <i>Les mots s'envolent, les écrits restent.</i> »</p>	<p>Connaissance d'adages juridiques - Connaître et savoir interpréter quelques adages juridiques : « <i>Nul ne peut se faire justice à soi-même.</i> » « <i>Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable.</i> » « <i>La peine est suffisante si elle empêche le coupable de le devenir de nouveau.</i> » « <i>La peine est injuste si elle est inutile, ou si elle est trop sévère.</i> » « <i>Un acte est dit bon lorsqu'il est conforme à la loi et à la raison.</i> » « <i>Tout ce qui n'est pas interdit n'est pas pour autant convenable.</i> »</p>
<p>Règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie</p>	<p>Refus des discriminations de toute nature - Identifier quelques droits des enfants et pouvoir les illustrer par des exemples : . être égaux en droits (filles, garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents) ; . pouvoir vivre en famille ; . avoir une identité : un nom, un prénom, une nationalité ; . être correctement nourri et soigné. - Connaître la définition de <i>discrimination</i> : « le fait de traiter différemment une personne ou un groupe en raison de son origine, de sa nationalité, de sa race, de son sexe, de sa religion, d'un handicap... ». - Connaître la définition de <i>discriminer</i> : « empêcher quelqu'un d'avoir les mêmes droits que les autres ». - Reconnaître une situation de discrimination.</p>	<p>Refus des discriminations de toute nature - Identifier quelques droits des enfants, en retenir quelques-uns : . droit à l'éducation et aux loisirs ; . droit à la protection contre toutes les formes de violence ; . droit à l'expression et à l'écoute sur les questions qui les concernent ; . droit à ne pas être exploité ; . droit à une justice adaptée à leur âge ; . droit, en temps de guerre, à être protégé et à ne pas devenir soldat. - Connaître le rôle du Défenseur des droits. - Connaître le rôle de l'Unicef (Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance). - Citer et illustrer quelques cas simples de discriminations : l'âge, l'origine, l'apparence physique, le sexe, le handicap, la situation de famille, le patronyme.</p>	<p>Refus des discriminations de toute nature - Identifier quelques droits fondamentaux de l'homme et en débattre : droit de vote, droit de réunion, droit de se déplacer, droit au travail, droit à la santé, droit de grève... - Savoir que l'on peut avoir recours au Défenseur des droits si on est victime de discrimination. - Citer et illustrer quelques cas concrets de discriminations en fonction des opinions politiques, des opinions religieuses, de l'appartenance à un groupe humain particulier (nation, région, ethnie...).</p>
	<p>Démocratie représentative - Connaître une assemblée représentative des citoyens : le conseil municipal qui gère la commune. - Connaître les caractéristiques de l'élection du maire : les conseillers</p>	<p>Démocratie représentative - Connaître la définition du mot <i>démocratie</i> : « c'est grâce au suffrage universel que le pouvoir est confié à plusieurs personnes. » - Identifier et nommer les élus nationaux</p>	<p>Démocratie représentative - Connaître quelques grands principes de la Constitution de 1958 : la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. - Savoir définir ces termes.</p>

	municipaux élisent le maire.	désignés en France au suffrage universel direct (Président de la République, députés) ou indirect (sénateurs). - Identifier et nommer les élus locaux : conseillers régionaux pour la région, conseillers généraux pour le département.	- Connaître le fonctionnement de l'Assemblée nationale : une assemblée élue pour 5 ans, composée de députés, qui discute, vote les lois et exerce un contrôle fréquent sur la politique du gouvernement. - Connaître le fonctionnement du Sénat : une assemblée élue pour 6 ans, renouvelable en 2 fois tous les 3 ans, composée de sénateurs élus au suffrage indirect, qui discute et vote les lois présentées par le gouvernement, par l'Assemblée nationale ou par l'un de ses membres. - Citer quelques domaines gérés par les élus locaux : actions sociales, transport, culture, environnement...
	L'élaboration de la loi et son exécution - Savoir qui vote les lois et qui nomme les membres du gouvernement.	L'élaboration de la loi et son exécution - Connaître les articles 6 et 9 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « Art 6 : La loi doit être la même pour tous soit qu'elle protège soit qu'elle punisse » ; « Art 9 : Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable [...] ».	L'élaboration de la loi et son exécution - Connaître l'importance et le rôle des lois dans la vie citoyenne. - Connaître le cheminement d'une loi : la navette parlementaire.
	Les enjeux de la solidarité nationale - Savoir que la Nation garantit la protection sociale et la solidarité intergénérationnelle : <i>Préambule de la constitution de 1946</i> « La nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé (...), le repos et les loisirs. Tout être humain qui se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. ».	Les enjeux de la solidarité nationale - Connaître dans leurs très grandes lignes les recettes et les dépenses de l'État et des collectivités locales.	Les enjeux de la solidarité nationale - Connaître dans leurs grandes lignes la nature et le fonctionnement des principaux impôts directs et indirects (impôt sur le revenu, taxes locales, TVA).
Traits constitutifs de la nation française	Caractéristiques du territoire français : la langue nationale - Savoir que la langue de la République est le français. - Connaître quelques caractéristiques du territoire français à travers les cartes, les symboles, le sport (équipes de France, jeux olympiques).	Caractéristiques du territoire français : la langue nationale - Connaître quelques grandes étapes de la construction de la langue française (divers dialectes, langue d'oïl dans le nord et langue d'oc dans le sud). - Savoir que des langues régionales côtoient la langue nationale.	Caractéristiques du territoire français : la langue nationale - Connaître la date de la création de l'Académie française (1635). - Connaître le rôle de l'Académie française : . veiller sur la langue française ; . jouer un rôle de mécénat : décerner chaque année environ 60 prix littéraires, dont le Grand prix de la francophonie qui témoigne du rayonnement de la langue française dans le monde.
	Étapes de l'unification française - Savoir que la France s'est constituée très lentement et que ses frontières ont évolué au cours des siècles.	Étapes de l'unification française - Connaître les territoires français dans le monde, les Drom-Com (départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer).	Étapes de l'unification française - Connaître quelques grandes étapes de l'unification du territoire en relation avec le programme d'histoire.
			Règles d'acquisition de la nationalité française - Connaître les conditions d'acquisition de la nationalité française.
Union européenne et francophonie	La diversité des cultures et le sens du projet politique de la construction européenne - Savoir que la construction de l'Europe a été motivée par la volonté d'établir une paix durable entre ses pays fondateurs.	La diversité des cultures et le sens du projet politique de la construction européenne - Connaître les principaux pays de l'Union européenne et les différentes étapes de la construction de l'Europe. - Comprendre que l'Europe est née de la volonté des États dévastés par la guerre d'unir leurs forces pour construire un espace de paix et de développement économique.	La diversité des cultures et le sens du projet politique de la construction européenne - Comprendre la notion de citoyen européen. - Connaître les principes qui en découlent (libre circulation des personnes et des biens, passeport identique, monnaie commune, échanges au niveau de l'éducation...).
	La communauté de langues et de cultures composée par l'ensemble des pays francophones - Savoir que le français est une langue internationale. - Connaître les États où l'on parle	La communauté de langues et de cultures composée par l'ensemble des pays francophones - Connaître la définition de la <i>francophonie</i> : « ensemble des 190 millions de personnes parlant français	La communauté de langues et de cultures composée par l'ensemble des pays francophones - Savoir que l'usage du français dans d'autres pays s'explique en partie par l'histoire coloniale de la France, mais

	français.	sur les cinq continents. »	aussi par la présence dans le monde d'un réseau d'écoles et de lycées français. - Savoir que la langue française s'est transformée hors de France et a donné de nouvelles langues appelées créoles.
--	-----------	----------------------------	--

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Organisation dans les centres ouverts à l'étranger - session 2012

NOR : MENE1132549N

note de service n° 2011-217 du 27-12-2011

MEN - DGESCO MPE

Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de France ; aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités d'organisation de la session 2012 du baccalauréat général et technologique dans les centres ouverts à l'étranger. La liste des pays concernés et de leur académie de rattachement figure en annexe 1.

I - Réglementation de l'examen

Les textes qui régissent l'organisation du baccalauréat général et technologique en France sont applicables aux centres ouverts à l'étranger. La liste des langues dont les épreuves peuvent être subies à l'étranger est fixée, chaque année, par les recteurs des académies de rattachement. Les candidats qui souhaitent se présenter dans une langue ne figurant pas sur cette liste doivent se déplacer à leurs frais dans une des académies organisant les épreuves de cette langue et figurant dans un arrêté publié au cours du premier trimestre de l'année civile conformément à la [note de service n° 2003-115 du 17 juillet 2003](#) parue au B.O.EN n° 30 du 24 juillet 2003.

II - Programmes

Il est rappelé que les programmes sur lesquels portent les épreuves de l'examen sont ceux en vigueur durant l'année scolaire 2011-2012 dans les classes de terminale des lycées et dans les classes de première pour les épreuves anticipées d'histoire-géographie (séries S et STI2D), de sciences (séries L et ES), de français (séries L, ES, S, STG et STI2D). Toutefois, certaines des épreuves du baccalauréat technologique portent sur les programmes du cycle terminal.

III - Calendrier des épreuves

A - Groupe I

Le calendrier des centres du groupe I présenté dans les annexes 2 et 3 comporte des horaires décalés : les horaires des épreuves figurant dans la présente note sont indiqués en heures locales. Ils impliquent la répartition suivante :

Groupe I-a : Burkina Faso - Côte-d'Ivoire - Ghana - Guinée - Mali - Mauritanie - Sénégal - Togo.

Groupe I-b (1) : Algérie - Angola - Bénin - Cameroun - Gabon - Irlande - Maroc - Niger - Nigeria - Portugal - République centrafricaine - République démocratique du Congo - République du Congo - Royaume-Uni - Tchad - Tunisie.

Groupe I-b (2) : Afrique du Sud - Allemagne - Autriche - Belgique - Danemark - Égypte - Espagne - Hongrie - Italie - Norvège - Pays-Bas - Pologne - République tchèque - Suède.

Groupe I-c : Arabie saoudite - Bulgarie - Djibouti - Éthiopie - Grèce - Israël - Jordanie - Kenya - Koweït - Madagascar - Qatar - Roumanie - Syrie - Turquie.

Groupe I-d : Émirats arabes unis - Ile Maurice - Russie.

Les candidats doivent impérativement être convoqués une demi-heure avant le début de chacune des épreuves. En

outre, les candidats des pays des groupes I-b (1) et (2), I-c et I-d doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

Les épreuves écrites anticipées, qu'elles soient subies au titre de la session 2012 ou par anticipation au titre de la session 2013, auront lieu respectivement :

- le lundi 11 juin 2012 après midi pour celle de mathématiques-informatique (uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente ; cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique) ;
- le mardi 12 juin 2012 après midi pour celle d'histoire-géographie en série S (pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales), celles de sciences en séries L et ES et celle d'enseignement scientifique en séries L et ES (uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente) ;
- le vendredi 15 juin 2012 matin pour celles de français et de français-littérature (pour les candidats scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire et uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente).

Le détail des horaires est défini dans les annexes 2 et 3 de la présente note.

Pour tenir compte des changements substantiels apportés aux programmes de l'épreuve de français et de celle de français et littérature, les candidats relevant de l'article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique composeront sur des sujets distincts de ceux scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire.

Épreuves orales et pratiques

Le calendrier des épreuves orales des premier et second groupes et le calendrier des épreuves pratiques sont fixés par le recteur de l'académie de rattachement, en fonction des propositions émises par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades dans ces pays.

Épreuves des baccalauréats binationaux

Abibac

Les épreuves écrites spécifiques d'histoire-géographie des candidats à l'Abibac pour la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur sont fixées, pour l'Allemagne, aux dates suivantes :

Pour la session normale :

- vendredi 8 juin 2012 de 8 heures à 13 heures.

Pour la session de remplacement :

- mardi 11 septembre 2012 de 8 heures à 13 heures.

La date de l'épreuve écrite spécifique de langue et littérature allemandes est fixée par les recteurs, en liaison avec le ou les lycées concernés en Allemagne.

Bachibac

Les épreuves écrites spécifiques sont fixées :

Pour la session normale :

- jeudi 7 juin 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue et littérature ;
- vendredi 8 juin 2012 de 8 heures à 13 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Pour la session de remplacement :

- vendredi 7 septembre 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue et littérature ;
- mardi 11 septembre 2012 de 8 heures à 13 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Esabac

Les épreuves écrites spécifiques sont fixées :

Pour la session normale

- jeudi 7 juin 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue et littérature ;
- vendredi 8 juin 2012 de 8 heures à 13 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Pour la session de remplacement :

- vendredi 7 septembre 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue et littérature ;
- mardi 11 septembre 2012 de 8 heures à 13 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Épreuves de l'option internationale du baccalauréat

Les épreuves spécifiques écrites de l'option internationale du baccalauréat de la session 2012 sont fixées (heure de Paris), pour la Belgique, la Chine, le Japon et la Suède.

Pour la session normale :

- jeudi 7 juin 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue-littérature de la section ;
- vendredi 8 juin 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Pour la session de remplacement :

- vendredi 7 septembre 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue-littérature de la section ;
- mardi 11 septembre 2012 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Pour les centres d'Amérique du Nord, d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, les épreuves se déroulent selon un calendrier fixé par l'académie de rattachement.

Épreuve OIB chinois

L'épreuve écrite spécifique de langue et littérature de la section est fixée, pour la Chine, comme suit (heure de Paris) :

Pour la session normale :

- jeudi 7 juin 2012 de 8 heures à 12 heures.

Pour la session de remplacement :

- vendredi 7 septembre 2012 de 8 heures à 12 heures.

Épreuves facultatives

- épreuve écrite de langue vivante étrangère (baccalauréats général et technologique) :

Mercredi 28 mars 2012:

- de 13 h à 15 h (**groupe I-a**)
- de 14 h à 16 h (**groupe I-b1**)
- de 14 h à 16 h (**groupe I-b2**)
- de 15 h à 17 h (**groupe I-c**)
- de 16 h à 18 h (**groupe I-d**)

Les élèves des groupes I-b1, I-b2, I-c, I-d doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Les autres épreuves facultatives se déroulent selon un calendrier fixé par chaque académie de rattachement.

La session de remplacement se déroule selon le même calendrier que celui de la France métropolitaine (note de service n° 2011-208 du 22-11-2011 parue au B.O. n° 45 du 8-12-2011).

Transfert des dossiers de candidats

La date limite de transfert des dossiers est fixée le vendredi 30 mars 2012.

B - Groupe II

Pour les pays du groupe II, les dates des épreuves obligatoires et des épreuves facultatives sont fixées par le recteur de l'académie de rattachement, en fonction des propositions émises par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades dans ces pays.

Ces calendriers sont obligatoirement communiqués par les académies de rattachement, pour information, à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens (DGESCO-MPE).

IV - Centres d'examen du baccalauréat technologique

Des centres d'examen du baccalauréat technologique sont ouverts dans les pays et pour les séries suivantes :

- Éthiopie : STG spécialité communication et gestion des ressources humaines ;
- Inde, Sénégal, Vanuatu : STG spécialité comptabilité et finance d'entreprise ;
- Cameroun, Espagne : STG spécialité mercatique ;
- Côte-d'Ivoire, Gabon, Tunisie : STG spécialités mercatique, comptabilité et finance d'entreprise ;
- Maroc : STG spécialités communication et gestion des ressources humaines, mercatique, comptabilité et finance d'entreprise ;
- Madagascar : STG spécialités mercatique, comptabilité et finance d'entreprise, gestion des systèmes d'information ;
- Djibouti, Ile Maurice : STG toutes spécialités ;
- Mexique : STI spécialités génie mécanique option A, génie électronique, génie électrotechnique.

V - Composition et présidence des jurys

Les centres d'examen du baccalauréat dans les pays étrangers doivent, par l'intermédiaire des ambassades de France, soumettre pour approbation au recteur de leur académie de rattachement leurs propositions relatives à la composition des jurys appelés à évaluer l'ensemble des épreuves du baccalauréat, y compris l'éducation physique et sportive. Ces propositions doivent obligatoirement comporter les titres, diplômes, établissement et classe d'affectation de chaque membre de jury. Un double de ces propositions est simultanément adressé à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission du pilotage des examens (DGESCO-MPE).

Conformément aux articles D. 334-21 et D. 336-20 du code de l'éducation, les jurys doivent être présidés par un professeur des universités ou maître de conférences ; toutefois, à défaut, un professeur agrégé de l'enseignement du second degré pourra être désigné comme président de jury.

VI - Ouverture de centres d'examen

Les demandes éventuelles d'ouverture de nouveaux centres d'examen pour la session 2013 doivent être adressées, avant le 15 octobre 2012, conjointement :

- au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens (DGESCO-MPE) ;
- à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, service pédagogique.

VII - Bilan de l'examen

Il est rappelé que la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens (DGESCO-MPE) est destinataire des rapports des présidents de jury.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire part des difficultés que pourrait entraîner l'application des dispositions prévues par la présente note.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe 1

Tableau de rattachement des centres de baccalauréat (*) ouverts à l'étranger - session 2012

	Académies de	Pays étrangers
--	--------------	----------------

Groupe I	rattachement	
Aix-Marseille		Algérie
Bordeaux		Côte-d'Ivoire - Djibouti - Gabon - Guinée - Mali Maroc - Sénégal - Tchad
Grenoble		Arabie saoudite - Émirats arabes unis - Italie Koweït - Qatar - Turquie
Lille		Belgique - Irlande - Pays-Bas - Royaume-Uni
Lyon		Égypte - Éthiopie - Israël - Jordanie - Syrie
Nantes		Bénin - Cameroun - Ghana - Mauritanie - Nigeria - République centrafricaine - Togo
Nice		Burkina-Faso - République démocratique du Congo - République du Congo - Niger
Réunion		Afrique du Sud - Angola - Ile Maurice - Kenya - Madagascar
Siec d'Ile-de-France		Grèce - Tunisie
Strasbourg		Allemagne - Autriche - Bulgarie - Danemark - Hongrie Norvège - Pologne - République tchèque Roumanie - Russie - Suède
Toulouse		Espagne - Portugal
Groupe II		
Aix-Marseille		Liban (1)
Caen		Canada - États-Unis d'Amérique
Martinique		Brésil (uniquement Brasilia) - Colombie - Équateur - El Salvador - Guatemala - Haïti - Mexique - Paraguay - République dominicaine - Venezuela

Montpellier	Australie - Chine (y compris Hong-Kong) - Corée du Sud Indonésie - Japon - Malaisie - Singapour - Thaïlande - Vietnam
Poitiers	Argentine - Bolivie - Brésil (sauf Brasilia) - Chili Costa Rica - Pérou - Uruguay
Rennes	Inde
Nouvelle-Calédonie	Vanuatu

* Centres d'épreuves anticipées ou centres d'épreuves anticipées et terminales.

(1) Correction des copies placée sous la responsabilité des académies d'Aix-Marseille et Dijon.

Annexe 2

Calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général - session 2012

Centres étrangers du groupe I-a : Burkina Faso - Côte-d'Ivoire - Ghana - Guinée - Mali - Mauritanie - Sénégal - Togo

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 7h30 - 11h30 Mathématiques* - informatique 13h30 - 15h	Philosophie 7h30 - 11h30	Philosophie 7h30 - 11h30 Sciences de la vie et de la Terre 13h30 - 17h
Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 7h30 - 11h30 Sciences ou enseignement scientifique* 13h30 - 15h	Histoire-géographie 7h30 - 11h30 Sciences ou enseignement scientifique* 13h30 - 15h	Histoire- géographie (épreuve terminale) 7h30 - 11h30 Histoire- géographie** (épreuve anticipée) 13h30 - 17h30
Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec	Mathématiques	Mathématiques

	ancien 7h30 - 10h30 Langue vivante 1 13h30 - 16h30	7h30 - 10h30 Langue vivante 1 13h30 - 16h30	7h30 - 11h30 Langue vivante 1 13h30 - 16h30
Jeudi 14 juin 2012	Littérature 7h30 - 9h30 Langue vivante 2 13h30 - 16h30	Sciences économiques et sociales 7h30 - 11h30 ou 12h30 (spécialité)	Physique- chimie 7h30 - 11h Langue vivante 2 13h30 - 15h30
Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 7h30 - 11h30 Latin 13h30 - 16h30	Français*** 7h30 - 11h30	Français*** 7h30 - 11h30

* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

** Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

*** Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-b (1) : Algérie - Angola - Bénin - Cameroun - Gabon - Irlande - Maroc - Niger - Nigeria - Portugal - République centrafricaine - République démocratique du Congo - République du Congo - Royaume-Uni - Tchad - Tunisie

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h - 12h Mathématiques- informatique* 14h30 - 16h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h Sciences de la vie et de la Terre 14h - 17h30

	Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 8h - 12h	Histoire- géographie 8h - 12h	Histoire- géographie 8h - 12h
		Sciences ou enseignement scientifique* 14h30 - 16h	Sciences ou enseignement scientifique* 14h30 - 16h	Histoire- géographie** (épreuve anticipée) 14h - 18h
	Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec ancien 8h - 11h	Mathématiques 8h - 11h	Mathématiques 8h - 12h
		Langue vivante 1 14h - 17h	Langue vivante 1 14h - 17h	Langue vivante 1 14h - 17h
	Jeudi 14 juin 2012	Littérature 8h - 10h	Sciences économiques et sociales 8h - 12h ou 13h (spécialité)	Physique- chimie 8h- 11h30
		Langue vivante 2 14h - 17h		Langue vivante 2 14h - 16h
	Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 8h - 12h	Français*** 8h - 12h	Français*** 8h - 12h
		Latin 14h - 17h		

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

** Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

*** Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-b (2) : Afrique du Sud - Allemagne - Autriche - Belgique - Danemark - Égypte -

Espagne - Hongrie - Italie - Norvège - Pays-Bas - Pologne - République tchèque - Suède

Dates et horaires (heures locales)		Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h - 12h Mathématiques-informatique* 15h30 - 17h		Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h Sciences de la vie et de la Terre 14h - 17h30
Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 8h - 12h Sciences ou enseignement scientifique* 15h30 - 17h		Histoire-géographie 8h - 12h Sciences ou enseignement scientifique* 15h30 - 17h	Histoire- géographie (épreuve terminale) 8h - 12h Histoire- géographie** (épreuve anticipée) 14h - 18h
Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec ancien 8h - 11h Langue vivante 1 14h30 - 17h30		Mathématiques 8h - 11h Langue vivante 1 14h30 - 17h30	Mathématiques 8h - 12h Langue vivante 1 14h30 - 17h30
Jeudi 14 juin 2012	Littérature 9h - 11h Langue vivante 2 14h30 - 17h30		Sciences économiques et sociales 8h - 12h ou 13h (spécialité)	Physique- chimie 8h- 11h30 Langue vivante 2 14h30 - 16h30
Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 8h - 12h		Français*** 8h - 12h	Français*** 8h - 12h

	Latin 14h30 - 17h30		
--	------------------------	--	--

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

** Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

*** Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-c : Arabie saoudite - Bulgarie - Djibouti - Éthiopie - Grèce - Israël - Jordanie - Kenya - Koweït - Madagascar - Qatar - Roumanie - Syrie - Turquie

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h30 - 12h30	Philosophie 8h30 - 12h30	Philosophie 8h30 - 12h30
	Mathématiques- informatique* 16h30 - 18h		Sciences de la vie et de la Terre 14h30 - 18h
Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 8h30 - 12h30	Histoire-géographie 8h30 - 12h30	Histoire- géographie (épreuve terminale) 8h30 - 12h30
	Sciences ou enseignement scientifique* 16h30 - 18h		Histoire- géographie** (épreuve anticipée 14h30 - 18h30)
Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec ancien 9h - 12h	Mathématiques 9h - 12h	Mathématiques 8h30 - 12h30
	Langue vivante 1	Langue vivante 1 15h - 18h	Langue vivante 1

	15h - 18h		15h - 18h
Jeudi 14 juin 2012	Littérature 10h - 12h	Sciences économiques et sociales 8h30 - 12h30 ou 13h30 (spécialité)	Physique- chimie 9h - 12h30
	Langue vivante 2 15h - 18h		Langue vivante 2 15h - 17h
Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 8h30 - 12h30	Français*** 8h30 - 12h30	Français*** 8h30 - 12h30
	Latin 15h - 18h		

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

** Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

*** Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-d : Émirats arabes unis - Ile Maurice - Russie

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 9h - 13h	Philosophie 9h - 13h	Philosophie 9h - 13h
	Mathématiques- informatique* 17h - 18h30		Sciences de la vie et de la Terre 15h - 18h30
Mardi 12 juin 2012	Histoire-géographie 9h - 13h	Histoire-géographie 9h - 13h	Histoire- géographie (épreuve)

	Sciences ou enseignement scientifique* 17h - 18h30	Sciences ou enseignement scientifique* 17h - 18h30	terminale) 9h - 13h Histoire- géographie** (épreuve anticipée) 15h - 19h
Mercredi 13 juin 2012	Mathématiques ou grec ancien 9h30 - 12h30 Langue vivante 1 15h30 - 18h30	Mathématiques 9h30 - 12h30 Langue vivante 1 15h30 - 18h30	Mathématiques 9h - 13h Langue vivante 1 15h30 - 18h30
Jeudi 14 juin 2012	Littérature 11h - 13h Langue vivante 2 15h30- 18h30	Sciences économiques et sociales 9h - 13h ou 14h (spécialité)	Physique- chimie 9h - 12h30 Langue vivante 2 15h30 - 17h30
Vendredi 15 juin 2012	Français et littérature*** 9h - 13h Latin 15h30 - 18h30	Français*** 9h - 13h	Français*** 9h - 13h

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves.

* Uniquement pour les candidats qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

** Pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales.

*** Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Annexe 3

Calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique - session 2012

Centres étrangers du groupe I-a : Côte-d'Ivoire - Sénégal

Dates et horaires (heures locales)	Série sciences et technologies de la gestion Spécialités « comptabilité et finance d'entreprise », « mercatique »
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 7h30 - 11h30 Histoire-géographie 13h 30- 16h
Mardi 12 juin 2012	Économie-droit 7h30 - 10h30 Mathématiques 13h30 - 16h30
Mercredi 13 juin 2012	Management des organisations 7h30 - 10h30 Langue vivante 1 13h30 - 15h30
Jeudi 14 juin 2012	Épreuve de spécialité 7h30 - 11h30 Langue vivante 2 13h30 - 15h30
Vendredi 15 juin 2012	Français* 7h30 - 11h30

* Pour les candidats scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-b (1) : Cameroun - Gabon - Maroc - Tunisie

Dates et horaires (heures locales)	Série sciences et technologies de la gestion
---------------------------------------	--

	Spécialité « communication et gestion des ressources humaines »	Spécialités « comptabilité et finance d'entreprise », « mercatique »
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h - 12h Histoire-géographie 14h 30 - 17h	Philosophie 8h - 12h Histoire-géographie 14h 30 - 17h
Mardi 12 juin 2012	Économie-droit 8h - 11h Mathématiques 14h- 16h	Économie-droit 8h - 11h Mathématiques 14h - 17h
Mercredi 13 juin 2012	Management des organisations 8h - 11h Langue vivante 1 14h - 16h	Management des organisations 8h - 11h Langue vivante 1 14h - 16h
Jeudi 14 juin 2012	Épreuve de spécialité 8h - 12h Langue vivante 2 14h - 16h	Épreuve de spécialité 8h - 12h Langue vivante 2 14h - 16h
Vendredi 15 juin 2012	Français* 8h - 12h	Français* 8h - 12h

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

* Pour les candidats scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-b (2) : Espagne

Dates et horaires (heures locales)	Série sciences et technologies de la gestion
	Spécialité « mercatique »

Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h - 12h
	Histoire-géographie 14h 30- 17h
Mardi 12 juin 2012	Économie-droit 8h30 - 11h30
	Mathématiques 14h30 - 17h30
Mercredi 13 juin 2012	Management des organisations 8h30 - 11h30
	Langue vivante 1 14h30 - 16h30
Jeudi 14 juin 2012	Épreuve de spécialité 8h - 12h
	Langue vivante 2 14h30 - 16h30
Vendredi 15 juin 2012	Français* 8h - 12h

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

* Pour les candidats scolarisés en 1ère durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centres étrangers du groupe I-c : Djibouti - Éthiopie - Madagascar

Dates et horaires (heures locales)	Série sciences et technologies de la gestion	
	Spécialité « communication et gestion des ressources humaines »	Spécialités « comptabilité et finance d'entreprise », « mercatique », « gestion des systèmes d'information »

Lundi 11 juin 2012	Philosophie 8h30- 12h30	Philosophie 8h30- 12h30
	Histoire-géographie 15h - 17h30	Histoire-géographie 15h - 17h30
Mardi 12 juin 2012	Économie-droit 9h - 12h	Économie-droit 9h - 12h
	Mathématiques 15h - 17h	Mathématiques 15h - 18h
Mercredi 13 juin 2012	Management des organisations 9h - 12h	Management des organisations 9h - 12h
	Langue vivante 1 15h - 17h	Langue vivante 1 15h - 17h
Jeudi 14 juin 2012	Épreuve de spécialité 8h30- 12h30	Épreuve de spécialité pour « comptabilité et finance d'entreprise » et « mercatique » 8h30 - 12h30
	Langue vivante 2 15h - 17h	Langue vivante 2 15h - 17h
Vendredi 15 juin 2012	Français* 8h30 - 12h30	Français* 8h30 - 12h30
Mardi 19 juin 2012		Épreuve de spécialité pour « Gestion des systèmes d'information » 15h - 19h

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

* Pour les candidats scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012 de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Centre étranger du groupe I-d : Ile Maurice

Dates et horaires (heures locales)	Série sciences et technologies de la gestion	
	Spécialité « communication et gestion des ressources humaines »	Spécialités «comptabilité et finance d'entreprise », « mercatique », « gestion des systèmes d'information »
Lundi 11 juin 2012	Philosophie 9h- 13h Histoire-géographie 15h 30- 18h	Philosophie 9h- 13h Histoire-géographie 15h 30- 18h
Mardi 12 juin 2012	Économie-droit 9h 30- 12h 30 Mathématiques 15h30 - 17h30	Économie-droit 9h 30- 12h 30 Mathématiques 15h30 - 18h30
Mercredi 13 juin 2012	Management des organisations 9h 30- 12h 30 Langue vivante 1 15h 30 - 17h 30	Management des organisations 9h 30- 12h 30 Langue vivante 1 15h 30 - 17h 30
Jeudi 14 juin 2012	Épreuve de spécialité 9h- 13h Langue vivante 2 15h 30- 17h 30	Épreuve de spécialité pour « comptabilité et finance d'entreprise » et « mercatique » 9h- 13h Langue vivante 2 15h 30- 17h 30
Vendredi 15 juin 2012	Français* 9h- 13h	Français* 9h- 13h
Mardi 19 juin 2012		Épreuve de spécialité pour « Gestion des systèmes d'information » 16h - 20h

NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

* Pour les candidats scolarisés en 1^{ère} durant la présente année scolaire et ceux qui sont autorisés à subir à la session 2012

de l'examen toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées, sous réserve de ne pas avoir subi celles-ci l'année précédente (cf. article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique).

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Concours des écoles fleuries 2011-2012

NOR : MENE1133656N

note de service n° 2011-231 du 16-12-2011

MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

La Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) et l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) organisent le « concours des écoles fleuries » avec le soutien du ministère de l'éducation nationale. Ce concours est ouvert aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public. Les écoles maternelles et élémentaires, les collèges, ainsi que les établissements relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) peuvent y participer.

Le concours est destiné à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des écoles ou établissements, **à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves.**

Le fleurissement et le jardinage doivent être compris comme une activité d'éveil interdisciplinaire permettant l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences dans les domaines artistique, scientifique, civique et social en lien avec le socle commun.

Ces activités contribuent à l'ouverture de l'école ou de l'établissement sur son environnement. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves, dans un esprit d'éducation civique. Les écoles et les établissements sont en particulier invités à inscrire les activités de fleurissement et de jardinage dans un projet d'éducation au développement durable. À cette fin, un prix spécial, intitulé « **développement durable** », récompensera les projets exemplaires.

Cette année, pour la première fois, un prix spécial « **Europe** » sera décerné. À titre expérimental, certaines écoles françaises participeront au concours en partenariat avec des écoles étrangères. Cette coopération, s'appuyant sur un échange de correspondance entre élèves, sera pour ces derniers l'occasion d'un partage linguistique et culturel sur le jardinage, la botanique et le développement durable.

Au début du mois d'**octobre 2012**, les dossiers de candidature, rendant compte des projets menés lors de l'année scolaire écoulée, sont d'abord récompensés à l'échelon départemental. Les meilleurs d'entre eux sont sélectionnés, par la suite, au niveau national.

Les prix nationaux seront remis aux délégations des classes lauréates lors d'une cérémonie qui se tiendra, à Paris, dans le courant du mois de **janvier 2013**.

Le règlement du concours 2011-2012 et toutes informations complémentaires le concernant peuvent être obtenus auprès des instances nationales et des associations départementales de la fédération des DDEN (<http://www.dden-fed.org/>) et de celles de l'OCCE (<http://www.occe.coop/federation>), ainsi que sur le site Éduscol du ministère de l'éducation nationale (<http://eduscol.education.fr/cid58231/le-concours-des-ecoles-fleuries.html>).

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire

Programme Éclair

Liste des établissements scolaires privés y participant

NOR : MENF1100596A

arrêté du 15-11-2011

MEN - DAF D2

Vu article L. 211-1 du code de l'éducation

Article 1 - À compter de la rentrée scolaire 2011-2012, la liste des établissements scolaires privés participant au programme « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est arrêtée conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2 - L'arrêté du 2 octobre 2008 fixant la liste des collèges privés des réseaux « ambition-réussite » est abrogé.

Article 3 - Le directeur des affaires financières et les recteurs d'académie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Par empêchement du directeur des affaires financières,

Le sous-directeur de l'enseignement privé,

Frédéric Bonnot

Annexe

Liste des établissements privés participant au programme Éclair

Académie	Département	Établissement		Patronyme	Commune
		Numéro	Type		
Amiens	Oise	0601846F	Collège	Marcel-Callo	Cempuis
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	0131375Z	Collège	Saint-Mauront	Marseille
	Bouches-du-Rhône	0131372W	Collège	Saint-Joseph	Marseille
	Bouches-du-Rhône	0131370U	Collège	Belsunce	Marseille
	Bouches-du-Rhône	0131818F	École élémentaire	École privée Saint-Joseph	Marseille

	Bouches-du-Rhône	0131810X	École élémentaire	École privée Saint-Mauron	Marseille
Bordeaux	Gironde	0331548D	Collège	Saint-Joseph	Blanquefort
Lille	Nord	0592962Z	Collège	Saint-Vincent	Denain
Versailles	Yvelines	0783300N	Collège	Saint-Louis	Bonnières-sur-Seine
	Hauts-de-Seine	0922340U	Collège	Saint-Philippe (fondation d'Auteuil)	Meudon
	Val-d'Oise	0951220K	Collège	Saint-Pie X (fondation d'Auteuil)	Domont

Personnels

Commission centrale d'action sociale

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles :

modification

NOR : MENA1100575A

arrêté du 6-12-2011

MEN - SAAM A1

Vu arrêté du 7-1-2005 ; arrêté du 4-2-2005 ; procès-verbal du scrutin du 20-10-2011

Article 1 - La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel à la commission centrale d'action sociale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont établis comme suit :

Organisations syndicales	Nombre de sièges titulaires	Nombre de sièges suppléants
Unsa	1	1
Sgen-CFDT	1	1
CGT administration centrale	1	1
TOTAL	3	3

Article 2 - À compter de la date de publication du présent arrêté, les organisations syndicales énumérées à l'article 1 ci-dessus, ainsi que la Mutuelle générale de l'éducation nationale, dont le nombre de représentants est fixé conformément aux dispositions des articles 32, 34 et 36 de l'[arrêté du 7 janvier 2005](#) susvisé, disposent d'un délai de quinze jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 décembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean Marimbert

Personnels

Inspecteurs de l'éducation nationale

Opérations de mutation - année scolaire 2012-2013

NOR : MENH1131227N

note de service n° 2011-219 du 8-12-2011

MEN - DGRH E2-2

Texte adressé aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale

s/c des rectrices et recteurs d'académie, des vice-recteurs, des inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, des chefs de service (pour les personnels détachés)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations relatives aux opérations de mutation des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) exerçant dans les spécialités « enseignement du premier degré », « enseignement technique », « enseignement général » et « information et orientation », au titre de l'année scolaire 2012-2013. Ces opérations sont organisées par spécialité. Toutefois, un IEN peut être candidat sur un ou plusieurs poste(s) relevant d'une autre spécialité que celle au titre de laquelle il exerce. Dans cette hypothèse, sa demande est soumise à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et fera l'objet d'un examen particulier.

I - Principes généraux : les différents critères pris en compte

Le mouvement des inspecteurs de l'éducation nationale tient compte de critères **d'ordre qualitatif, fondés notamment sur les appréciations formulées par les supérieurs hiérarchiques.**

Ces différents critères sont les suivants :

- **une continuité de service** : il est indispensable que les IEN demeurent en fonction **au moins 3 ans** dans une affectation avant de pouvoir prétendre à une mutation (sauf situations particulières - voir III). En effet, les personnels d'inspection contribuent de manière essentielle au bon fonctionnement du système éducatif, la réussite de la politique éducative qu'ils sont chargés de mettre en œuvre exigeant une certaine continuité ;
- **l'avis motivé du recteur** figurant sur le dossier de mutation ou les appréciations formulées par les supérieurs hiérarchiques ;
- **les capacités d'adaptation** des candidats aux différents types de postes à profil (cf. II-B).

II - Informations relatives à la formulation des vœux

La liste des postes vacants pour la rentrée scolaire 2012-2013 est consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois, carrières », menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection », « inspecteur de l'éducation nationale », « mutations et promotions », sous-menu « mouvement des inspecteurs de l'éducation nationale ».

D'autres postes étant susceptibles de se libérer ultérieurement, **les candidats peuvent émettre des vœux sur des postes ne figurant pas dans cette liste.**

A. Précisions relatives au dossier de mutation

Le nombre de vœux est limité à **six**, quelle que soit la spécialité. Lors de l'examen des demandes de mutation, seuls seront pris en compte les vœux exprimés conformément aux règles énoncées ci-après :

1. Poste publié vacant : les informations relatives aux type et code du vœu, à son intitulé et à la spécialité d'exercice sont portées sur la liste en annexe.

2. Poste non publié : vous voudrez bien vous référer d'abord à la notice jointe au dossier de mutation. S'agissant du

code du vœu et de l'intitulé complet, vous trouverez les informations nécessaires sur le site www.infocentre.education.fr/bce, en procédant de la manière suivante :

- demander « Recherche assistée », puis « Lancer l'assistant », passer l'introduction et « Lancer l'étape 1 » ;
- choisir « Services de l'administration » et cliquer sur « Services académiques » ;
- choisir la zone géographique visée.

En cas de difficulté particulière, vous pourrez prendre l'attache des services du recteur ou de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) concerné.

3. Une attention particulière sera apportée aux départements comptant un grand nombre de postes vacants.

Important

- En cas d'incohérence entre les diverses informations fournies au titre d'un même vœu, **seul le code du vœu** sera pris en compte.
- Les vœux comportant un code correspondant à un établissement scolaire, voire la seule mention d'une commune ou d'un groupe de communes, ne seront pas pris en compte.
- **Tout poste obtenu dans le cadre des vœux émis ne pourra être refusé.** Cette règle se justifie par les répercussions de chaque situation individuelle sur le mouvement collectif.
- La révision d'affectation sur un meilleur vœu inscrit dans le dossier de mutation ne pourra intervenir que sur **demande expresse** de l'intéressé(e) **formulée par écrit** et transmise sous couvert de l'autorité hiérarchique. **Les courriers reçus dans les quinze jours précédant les CAPN ne seront pas pris en compte.**

B. Postes offerts au titre de la spécialité « enseignement du premier degré »

1. Les différentes formulations de vœux possibles

Vous pouvez opter entre les formulations suivantes :

- tout poste relevant d'une même académie ;
- tout poste relevant d'une même inspection académique ;
- une circonscription du premier degré en particulier.

2. Remarque générale concernant les exclusions fonctionnelles

Dans l'hypothèse où vous formulez un vœu à l'échelon d'une académie ou d'une inspection académique, mais ne souhaitez pas pour autant être candidat à l'un des postes spécifiques de la spécialité « enseignement du premier degré » (postes à profil d'IENA, postes pré-élémentaires, postes ASH, ou postes comportant des attributions particulières), votre demande de mutation devra alors comporter une ou plusieurs exclusion(s) fonctionnelle(s) (cf. dossier de demande de mutation).

3. Les caractéristiques des postes à profil

- IEN chargé de l'ASH

Sur ce type de poste, l'IEN est chargé, soit d'une mission académique en qualité de conseiller du recteur, soit d'un secteur d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH). Les personnels souhaitant être affectés sur ces postes doivent justifier d'une formation spécifique ou s'engager à suivre cette formation.

- IEN adjoint à un IA-DSDEN

L'IENA est un collaborateur direct de l'IA-DSDEN.

- IEN avec mission pré-élémentaire

Il s'agit d'une mission départementale relative à l'enseignement pré-élémentaire.

4. Les dispositions particulières relatives aux postes à profil

Compte tenu de leur caractère ou de leur spécificité, ces postes appellent une procédure particulière de recrutement qui se déroule selon les principes suivants :

- Une lettre de candidature précisant les motivations ainsi qu'un curriculum vitae doivent être joints à la demande de mutation. Le curriculum vitae et sa notice sont disponibles sur le site <http://www.education.gouv.fr>.
- L'administration centrale (bureau DGRH E2-2) transmet l'ensemble des candidatures à l'autorité hiérarchique concernée (IA-DSDEN et recteur). En outre, l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale est sollicité pour

les candidatures aux postes d'IEN adjoint et de conseiller technique « ASH » ou « pré-élémentaire » de recteur. Cet avis porte sur les compétences pédagogiques et didactiques des candidats pour l'exercice de ces fonctions de conseil.

- L'IA-DSDEN reçoit les candidats en entretien individuel (cet entretien pourra se dérouler éventuellement par téléphone lorsque le candidat ne peut pas se déplacer).

- À l'issue de ces entretiens, un avis motivé et circonstancié est établi pour chaque candidat. Cet avis devra être conclu par une appréciation claire : **Favorable** ou **Défavorable**.

L'ensemble de ces avis est alors transmis au bureau DGRH E2-2.

Pour certains postes à profil, et notamment les postes d'IEN exerçant à l'Onisep ou en formation continue, cette procédure peut être différente (voir ci-après).

C. Postes offerts au titre de la spécialité « information et orientation »

1. Les différentes formulations possibles

Vous pouvez opter entre les formulations suivantes :

- tout poste relevant d'une même académie ;
- tout poste relevant d'une inspection académique ;
- poste relevant d'une délégation régionale et/ou auprès des services centraux de l'Onisep.

2. Les caractéristiques des postes spécifiques

Il s'agit des postes d'IEN à l'Onisep (services centraux ou délégations régionales).

Remarque : les candidats sont reçus en entretien individuel par le directeur de l'Onisep ou par le directeur régional le cas échéant. Le directeur de l'Onisep fait ensuite parvenir au bureau DGRH E2-2 son avis dûment motivé établi pour chaque candidat.

D. Postes offerts au titre des spécialités « enseignement technique » et « enseignement général »

1. Les différentes formulations possibles

Les vœux seront formulés à l'échelon d'une académie uniquement. Toutefois, il est rappelé que, comme l'ensemble des IEN, vous pouvez demander à être muté sur tout poste, qu'il soit ou non publié.

2. Les postes spécifiques

Cette notion concerne les postes « économie et gestion » profilés « administratifs et financiers ».

Remarque : un avis spécifique de l'inspection générale de l'éducation nationale est requis par le bureau DGRH E2-2.

E. Cas particulier des postes à profil dits « formation continue »

Les IEN affectés sur ce type de poste exercent leurs fonctions auprès des délégués académiques à la formation continue. Peuvent être candidats à ce type de poste les **IEN titulaires** de toutes les spécialités.

Remarque : le recteur d'accueil formule un avis sur les candidatures qui lui seront soumises par le bureau DGRH E2-2.

III - Situations particulières

A. Demande de détachement

Dans un souci de bonne gestion du corps, **il est impératif** qu'un IEN souhaitant être détaché dans un autre corps, dans une autre administration ou ayant formulé d'autres demandes de changement d'affectation (Com, étranger, etc.) le signale au bureau DGRH E2-2 dans les plus brefs délais (cf. dossier de demande de mutation).

B. Demande de réintégration (après disponibilité, position hors cadres, détachement ou congé)

Les IEN placés en disponibilité, position hors cadres et détachement qui doivent réintégrer à la rentrée scolaire 2012-2013, sont tenus de remplir un dossier de demande de mutation. Il est précisé que, à l'expiration d'un détachement de longue durée, le fonctionnaire a priorité, dans le respect des règles fixées aux derniers alinéas de l'article 60 de la [loi du 11 janvier 1984](#) modifiée, pour être affecté sur le poste qu'il occupait avant son détachement, dans la mesure où, bien entendu, celui-ci est vacant.

C. Rapprochement de conjoints et demande de mutation conjointe

(cf. rubrique « renseignements relatifs au conjoint » dans le dossier de mutation)

1. Demande de rapprochement de conjoint

Elle concerne les personnels dont le conjoint (la notion de conjoint comprend également les cosignataires d'un Pacs) exerce une activité professionnelle ou est inscrit à Pôle emploi comme demandeur d'emploi. Les demandes doivent être formulées conformément aux règles suivantes :

- l'un des vœux du candidat doit obligatoirement porter sur tout poste du département ou de l'académie souhaités.

Remarque : s'agissant des postes offerts au titre de la spécialité « enseignement du premier degré », des exclusions fonctionnelles sont possibles (cf. II-B).

- le candidat doit justifier de l'activité du conjoint (à l'aide d'un justificatif de l'employeur du conjoint ou de Pôle emploi) ainsi que de leur éloignement effectif, à la date limite de dépôt du dossier de mutation.

2. Demande de mutation conjointe

Dans ce cadre, la demande formulée est conditionnelle, et ne sera prononcée que dans la mesure où celle du conjoint sera assurée. Cette notion implique que les conjoints sont affectés selon les modalités suivantes :

- dans la même inspection académique pour les IEN 1er degré ou information et orientation ;
- dans la même académie pour les IEN enseignement technique et les IEN enseignement général.

En tout état de cause, la mutation du conjoint ne pourra être prise en compte que dans la mesure où elle est confirmée au plus tard à la date à laquelle siégera la commission administrative paritaire nationale (CAPN) relative aux opérations de mutation des IEN, au mois de mai.

Pour la prise en compte de toute situation particulière, vous devez joindre à votre demande toute(s) pièce(s) nécessaire(s) à l'examen de votre situation (par exemple, un certificat médical). L'ensemble de ces informations est strictement confidentiel.

D. Mutation sollicitée dans le cadre d'une suppression de poste

Les demandes de mutation déposées à la suite d'une mesure de carte scolaire sont étudiées en priorité.

1. Dans le cas d'une suppression de poste : l'intéressé sera alors affecté, selon les postes vacants, dans le même département de préférence, voire éventuellement la même académie ou les départements et académies limitrophes, en tenant compte des contraintes de domiciliation de l'agent.

2. Dans le cas d'une suppression de poste suite à un redécoupage de circonscription : l'intéressé sera affecté en priorité sur la ou les circonscriptions issues du redécoupage de la circonscription où il était affecté précédemment.

IV - Dépôt des dossiers

A. Retrait des dossiers

Les dossiers de mutation seront à votre disposition sur le site [http://www.education.gouv.fr/cid49903/inspecteur-education-nationale.html#Mutations et promotions](http://www.education.gouv.fr/cid49903/inspecteur-education-nationale.html#Mutations_et_promotions) que « concours, emplois, carrières », menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection », « inspecteur de l'éducation nationale », « mutations et promotions », sous-menu « mouvement des inspecteurs de l'éducation nationale », ainsi qu'auprès des rectorats et des inspections académiques.

B. Acheminement des dossiers

Vous voudrez bien établir votre demande en **deux** exemplaires :

1. Le premier exemplaire sera adressé à votre supérieur hiérarchique qui y portera un avis motivé avant de le faire parvenir à l'adresse ci-dessous indiquée. **Si vous souhaitez être informé des avis portés sur votre candidature, vous pouvez en faire la demande auprès de votre supérieur hiérarchique.**

2. Le second exemplaire du dossier de mutation sera transmis directement :

- par courrier à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels

d'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, DGRH E2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13

- par courrier électronique à :

<mailto:solange.guegeais@education.gouv.fr> (pour le mouvement des IEN de l'enseignement du premier degré)

<mailto:christine.glutron@education.gouv.fr> (pour le mouvement des IEN de l'enseignement du second degré)

La date limite d'envoi des demandes de mutation à l'administration centrale est fixée au vendredi 2 mars 2012, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

- Aucune demande de mutation expédiée après cette date ne sera prise en compte.

- Aucune modification apportée après cette date sur la fiche de vœux initiale ne sera prise en compte.

- La connaissance tardive d'une vacance de poste ne pourra pas être assimilée à un motif grave ou imprévisible justifiant une extension ou une modification de vœux hors des délais fixés, dans la mesure où les candidats peuvent demander des postes non vacants.

- Les décisions de mutation prises après consultation des CAPN seront définitives.

V - Communication des résultats

À l'issue de la CAPN, les résultats seront communiqués auprès des rectorats et vice-rectorats.

Les personnels ayant obtenu satisfaction recevront un arrêté de mutation par l'intermédiaire des services déconcentrés.

Important : il est rappelé que l'ouverture des droits au remboursement des frais de changement de résidence occasionnés par les mutations relève de la seule compétence des recteurs.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe

 [Demande de mutation](#)

Annexe

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse
et de la vie associative
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie :

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service de l'encadrement
Sous-direction de la gestion des carrières
des personnels d'encadrement
Bureau des inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs
de l'éducation nationale - DGRH E2-2

DEMANDE DE MUTATION
sur un poste d'inspecteur de l'Éducation nationale - Année 2012

NUMEN N° sécurité sociale M. Mme Mlle Nom usuel _____
(en majuscules)Nom de naissance _____
(en majuscules)

Prénoms _____

Date de naissance Lieu de naissance _____Situation de famille (1)

(1) M : Marié(e), P : Pacséé, U : Union libre, D : Divorcé(e), S : Séparé(e), C : Célibataire, V : Veuf(ve)

Profession du conjoint _____

Adresse personnelle
Code postalTél. personnel Tél. portable Télécopie

Mél _____

Adresse professionnelle
Code postalTél. professionnel Télécopie

Mél _____

Spécialité actuelle**1. Enseignement du premier degré** **3. Enseignement technique**, options :

- économie et gestion
- économie et gestion, *profilé administratif et financier*
- sciences et techniques industrielles
- sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées
- formation continue

2. Information et orientation **4. Enseignement général**, options :

- lettres, langue vivante anglais
- lettres, langue vivante allemand
- lettres, langue vivante espagnol
- lettres, histoire-géographie
- lettres
- mathématiques, sc. physiques et chimiques

Situation administrative

<input type="checkbox"/> activité	<input type="checkbox"/> congé longue maladie
<input type="checkbox"/> détachement	<input type="checkbox"/> congé longue durée
<input type="checkbox"/> disponibilité	<input type="checkbox"/> congé parental
<input type="checkbox"/> autres	

Recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale

Date de recrutement	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	(jour / mois / année)
Date de titularisation	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	(jour / mois / année)
Spécialité de recrutement (<i>dans le cas où celle-ci est distincte de la spécialité d'exercice</i>)	
<input type="checkbox"/> premier degré	
<input type="checkbox"/> information et orientation	
<input type="checkbox"/> enseignement général, option	
<input type="checkbox"/> enseignement technique, option	

Ancienneté de services

• Ancienneté générale de services au 1-9-2012 <i>total des services effectués en qualité de fonctionnaire</i>	<input type="text"/> <input type="text"/> ans
• Ancienneté de service en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale au 1-9-2012 <i>à compter de la date de nomination en qualité de stagiaire</i>	<input type="text"/> <input type="text"/> ans
• Ancienneté sur le poste actuel au 1-9-2012	<input type="text"/> <input type="text"/> ans
• Date de nomination sur votre poste actuel	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	(jour / mois / année)

Corps d'origine	Discipline
-----------------------	------------------

Titre et diplôme universitaire le plus élevé

Intitulé exact (<i>en toutes lettres</i>)	Discipline	Date d'obtention
		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Renseignements relatifs à la demande de mutation Motivations de la demande

<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> Mutation conjointe
<input type="checkbox"/> Autres		

Nombre d'enfants à charge (de moins de 20 ans au 1-9-2012)

Date de naissance du 1er enfant

Date de naissance du 2nd enfant

Date de naissance du 3ème enfant

Renseignements relatifs au conjoint

(à remplir en cas de demande de rapprochement de conjoint ou de demande de mutation conjointe)

Nom	Prénom
Profession	Commune d'exercice
Commune de résidence	Code postal
Dans le cas d'une demande de mutation conjointe, et si le conjoint est fonctionnaire de l'éducation nationale , précisez :	
• NUMEN du conjoint	
• les vœux géographiques exprimés dans la demande de mutation du conjoint :	
1. _____	4. _____
2. _____	5. _____
3. _____	6. _____

Autres demandes

(veuillez préciser si vous avez fait d'autres demandes de changement d'affectation)

<input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer	<input type="checkbox"/> Étranger	<input type="checkbox"/> Détachement dans un autre corps
<input type="checkbox"/> Autres		

Vœux de mutation

Il est impératif de vous référer à la note de service relative aux opérations de mutations ainsi qu'à la notice jointe afin de répondre valablement aux renseignements demandés ci-après. **Seul le code figurant au regard du vœu exprimé sera pris en compte.**

N°	Type de vœu	Code UAI	Intitulé complet	Spécialité d'exercice ou option *
1				
2				
3				
4				
5				
6				

*Pour les IEN exerçant dans la spécialité « enseignement général et technique », précisez uniquement l'option.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____
certifie exact l'ensemble des renseignements fournis et m'engage à accepter tout poste correspondant
à un vœu exprimé dans le présent document.

À _____ le, Signature

Avis des autorités hiérarchiques

Avis motivé de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale (pour les inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement du premier degré et les inspecteurs relevant de la spécialité « information et orientation »)

- Favorable pour tous les vœux
- Favorable pour certains vœux seulement (préciser)
- Défavorable

Date :
Signature :

Avis motivé du recteur d'académie

- Favorable pour tous les vœux
- Favorable pour certains vœux seulement (préciser)
- Défavorable

Date :
Signature :

Notice explicative à joindre à votre demande de mutation

Nomenclature relative aux vœux

Il est impératif de se référer aux codifications et aux intitulés complets consultables sur le site www.infocentre.education.fr/bce/ car seul le code figurant au regard du vœu exprimé sera pris en compte.

Vous formulez un vœu à l'échelon académique

- type de vœu : indiquez « ACA »
- code du vœu : indiquez le code de l'académie (3 chiffres) figurant en verso de notice.

Vous formulez un vœu à l'échelon d'une inspection académique (pour des postes de la spécialité « premier degré » et « information et orientation » uniquement)

- type de vœu : indiquez « DPT »
- code du vœu : indiquez le code « département » (3 chiffres) figurant en verso de notice.

Vous sollicitez un poste précis de la spécialité « premier degré »

- type de vœu : indiquez « ETA »
- code du vœu : vous trouverez le code de la circonscription demandée (7 chiffres, 1 lettre) sur le site www.infocentre.education.fr/bce/, en procédant de la manière suivante :
 - demander « Recherche assistée », puis « Lancer l'assistant », passer l'introduction et « Lancer l'étape 1 » ;
 - choisir « Services de l'administration » et cliquer sur « Services académiques » ;
 - enfin, choisir la zone géographique visée.

Nomenclature relative aux spécialités d'exercice ou options

(les codes des options sont indiqués entre parenthèses)

Spécialité « premier degré » : indiquer « 1er degré »

Spécialité « information et orientation » : indiquer « IO »

Options de la spécialité « enseignement technique » :

- économie et gestion (ECO.GEST/N8010)
- économie et gestion administratif et financier (ECO.GEST.AF/N8049)
- sciences et techniques industrielles (STI/N2000)
- sciences et techniques industrielles arts appliqués (STI/N2065)
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA/N7000)
- formation continue (FORM.CONT/N0060)

Options de la spécialité « enseignement général » :

- lettres langue vivante anglais (LET.ANGL/N0222)
- lettres langue vivante allemand (LET.ALLEM/N0221)
- lettres langue vivante espagnol (LET.ESP/N0226)
- lettres (LETTRES/N0200)
- lettres histoire-géographie (LET.HIS/N0210)
- mathématiques, sciences physiques et chimiques (MATH.SCIEN/N1315)

Exemple de formulation de vœux

N°	Type de vœu	Code UAI	Intitulé complet	Spécialité d'exercice ou option *
1	ACA	0 1 P	Tout poste dans l'académie de Paris	1er degré
2	DPT	0 7 7	Tout poste dans l'IA de Seine-et-Marne	1er degré
3	ETA	0 9 5 1 0 2 2 V	Gonesse (circonscription)	1er degré
4	ACA	2 4	Rectorat de Créteil - poste éco. et gestion	ECO.GEST/N8010
5	ACA	2 4	Rectorat de Créteil - poste EG admin. et financier	ECO.GEST.AF/N8049
6				

* Pour les IEN exerçant dans la spécialité « enseignement général et technique », précisez uniquement l'option.

Mouvement IEN 2012

Codes des académies

002	AIX-MARSEILLE
020	AMIENS
003	BESANCON
004	BORDEAUX
005	CAEN
006	CLERMONT-FERRAND
027	CORSE
024	CRETEIL
007	DIJON
008	GRENOBLE
032	GUADELOUPE
033	GUYANE
009	LILLE
022	LIMOGES
010	LYON
031	MARTINIQUE
043	MAYOTTE
011	MONTPELLIER
012	NANCY-METZ
017	NANTES
023	NICE
018	ORLEANS-TOURS
001	PARIS
013	POITIERS
019	REIMS
014	RENNES
028	REUNION
021	ROUEN
015	STRASBOURG
016	TOULOUSE
025	VERSAILLES

Codes des départements

001	AIN
002	AISNE
003	ALLIER
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE
005	HAUTES-ALPES
006	ALPES-MARITIMES
007	ARDECHE
008	ARDENNES
009	ARIEGE
010	AUBE
011	AUDE
012	AVEYRON
013	BOUCHES-DU-RHONE
014	CALVADOS
015	CANTAL
016	CHARENTE
017	CHARENTE-MARITIME
018	CHER
019	CORREZE
021	COTE D'OR
022	COTES D'ARMOR
023	CREUSE
024	DORDOGNE
025	DOUBS
027	EURE
028	EURE-ET-LOIR
029	FINISTERE
030	GARD
032	GERS
033	GIRONDE
034	HERAULT
036	INDRE
037	INDRE-ET-LOIRE
038	ISERE
039	JURA
040	LANDES
041	LOIR-ET-CHER
042	LOIRE
043	HAUTE-LOIRE
044	LOIRE-ATLANTIQUE
045	LOIRET
046	LOT
047	LOT-ET-GARONNE
048	LOZERE
049	MAINE-ET-LOIRE
050	MANCHE
051	MARNE
052	HAUTE-MARNE

053	MAYENNE
054	MEURTHE-ET-MOSELLE
055	MEUSE
056	MORBIHAN
057	MOSELLE
058	NIEVRE
059	NORD
060	OISE
061	ORNE
062	PAS-DE-CALAIS
063	PUY-DE-DOME
064	PYRENEES-ATLANTIQUES
065	HAUTES-PYRENEES
066	PYRENEES-ORIENTALES
067	BAS-RHIN
068	HAUT-RHIN
069	RHONE
070	HAUTE-SAONE
071	SAONE-ET-LOIRE
072	SARTHE
073	SAVOIE
074	HAUTE SAVOIE
075	PARIS
076	SEINE MARITIME
077	SEINE-ET-MARNE
079	DEUX-SEVRES
080	SOMME
081	TARN
082	TARN-ET-GARONNE
084	VAUCLUSE
085	VENDEE
086	VIENNE
088	VOSGES
089	YONNE
090	TERRITOIRE DE BELFORT
091	ESSONNE
092	HAUTS-DE-SEINE
093	SEINE-SAINT-DENIS
094	VAL-DE-MARNE
095	VAL-D'OISE
620	CORSE-DU-SUD
720	HAUTE-CORSE
971	GUADELOUPE
972	MARTINIQUE
973	GUYANE
974	REUNION
976	MAYOTTE

Personnels

Personnels de direction

Détachement et intégration dans le corps pour l'année 2012

NOR : MENH1131770N

note de service n° 2011-214 du 5-12-2011

MEN - DGRH E2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale prévoit dans son chapitre VI, articles 25 à 29, les modalités de détachement et d'intégration dans ce corps.

Ces dispositions offrent aux candidats de véritables mobilités professionnelles en leur permettant un accès au corps des personnels de direction. L'élargissement du vivier de recrutement permet la prise en compte d'expériences et compétences diversifiées. En outre, la souplesse des modalités de détachement donne la possibilité aux personnels retenus d'exercer les fonctions de personnels de direction avant d'effectuer un choix professionnel définitif.

I - Détachement dans le corps des personnels de direction

1. Les modalités d'accès par détachement

Le détachement est prononcé pour une première période de **trois ans**, renouvelable dans la limite de cinq ans.

Toutefois, en application de l'article 22 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, il peut être mis fin au détachement avant le terme fixé soit à la demande de l'intéressé, soit à la demande de l'administration.

En application des articles 25 et 26 du décret précité, peuvent être placés en position de détachement dans le grade de personnel de direction :

- De 2ème classe

1) Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de personnels enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou à un corps de personnels d'éducation ou d'orientation ;

- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 (Adaenes, Apaenes).

2) Les autres fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966, et qui justifient de dix années de services effectifs en catégorie A.

- De 1ère classe

1) Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de professeurs agrégés et assimilés, à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences, à un corps d'inspection ;

- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, et qui ont au moins atteint l'indice brut 728 (exemple : Casu ayant atteint l'indice brut 728).

2) Les autres fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,

ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, qui ont au moins atteint l'indice brut 728 et qui justifient de dix années de services effectifs en catégorie A.

2. Le dossier

Les candidats doivent remplir une demande de détachement dans le corps des personnels de direction (annexe I) et l'accompagner d'une lettre de motivation. Le dossier complet, revêtu des avis circonstanciés des supérieurs hiérarchiques, doit être transmis au rectorat de l'académie d'origine du candidat, avant la date limite fixée par le recteur.

Les services académiques doivent obligatoirement vérifier la recevabilité des demandes, et informer les intéressé(e)s en cas de non-recevabilité.

Tous les candidats, y compris ceux qui ne relèvent pas du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative doivent être reçus en entretien par le recteur ou son représentant.

À partir des appréciations des supérieurs hiérarchiques, des vœux formulés par le candidat, et après entretien avec le recteur ou l'un de ses collaborateurs, l'avis sera porté, en fonction des qualités professionnelles constatées, d'une part sur la capacité du candidat à exercer des fonctions de personnel de direction et, d'autre part, sur la capacité du candidat à occuper les types de postes sollicités. Il conviendra en effet d'examiner les demandes au regard des profils et des parcours des candidats ainsi que les types de postes qui pourraient leur être proposés.

Les recteurs classeront par ordre préférentiel les candidats au détachement dont la demande aura reçu un avis favorable.

Il est rappelé que, pour augmenter leurs chances d'obtenir satisfaction, les candidats au détachement doivent formuler des vœux les plus larges possibles.

Les services académiques doivent transmettre les dossiers de candidature au bureau DGRH E2-3, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13, accompagnés du tableau récapitulatif des candidatures (annexe II) pour le **lundi 26 mars 2012** au plus tard. Ce tableau sera aussi transmis au format Excel à l'adresse suivante :

detalap.perdir@education.gouv.fr

3. Le traitement des demandes et les propositions d'affectation

Les candidatures seront examinées par la CAPN des personnels de direction des **31 mai et 1er juin 2012**.

L'administration centrale adressera une proposition d'affectation académique aux candidats retenus, en fonction des postes à pourvoir, prioritairement dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes vacants après la nomination des lauréats de concours, session 2012, et de leurs vœux.

Les services académiques prendront alors contact avec les candidats retenus pour leur proposer une affectation en fonction de leurs compétences et des besoins du poste. Certains d'entre eux peuvent se voir confier immédiatement la direction d'un établissement de petite taille et sans complexité particulière.

Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1er septembre 2012 perdront le bénéfice du détachement au titre de l'année 2012.

Dès réception des arrêtés ministériels de prise en charge, l'autorité compétente, l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux pour les enseignants du 1er degré, et les recteurs pour les personnels administratifs, prendra l'arrêté de détachement et le fera parvenir au bureau DGRH E2-3.

Je vous demande d'assurer une large diffusion de cette procédure auprès des personnels de votre académie selon les modalités que vous jugerez appropriées. Pour ce qui concerne les personnels exerçant leurs fonctions en dehors de l'éducation nationale, un rapprochement entre les services départementaux ou académiques de l'éducation nationale et ceux de l'État et des collectivités locales permettra une plus large information des candidats potentiels.

II - Intégration après détachement et renouvellement de détachement dans le corps des personnels de direction

Les personnels détachés depuis 3 ou 4 ans pourront, soit demander leur intégration dans le corps des personnels de

direction à la rentrée scolaire 2012, soit solliciter le renouvellement de leur détachement, soit être réintégrés dans leur corps d'origine.

Les personnels détachés depuis 5 ans pourront demander soit leur intégration dans le corps des personnels de direction soit la réintégration dans leur corps d'origine.

Afin de me permettre d'examiner la situation des personnels souhaitant être intégrés ou souhaitant renouveler leur détachement dans le corps des personnels de direction au 1er septembre 2012, vous voudrez bien me faire parvenir pour le lundi 26 mars 2012 au plus tard l'annexe III renseignée par les candidats et par vous-même.

La demande d'intégration (annexe III) devra obligatoirement être accompagnée du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps des personnels de direction et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine.

En cas d'avis favorable au renouvellement du détachement, alors que le candidat a exprimé le souhait d'être intégré dans le corps des personnels de direction, vous voudrez bien l'informer des motifs de cet avis. Il pourra alors, s'il le souhaite, faire valoir ses observations.

Il en sera de même en cas d'avis défavorable à l'intégration ou au renouvellement du détachement.

Les demandes d'intégration après détachement seront examinées par la CAPN des personnels de direction des **31 mai et 1er juin 2012**.

III - Classement

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique prévoit que :

- lors de la réintégration de l'agent dans le corps ou cadre d'emplois d'origine, il est tenu compte du grade et de l'échelon qu'il a atteints dans le corps ou cadre d'emplois de détachement sous réserve qu'ils lui soient plus favorables ;
- lorsque le fonctionnaire est intégré dans le corps ou cadre d'emplois de détachement, il est tenu compte du grade et de l'échelon qu'il a atteints dans le corps d'origine, sous réserve qu'ils lui soient plus favorables ;
- le renouvellement du détachement est prononcé selon les modalités de classement mentionnées au paragraphe précédent.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexes

 [Dossier : demande de détachement](#)

Annexe I**Demande de détachement dans le corps des personnels de direction - année scolaire 1er septembre 2012**

cocher la case correspondant à votre demande : 2ème classe (article 25) du décret statutaire

1ère classe (article 26) du décret statutaire

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Corps d'origine :

Poste occupé actuellement :

Depuis le :

Prénom :

1 - Carrière, situations professionnelles rencontrées, compétences acquises (rubrique remplie par l'intéressé(e))

1.1 État civil :

né(e) le :

NUMEN (personnels de l'éducation nationale) :

situation de famille :

nombre d'enfants :

adresse :

téléphone :

adresse électronique :

1.2 Titres universitaires, diplômes, concours

Nature

Date d'obtention

Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine.

1.3 Activités professionnelles actuelles (indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.)**1.4 Postes et activités précédents** (indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises.)**2 - Vœux du candidat**

- Fonctions envisagées :

- Type d'établissement :

- Académies (10 maximum, les candidats se verront proposer une affectation parmi les académies où demeurera le plus grand nombre de postes vacants, donc éventuellement en dehors des vœux géographiques formulés.)

1 -

6 -

2 -

7 -

3 -

8 -

4 -

9 -

5 -

10 -

Date et signature du candidat

3 - Avis hiérarchiques circonstanciés

- Aptitude à piloter une unité administrative ou pédagogique

- Aptitude à conduire ou à mettre en œuvre un projet dans les domaines pédagogique et/ou éducatif

- Aptitude à conduire et à animer l'ensemble des ressources humaines

- Aptitude à établir des liens utiles avec l'environnement

Nom et qualité du signataire**4 - Avis du recteur sur l'aptitude du candidat**

- sur le principe favorable défavorable

- sur les types de poste de demandés favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur

Annexe II**Académie :****Tableau récapitulatif des demandes de détachement dans le corps des personnels de direction à compter du 1er septembre 2012**

Nom d'usage	Norm patronymique	Prénom	Date de naissance	Titres et diplômes	Nombre d'années effectuées en catégorie A	Corps actuel	Discipline	Faisant fonction (O/N)*	Fonctions actuelles	1ère cl. 2ème cl.**	Vœux académiques	Type d'établissement souhaité	Concours C Liste d'aptitude LA***	Avis du recteur (F/D)	Rang recteur

* O si le personnel est actuellement faisant fonction, et indiquer depuis quand.

** Demande de détachement en 1ère ou en 2ème classe.

*** Le candidat est-il inscrit au concours (C) ou proposé par le recteur sur la liste d'aptitude (LA) au titre de l'année 2012 ?

Annexe III

Année scolaire - 1er septembre 2012

Demande d'intégration dans le corps des personnels de direction
Je soussigné(e), M. Mme

Affectation :

Détachement depuis le :

Corps et fonctions d'origine :

- demande mon intégration dans le corps de personnel de direction
- demande un renouvellement de mon détachement
- demande à réintégrer mon corps d'origine à la prochaine rentrée scolaire

Date et signature

Avis hiérarchiques circonstanciés sur les compétences du candidat dans chacun des domaines suivants :

- pilotage de l'établissement
- politique pédagogique et éducative
- conduite et animation de l'ensemble des ressources humaines
- relation avec l'environnement
- avis favorable à l'intégration dans le corps
- avis défavorable à l'intégration dans le corps et au renouvellement du détachement (**rapport à joindre obligatoirement**)
- avis favorable au renouvellement du détachement demandé par le candidat
- avis défavorable à l'intégration mais favorable au renouvellement du détachement (**rapport à joindre obligatoirement**)

Date et signature du recteur

Joindre obligatoirement les derniers arrêtés de promotion d'échelon dans le corps d'origine et dans le corps des personnels de direction.

Personnels

Administrateurs civils recrutés par la voie dite du « tour extérieur »

Sélection annuelle - année 2012

NOR : MENH1134392N

note de service n° 2011-234 du 14-12-2011

MEN - DGRH E2-1

Texte adressé aux directrices et directeurs généraux et directrices et directeurs de l'administration centrale ; aux chefs du SAAM et du STSI ; au délégué à la communication ; au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des grands établissements ; au chef du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel ; au contrôleur général ; aux chefs de bureau des cabinets

Références : circulaire DGAFP du 24-11-2011 ; arrêtés du 10-11-2010

Les modalités du recrutement au choix par la voie de la promotion interne des fonctionnaires de l'État de catégorie A dans le corps des administrateurs civils (tour extérieur) sont prévues par le [décret n° 99-945 du 16 novembre 1999](#) modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils. Le tour extérieur des administrateurs civils, organisé sur le plan interministériel, permet le recrutement de 25 à 30 administrateurs civils chaque année.

Les administrateurs civils constituent un corps unique à vocation interministérielle relevant du Premier ministre.

Ils exercent des fonctions d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques dans les administrations et les établissements publics administratifs de l'État.

En administration centrale, ils occupent des fonctions de chef de bureau, de chargé de mission, ou d'encadrement supérieur sur des emplois de sous-directeur, directeur de projet, chef de service ou directeur. Il convient toutefois de noter que, pour accéder à ces fonctions, un service effectif de huit ans dans le corps est nécessaire.

Dans les services à compétence nationale et les services déconcentrés, les administrateurs civils assistent les préfets et les directeurs et assurent les fonctions d'encadrement de services ou d'unités les composant ; dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte, ils assistent le représentant de l'État pour l'accomplissement des missions qui lui incombent.

Au sein des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les administrateurs civils peuvent exercer également des fonctions de secrétaire général d'académie, de directeur général des services d'établissement public d'enseignement supérieur, d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

La présente note expose la procédure de nomination au choix dans le corps des administrateurs civils au titre de l'année 2012 : portée de la sélection (I), conditions de candidature (II), procédure (III), constitution du dossier de candidature (IV), audition, nomination et reclassement (V).

I - Portée de la sélection

Le recrutement au choix par la voie de la promotion interne dans le corps des administrateurs civils repose sur plusieurs principes.

Cette voie est ouverte à tous les fonctionnaires de l'État de catégorie A et aux fonctionnaires et agents en fonction dans une organisation internationale, intergouvernementale occupant un emploi de catégorie A ou assimilé.

Le nombre de nominations qui peuvent être prononcées ainsi que la répartition des postes entre administrations sont déterminés par arrêté du Premier ministre.

Les dossiers sont soumis au comité de sélection interministériel qui établit, après examen de tous les dossiers, une liste des candidats à auditionner.

Il est précisé que, lors de la sélection, les carrières diversifiées sont valorisées, car elles révèlent une expérience garante de compétences attendues pour exercer des fonctions d'encadrement supérieur.

Cette diversité peut s'exprimer de plusieurs façons. Il peut s'agir d'une alternance entre :

- administration centrale et service déconcentré ;
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'un de ces deux ministères et un employeur « extérieur » (collectivité territoriale ou autre administration).

Parmi les aspects de carrière qui sont valorisés figure également l'alternance entre des fonctions pédagogiques, administratives et de pilotage. Ainsi, des profils trop marqués dans un métier (profils purement pédagogiques, comptables ou dans un seul métier administratif) ne correspondent pas complètement aux profils diversifiés attendus. Il est fortement conseillé aux fonctionnaires intéressés par cette procédure de se reporter aux rapports de jurys, disponibles en ligne sur le site de la fonction publique (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>, rubrique « Statut et rémunérations », « Encadrement supérieur », « Recrutement », « Les tours extérieurs ») afin qu'ils puissent apprécier les qualités attendues par le comité de sélection.

Dans le cas où les agents intéressés souhaiteraient obtenir des conseils ou des renseignements avant de candidater, ils peuvent prendre contact avec le service de l'encadrement (bureau DGRH E2-1) : tél : 01 55 55 13 80 - 01 55 55 36 56 - 01 55 55 35 74, courriel : <mailto:francia.coma@education.gouv.fr> - danielle.encausse@education.gouv.fr - helene.luciani@education.gouv.fr

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection interministériel qui propose au ministre chargé de la fonction publique une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Le ministre chargé de la fonction publique arrête la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur civil.

II - Conditions de candidature

Conformément aux dispositions du décret du 16 novembre 1999 modifié, peuvent faire acte de candidature au titre de l'année 2012 les fonctionnaires de l'État de catégorie A et les fonctionnaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui justifient, au 1er janvier 2012, de huit ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou sur un emploi de catégorie A ou assimilé. Ces services peuvent être décomptés dans un ou plusieurs corps ou emplois de catégorie A.

Aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats.

III - Procédure

La réception et l'instruction des candidatures ne sont plus assurées uniquement par l'autorité investie du pouvoir de nomination dans le corps de catégorie « A » auquel appartient le candidat.

Lorsque le pouvoir de nomination est exercé conjointement par plusieurs autorités, il convient de saisir celle dont le corps relève directement.

1. Principe

Ce principe s'applique également aux fonctionnaires détachés ou mis à disposition et qui ont choisi de se porter candidats auprès du MENJVA ou du MESR.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par la voie hiérarchique au service de l'encadrement, bureau DGRH E2-1, Danielle Encausse, tél : 01 55 55 36 56 ou 01 55 55 13 80, Courriel :

danielle.encausse@education.gouv.fr.

Le bureau DGRH E2-1 se chargera ensuite de transmettre chaque dossier au bureau de gestion du corps

d'appartenance du candidat, qui vérifiera l'exactitude des éléments relatifs à la carrière (corps d'origine, ancienneté, notation), procédera à la certification des services présentés (page 4 du dossier de candidature) et complétera le cas échéant le dossier par les pièces manquantes (fiches de notation, évaluation, etc.).

Puis le bureau DGRH E2-1, chargé d'instruire tous les dossiers, les transmettra à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

a) Calendrier

Les dossiers de candidature, revêtus des appréciations hiérarchiques, doivent parvenir au bureau DGRH E2-1 **au plus tard le 31 janvier 2012. Le respect de cette date est impératif au bon déroulement de la procédure.**

Il est vivement recommandé aux candidats d'adresser suffisamment tôt leur dossier au supérieur hiérarchique dont ils relèvent.

b) Formation

Tous les agents se portant candidats auprès du MENJVA ou du MESR ont la possibilité de suivre la formation dispensée par le bureau de la formation (SAAM A3). Les inscriptions s'effectuent directement auprès de Carmen Zana (carmen.zana@education.gouv.fr).

2. Cas particulier des fonctionnaires détachés ou mis à disposition qui ont choisi de se porter candidats auprès de leur structure d'accueil

Les candidats doivent prendre contact avec le service gestionnaire de leur administration d'accueil pour connaître les modalités de transmission des dossiers. Le service gestionnaire d'accueil devra en informer l'administration d'origine.

Aucun dossier de candidature ne doit être transmis directement à la DGAFP.

IV - Constitution du dossier de candidature

Il est rappelé que les candidatures présentées au titre des opérations de sélection des années antérieures doivent être renouvelées.

Le bureau DGRH E2-1 doit être destinataire du dossier constitué de l'ensemble des pièces indiquées ci-après.

a) Pièces à fournir par le candidat

Chaque candidat doit déposer auprès du service compétent, jusqu'au 31 janvier 2012, les cinq documents suivants datés et signés :

Un curriculum vitae dactylographié accompagné d'une photographie d'identité

Rédigé sur deux pages maximum, ce document doit mentionner : les affectations successives et les fonctions correspondantes, avec leur durée, les responsabilités effectivement exercées, les travaux réalisés, les avancements de grade en indiquant leur modalité (promotion interne ou concours), les titres et diplômes acquis, les concours présentés.

La description des postes occupés doit porter notamment sur le champ réel des compétences exercées, le nombre de personnes encadrées et le niveau des responsabilités assumées.

Une lettre de motivation manuscrite

Dans cette lettre d'un maximum d'une page, le candidat doit faire connaître l'appréciation qu'il porte sur les différentes étapes de sa propre carrière, le sens qu'il veut lui donner, et les raisons qui l'amènent à présenter sa candidature.

Le candidat doit y consigner l'essentiel de son expérience, ce qu'il en a retiré sur les plans humain et professionnel, et les raisons qui le conduisent à vouloir donner une dimension supérieure à sa carrière.

Cette lettre, dont le contenu et la conception n'ont rien de commun avec le curriculum vitae, constitue un guide très important dans le choix du comité de sélection.

Le descriptif d'une réalisation professionnelle

Ce document, de deux pages maximum, dactylographié, doit être l'occasion pour le candidat de décrire avec précision une mission qu'il a eu à mener lors de son affectation actuelle ou de son affectation immédiatement précédente. Le candidat choisira le sujet qu'il souhaite évoquer, décrira précisément cette mission ou réalisation, ses enjeux, le rôle qui lui incombait (initiateur, pilote, contributeur), la méthode qu'il a choisie pour conduire cette mission,

en l'explicitant, le résultat obtenu et ce qu'il en retire.

La déclaration suivante

« Je soussigné(e) reconnais avoir été informé(e) de l'obligation, en cas d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'administrateur civil, d'avoir à suivre de manière assidue le cycle de perfectionnement sous peine de ne pas être titularisé(e) dans le corps des administrateurs civils, puis d'avoir à rejoindre l'affectation qui me sera assignée, puis éventuellement, à occuper un emploi de sous-préfet(e). Je m'engage à accepter un tel emploi sous peine d'être radié(e) du corps ».

Un organigramme détaillé de la sous-direction ou du service dans lequel le candidat exerce

Il est demandé au candidat de se situer dans cet organigramme. Doivent être précisées l'organisation de sa sous-direction ou de son service ainsi que les caractéristiques des bureaux ou unités administratives (corps d'appartenance des chefs de bureaux, description succincte des attributions de chaque bureau et le nombre d'agents par catégorie pour chaque bureau). Aucun sigle dont la signification n'est pas préalablement donnée ne doit être utilisé.

b) Annexes

Outre les cinq documents déposés par le candidat, les dossiers doivent comprendre les annexes suivantes établies sur le plan interministériel :

La fiche d'appréciation sur le candidat (annexe 1)

Elle est élaborée par une autorité unique pour les candidats d'une même direction ou d'un même service, notamment quand il s'agit de fonctionnaires des services déconcentrés.

Le nom et la qualité du signataire (recteur, directeur d'administration centrale, etc.) seront clairement indiqués.

Cette fiche doit être remplie avec une volonté d'objectivité réelle et des appréciations détaillées et nuancées. Il est souhaitable d'éviter de renseigner toutes les rubriques au meilleur niveau d'appréciation, les membres du comité de sélection ne pouvant que s'interroger sur une série de fiches ne faisant apparaître aucun point faible.

Pour les candidats en position de détachement, cette fiche doit, dans tous les cas, être élaborée par l'autorité auprès de laquelle ils sont détachés. Néanmoins, l'administration d'origine se garde la faculté de compléter ce document, en particulier si le détachement est récent.

Le dossier de candidature (annexe 2), dont toutes les rubriques doivent être complétées par l'administration

La partie « description des fonctions actuelles » (page 3) concerne le profil du poste tenu : elle doit être exclusivement descriptive et ne doit comporter aucun élément d'appréciation sur la manière de servir du candidat.

Elle fait apparaître le champ de compétences de l'emploi et détaille les tâches qu'il recouvre ainsi que leur importance relative (réglementation, gestion, contrôle, etc.). Elle précise également le nombre et la qualité des agents placés sous l'autorité du candidat.

La partie « carrière du fonctionnaire depuis son entrée dans l'administration » (page 4) doit retracer tous les services effectués en catégorie A ou assimilé et être certifiée par le service chargé du personnel dont relève le candidat.

Dans la mesure où les dossiers sont préparés bien avant que le comité de sélection n'établisse la liste des candidats auditionnés puis retenus, il est nécessaire d'actualiser, le cas échéant, ces informations, notamment en tenant informé le service de l'encadrement (bureau DGRH E2-1) des changements de fonctions intervenus depuis l'envoi initial du dossier, jusqu'au mois de septembre 2012. Toute promotion (ou succès à un concours) intéressant l'un des candidats devra être également signalée au service précité.

Des documents relatifs à l'évaluation du fonctionnaire

Les notations et appréciations des cinq dernières années doivent faire l'objet d'une transcription dactylographiée selon le modèle joint (annexe 3). Est jointe la photocopie du ou des derniers comptes rendus des entretiens professionnels ou d'évaluation tenus avec le fonctionnaire, dans la limite de cinq.

Lorsque le candidat est en position de détachement, il appartient à l'administration d'origine de recueillir ces documents auprès de l'administration d'accueil, dans l'hypothèse où le dossier est déposé auprès de l'administration

d'origine.

Les annexes 1, 2 et 3 sont disponibles sous format Word ou Excel. Les candidats peuvent demander la transmission de ces documents par courrier électronique. À cette fin, ils sont invités à prendre contact avec leur UGARH (pour les personnels affectés en administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ou avec le service de l'encadrement (bureau DGRH E2-1) pour les personnels affectés en service déconcentré. L'attention des candidats doit être attirée sur le fait que l'annexe 1 est un fichier Excel composé de **deux pages**.

V - Audition, nomination et reclassement

La liste des fonctionnaires retenus pour être auditionnés par le comité de sélection peut être consultée sur le site internet de la fonction publique (cf. I. de la présente note de service). Chacun d'eux est convoqué individuellement par les services de la DGAFP.

L'audition, d'une durée de trente minutes, doit notamment permettre aux membres du comité de sélection, d'une part, d'évoquer les acquis professionnels du candidat décrits dans son dossier et, d'autre part, d'apprécier la personnalité et les motivations du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer des responsabilités d'encadrement et d'animation. Les candidats retenus sont nommés administrateurs civils stagiaires à compter du 1^{er} mars 2013, par décret du Président de la République.

Ils sont reclassés à un échelon du grade d'administrateur civil comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine. Cela implique notamment que :

- les promotions d'échelon ou de grade dans le corps d'origine, dont la date d'effet est postérieure à la date d'effet de la nomination comme administrateur civil stagiaire, ne peuvent en aucun cas être prises en compte pour le reclassement dans le nouveau corps ;
- les candidats détachés sur des emplois fonctionnels (chefs de services extérieurs en particulier) ne peuvent être reclassés que sur la base de l'échelon atteint dans le corps d'origine et non de celui atteint dans l'emploi de détachement.

Je vous saurais gré de porter ces informations à la connaissance des fonctionnaires relevant de votre autorité et remplissant les conditions pour pouvoir postuler. Il est en effet nécessaire que chacun puisse apprécier la situation financière qui résulterait de son intégration dans le corps des administrateurs civils.

En ce qui concerne l'affectation, dont les modalités sont prévues dans la circulaire DGAFP visée en référence, l'attention des candidats doit être appelée sur le fait que le corps des administrateurs civils constitue un corps interministériel. Les lauréats ont donc vocation à être affectés auprès de tout employeur ayant ouvert un poste. Sans que cela ne représente un caractère obligatoire, il paraît opportun que les lauréats marquent leur entrée dans ce corps par un changement d'environnement professionnel.

La titularisation est subordonnée à l'accomplissement effectif à temps plein d'un cycle de perfectionnement d'une durée de cinq mois, débutant en mars 2013, organisé par l'École nationale d'administration. L'ensemble de la formation se déroule à Strasbourg. Les administrateurs civils ainsi recrutés rejoindront leur poste le 1^{er} septembre 2013.

Je vous demande de veiller au strict respect de ces instructions, notamment en ce qui concerne la date limite d'envoi des dossiers de candidatures, et attire à nouveau votre attention sur le fait **qu'aucun dossier ne doit être transmis directement à la direction générale de l'administration et de la fonction publique.**

Le service de l'encadrement (bureau DGRH E2-1) est le correspondant pour toute demande de renseignement complémentaire sur le déroulement de cette sélection.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le secrétaire général,

Jean Marimbert

Annexe

 Dossier de candidature

Annexe 1
Tour extérieur des administrateurs civils - Année 2012

Nom :
Prénom :
Ministère :
Corps et grade

I - Avis donné sur le candidat

A) Formation initiale : diplômes (Liste)					Points forts			
B) Formation professionnelle (Liste et niveau)								
C) Aptitude et compétences professionnelles								
			0	1	2	3	4	Points faibles
• qualités du travail fourni								
	compétences techniques							
	expression écrite et orale							
	capacité de travail							
	capacité d'initiative							
• qualités de jugement								
	sur les personnes							
	sur les dossiers							
• qualités « managériales »								
	capacité organisationnelle							
	capacité de mobilisation							
• qualités d'adaptation et d'innovation								
D) Comportement et capacité relationnelle								
• interne								
	avec ses supérieurs hiérarchiques							
	avec ses collaborateurs							
	avec ses collègues							
• externe								
	capacité de négociation							
	capacité de représentation du service							
Éventuellement années d'audition par les précédents comités de sélection :								
Le candidat paraît-il pouvoir accéder au corps des administrateurs civils et quand?								

0 = insuffisant, 1 = passable, 2 = assez bon, 3 = bon, 4 = supérieur.

II - Emploi

a) Quels sont les 3 emplois précédemment occupés (sans description)

b) Description de l'emploi précédemment occupé

c) Description de l'emploi actuellement occupé

A) Importance de l'emploi occupé	1	2	3	4	sans objet
<ul style="list-style-type: none"> en termes d'encadrement, notamment catégorie A en termes de gestion de crédits en termes de production de normes autres critères spécifiques du poste (à indiquer) 					
B) Autonomie interne de l'emploi occupé (au sein de l'administration)					
position dans la hiérarchie.....					
<ul style="list-style-type: none"> délégation de signature nécessité de prendre des décisions capacité de négociation 	oui			non	
	oui			non	
	oui			non	
C) Exposition de l'emploi occupé					
autonomie vis-à-vis de l'extérieur					
risques encourus (financiers, juridiques...)					
nécessité de négociation vis-à-vis de l'extérieur	oui			non	
D) Technicité de l'emploi occupé					
niveau des compétences					
niveau d'expertise					
spécialisation	oui			non	

1 = faible, 2 = important, 3 = très important, 4 = exceptionnel.

Appréciation d'ensemble (1)

Nom et qualité du notateur

(1) Les appréciations ne doivent pas dépasser ce cadre.

Annexe 2Direction générale de l'administration
et de la fonction publique

Bureau B6

MINISTÈRE**DOSSIER DE CANDIDATURE (1)**
à la sélection annuelle pour l'accès au corps des**ADMINISTRATEURS CIVILS****Corps et grade****ANNÉE 2012****I. État de l'instruction du dossier** (à compléter par l'administration gestionnaire)

1. Classement ministériel : classé n° sur candidats	
2. Date de réception de la demande de candidature :	
3. Complément au dossier : Nature de la pièce réclamée	Référence et date

II. Renseignements concernant le candidat

État civil	Enfants à charge	
	Prénom(s)	Date de naissance
Nom (2) M. Mme Nom d'usage		
Prénoms		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse personnelle		
Adresse administrative		
Tél. personnel		
Tél. administratif		
Adresse mail		

1. Diplômes ou titres obtenus

Intitulé en toutes lettres	Date d'obtention

(1) Très important : ce dossier de candidature est à compléter par l'administration d'origine.

(2) Nom de famille (éventuellement nom de jeune fille).

2. Service national

Durée			Périodes		Nature du service
ans	mois	jours	du	au	

3. Distinctions honorifiques**4. Situation administrative**

Fonctionnaire de catégorie A	
Date d'accès dans un corps de catégorie A (date de titularisation) :	
Corps actuel :	
Grade actuel :	
Date du passage de grade :	
Échelon et ancienneté d'échelon actuels :	
Total des services effectués en catégorie A ou assimilé au 1er janvier 2012	
	ans mois jours

5. Fonctions

a. Administration à laquelle appartient le candidat (administration d'origine)
Ministère Direction ou service rattaché Divers
b. Administration dans laquelle le candidat exerce ses fonctions (à compléter en cas de détachement ou de mise à disposition)
Ministère : Direction ou service rattaché : Divers : Grade : Échelon

Description détaillée, précise et concrète des fonctions actuelles occupées

Carrière du fonctionnaire depuis son entrée dans l'administration			
Nature et date des décisions	Corps, grade	Date de nomination	Fonctions

Très important : souligner les corps de catégorie A

CERTIFICATION

Annexe 3

Nom et prénom

Ministère

Année	Note chiffrée	Appréciations littérales	Nom et qualité du notateur

Annexe 4
Nombre et corps d'origine des candidats de 2000 à 2011

Année	Nombre de candidatures présentées tous ministères confondus			Nombre de candidatures présentées par MEN et MESR			Candidats MEN et MESR inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur civil	
	APAC	Autres cat. A	TOTAL	APAC	Autres cat. A	TOTAL	APAC	Autres cat. A
2000	239	123	362	23	16	39	3	1
2001	238	109	347	22	11	33	0	1
2002	222	113	335	25	16	41	3	1
2003	220	125	345	18	18	36	2	2
2004	199	132	331	16	16	32	1	1
2005	178	134	312	11	16	27	2	3
2006	Fusion des catégories		458	Fusion des catégories		57	4	
2007	Fusion des catégories		365	Fusion des catégories		37	5	
2008	Fusion des catégories		348	Fusion des catégories		31	2	
2009	Fusion des catégories		337	Fusion des catégories		27	3	
2010	Fusion des catégories		355	Fusion des catégories		38	3 + 1 en LC	
2011	Fusion des catégories		331	Fusion des catégories		37	3	

Personnels

Agrégation du second degré et CAER

Programmes des concours internes - session 2012

NOR : MENH1103761Z

rectificatif du 22-12-2011

MEN - DGRH D1

La [note de service n° 2011-030 du 21 février 2011](#), publiée au Bulletin officiel n° 10 du 10 mars 2011 est rectifiée comme suit :

Musique

Au lieu de : « Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures »

Lire : « Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ seize mesures »

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des représentants du personnel et de l'administration à la CCP des agents non titulaires affectés dans les services centraux des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENA1100559A

arrêté du 15-11-2011

MEN - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié, notamment article 1-2 ; arrêté du 23-6-2008 ; arrêté du 18-2-2009 modifié ; arrêté du 18-7-2011 ; procès-verbal du 21-10-2011

Article 1 - Sont, à compter du 15 novembre 2011, nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires affectés dans les services centraux des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Représentants titulaires

- Éric Becque, chef du service de l'action administrative et de la modernisation, président
- Geneviève Hickel, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale
- Catherine Gaudy, chef de service, adjointe au directeur général pour la recherche et l'innovation
- Gilles Fournier, chef du service des technologies et des systèmes d'information
- Geneviève Guidon, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines

Représentants suppléants

- Guy Waiss, chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire
- François Dumas, chef de service, adjoint au directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Isabelle Roussel, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques
- Élixa Basso, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations
- Jean-Christophe Lefebvre, chef du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social

Article 2 - Sont, à compter de la même date, nommés représentants élus du personnel à la commission considérée :

Représentants titulaires

Premier collègue :

- Vincent Larroque, Sgen-CFDT
- Mme Laurence Morandi, CGT

Deuxième collègue :

- Yann Brehin-Tanaka, CGT
- Martine Dantine, Unsa

Troisième collègue

- Johnny Calderaro, Sgen-CFDT

Représentants suppléants

Premier collègue :

- Jean Cervoni, Sgen-CFDT
- Monsieur Joël Itier, CGT

Deuxième collège :

- Madame Arièle Elbaz Ibrah, CGT
- Julien Lecocq, Unsa

Troisième collège :

- Jean Carniel, Sgen-CFDT

Article 3 - L'arrêté du 18 février 2009 susvisé est abrogé.

Article 4 - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 15 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

et par délégation,

Le secrétaire général,

Jean Marimbert

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite

NOR : MENF1100573A

arrêté du 15-11-2011

MEN - DAF D1

Vu code de l'éducation, notamment article L. 914-1 ; code rural, notamment article L. 813-8 ; loi n° 2005-5 du 5-1-2005, notamment article 3 ; décret n° 2005-1233 du 30-9-2005, notamment articles 12, 13 et 14 ; décret du 1-10-2009 ; résultats des élections professionnelles dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État organisées par le ministère en charge de l'éducation nationale du 28-1-2010 ; résultats aux élections professionnelles dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État organisées par le ministère en charge de l'agriculture du 18-6-2010

Article 1 - Sont nommés pour une durée de trois ans membres du comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite en qualité de représentants des bénéficiaires du régime :

Sur proposition de la Fep-CFDT

- Jean-François Brosseau, titulaire
- Éric Van Daele, suppléant
- Bernard Leon, titulaire
- Marie-Paule Koubi, suppléante

Sur proposition du Snec-CFTC

- Béatrice Eteve, titulaire
- Gilbert Blin, suppléant
- Annie Toudic, titulaire
- Francis Castelain, suppléant

Sur proposition du Spelc

- Luc Viehe, titulaire
- Guy Tortajada, suppléant
- Jean-Jacques Burgaud, titulaire
- Joseph Guichard, suppléant

Article 2 - Sont désignés membres du comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite en qualité de représentants de l'administration :

Par le ministre chargé de l'éducation

- Monsieur Frédéric Guin, titulaire
- Monsieur Frédéric Bonnot, suppléant

Par le ministre chargé de l'agriculture

- Véronique Gueguen, titulaire
- Patricia Martinon, suppléante

Par le ministre chargé de la sécurité sociale

- Benjamin Laurent, titulaire
- Charlotte Largenton, suppléante

Par le ministre chargé du budget

- Sébastien Colliat, titulaire
- Madame Camille Delfarriel, suppléante

Article 3 - Frédéric Guin, directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est nommé président du comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite.

Article 4 - L'arrêté du 4 février 2008 portant nomination des membres du comité de participation à la gestion du régime additionnel de retraite institué par l'article 12 du décret n° 2005-1233 du 30 septembre 2005 relatif au régime additionnel de retraite des personnels enseignants et de documentation mentionnés aux articles L. 914-1 du code de l'éducation et L. 813-8 du code rural est abrogé.

Article 5 - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Fait le 15 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Le secrétaire général,

Jean Marimbert

Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
et par délégation,

La directrice général de l'enseignement et de la recherche,

Marion Zalay

Pour le ministre du travail, de l'emploi et de la santé

et par délégation,

Le directeur de la sécurité sociale,

Dominique Libault

Pour la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du gouvernement,
et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,

Le sous-directeur,

Rodolph Gintz

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Onisep

NOR : MENF1100584A

arrêté du 16-12-2011

MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 16 décembre 2011, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions :

1) En qualité de représentants de l'État désignés par le ministre chargé de l'éducation

- Jean-Michel Blanquer (titulaire), directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et Renaud Rhim (suppléant), chef de service chargé des questions transversales, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire à la direction générale de l'enseignement scolaire ;

- Monsieur Frédéric Guin (titulaire), directeur des affaires financières du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et Thierry Bergeonneau (suppléant), chargé de la sous-direction du budget de la mission l'enseignement scolaire à la direction des affaires financières ;

- Paul Raucy (titulaire), inspecteur général de l'éducation nationale.

2) En qualité de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Patrick Hetzel (titulaire), directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et Martine Laforgue (suppléante), adjointe au chef du département de l'égalité des chances à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

3) En qualité de représentants de l'État désignés par le ministre chargé de la jeunesse

- Yann Dyèvre, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et Madame Dominique Billet (suppléante), chef du bureau de l'initiative, de l'information et de la participation des jeunes.

4) En qualité de représentants de l'Union nationale des associations familiales

- Philippe Souweine (titulaire) et Rémy Guilleux (suppléant).

5) En qualité de représentants des associations de parents d'élèves les plus représentatives

- Monsieur Michel Hervieu (titulaire) et Nicolas Gougain (suppléant), représentants de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;

- Saïd Serbouti (titulaire) et Monsieur Daniel Swartz (suppléant), représentants de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) ;

- Véronique Bilbault (titulaire) et Christine Fougeron (suppléante), représentantes de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel), au titre de l'enseignement privé sous contrat.

6) En qualité de représentants de l'association étudiants la plus représentative, désignés sur proposition du Conseil national de l'enseignement supérieur

- Monsieur Yannis Burgat (titulaire), représentant de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) et Thomas Cote (suppléant), représentant de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

7) En qualité de représentants du personnel de l'office sur proposition des organisations syndicales les plus

représentatives au sein de l'office

- Suzanne Albano (titulaire) et Fabienne Lalanne (suppléante), représentantes de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa-Éducation) ;
- Caroline Mercier (titulaire) et Laurence Congy (suppléante), représentantes de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) - Éducation ;
- Florence Villiers (titulaire) et Madame Valérie Forestiez (suppléante), représentantes de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
- Benoit Longeon (titulaire) et Geneviève Grasset (suppléante), représentants de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
- Marie-Noëlle Girard (titulaire) et Ghislaine Ganne-He (suppléante), représentantes du Syndicat général de l'éducation nationale (Sgen-CFDT).

8) En qualité de personnalité particulièrement compétente dans les domaines qui intéressent l'office, sur proposition du directeur de l'office

- Alain Boissinot, recteur de l'académie de Versailles.

Alain Boissinot est nommé président du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Mouvement du personnel

Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Onisep de l'académie de Lyon

NOR : MENH1100597A

arrêté du 14-12-2011

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 14 décembre 2011, Patrick Desprez, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO), délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Dronisep) de l'académie de Lyon, à compter du 1er janvier 2012.

Mouvement du personnel

Nominations

Médiateurs académiques et correspondants

NOR : MENB1100586A

arrêté du 28-12-2011

MEN - ESR

VU code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2011-1003 du 24-8-2011 ; arrêté du 20-7-2009

Article 1 - Sont nommées médiateurs académiques, à compter du 1er janvier 2012, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Guy Chaigneau, académie d'Aix-Marseille
- Claudette Tabary, académie d'Amiens
- Monsieur René Colin, académie de Besançon
- Miguel Torres, académie de Bordeaux
- Jacques Dremeau, académie de Caen
- Madame Danielle Soulier, académie de Clermont-Ferrand
- Monsieur Michel Bonavita, académie de Corse
- Jean-Paul Pittoors, académie de Créteil
- Jean Roche, académie de Dijon
- Rémy Pasteur, académie de Grenoble
- Jack Arron, académie de la Guadeloupe
- Monsieur Raphaël Robinson, académie de la Guyane
- Philippe Hemez, académie de Lille
- Monsieur André Videaud, académie de Limoges
- Madame Michèle Bournerias, académie de Lyon
- Monsieur Claude Davidas, académie de la Martinique
- Monsieur Claude Mauvy, académie de Montpellier
- Henri Sidokpohou, académie de Nancy-Metz
- Achille Villeneuve, académie de Nantes
- Anne Radisse, académie de Nice
- Jean-Paul Lamorille, académie d'Orléans-Tours
- Marlène Celermajer, académie de Paris
- Madame Renée Cerisier, académie de Poitiers
- Jean-Marie Munier, académie de Reims
- André Quintric, académie de Rennes
- Christiane André, académie de la Réunion
- Patrick Tach, académie de Rouen
- Monsieur Paul Muller, académie de Strasbourg
- François Samson, académie de Toulouse
- Georges Septours, académie de Versailles
- Lucien Lellouche, collectivités d'outre-mer

- Gilbert Le Gouic-Martun, Centre national d'enseignement à distance

Article 2 - Sont nommées correspondants du médiateur académique, à compter du 1er janvier 2012, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Jean-Louis Bouillot, correspondant académique de l'académie d'Aix-Marseille
- Charles Dahan, correspondant académique de l'académie de Créteil
- Madame Dominique Benoist, correspondante académique de l'académie de Créteil
- Nicole Lemaire, correspondante académique de l'académie de Dijon
- Bernadette Conflant, correspondante académique de l'académie de Lille
- Alain Galan, correspondant académique de l'académie de Lille
- Pierre-Henri Besson, correspondant académique de l'académie de Lyon
- Bernard Biau, correspondant académique de l'académie de Montpellier
- François Dietsch, correspondant académique de l'académie de Nancy-Metz
- Guy Renaudeau, correspondant académique de l'académie de Nantes
- Jean-Philippe Cante, correspondant académique de l'académie de Nice
- Monsieur Claude Boichot, correspondant académique de l'académie de Paris
- Monsieur Michel Coudroy, correspondant académique de l'académie de Paris
- Josiane Ballouard, correspondante académique de l'académie de Rennes
- Norbert Champredonde, correspondant académique de l'académie de Toulouse
- Gérard Treve, correspondant académique de l'académie de Toulouse
- Martine Safra, correspondante académique de l'académie de Versailles
- Marie-Claire Rouillaux, correspondante académique de l'académie de Versailles

Article 3 - La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 28 décembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Monique Sassier

Informations générales

Vacances de postes

Fédération française du sport universitaire - rentrée 2012-2013

NOR : ESRS1100391V

avis du 14-12-2011

ESR - DGESIP C2

Ces postes sont pourvus par voie de mise en détachement.

Poste de directeur(trice) national(e) de la Fédération française du sport universitaire vacant à compter du 1er septembre 2012

Siège de la FF Sport U : 108, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Profil

Fonctionnaire de l'État en position de détachement auprès de la FF Sport U.

Missions

Le directeur national de la Fédération française du sport universitaire, sous la responsabilité du président de la fédération, a pour mission de mettre en œuvre la politique fédérale.

À ce titre, il est particulièrement chargé :

- de la déclinaison du projet fédéral en étant l'interface entre le comité directeur et les directeurs nationaux adjoints et directeurs régionaux dont il coordonne les actions :
 - . organisation de toutes les manifestations sportives nationales et internationales,
 - . développement et promotion des disciplines sportives,
 - . formations,
 - . collaboration avec les différents acteurs du sport universitaire,
 - . partenariat avec le mouvement sportif, et les acteurs institutionnels,
 - . encadrement des délégations françaises aux universiades et aux championnats du monde ;
- des relations avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des sports, en particulier dans le cadre des conventions d'objectifs.
- de la gestion de la fédération dans les domaines suivants :
 - . gestion des personnels, détachés et non détachés,
 - . suivi des comptes et des budgets annuels.

Compétences requises

Ce poste nécessite :

- Sens des responsabilités et esprit d'initiative.
- Une grande disponibilité, ainsi que de réelles capacités de gestion, d'adaptation et d'organisation.
- Des qualités relationnelles et des aptitudes au dialogue et au management.
- Une connaissance approfondie des structures institutionnelles et du mouvement sportif.
- Une connaissance du milieu universitaire et une approche multidisciplinaire du sport.
- Une bonne connaissance de l'anglais est également souhaitée.

Poste de directeur(trice) national(e) adjoint(e) à la Fédération française du sport universitaire susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2012

Siège de la FF Sport U : 108, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Profil

Fonctionnaire de l'État en position de détachement auprès de la FF Sport U.

Missions

Le directeur national adjoint assiste le directeur national dans la mise en œuvre de la politique sportive définie par le comité directeur et l'exécution des décisions de celui-ci. Dans le domaine de compétence qui lui est attribué, il l'assiste également dans son rôle de conseil du président de la FF Sport U.

À ce titre, il devra :

- Gérer, organiser, développer et promouvoir les disciplines sportives qui lui seront confiées, du niveau régional jusqu'au niveau international.
- Être le relais de la direction nationale auprès des comités régionaux du sport universitaire.
- Développer les relations avec les fédérations sportives concernées au sein des commissions mixtes.
- Définir les actions de formation propres à ses disciplines
- Participer à l'encadrement et mettre en œuvre les conditions de réalisation de performance des équipes de France universitaires.

Le directeur national adjoint sera appelé à se déplacer dans le cadre de ses missions en France et à l'étranger.

Compétences requises

Ce poste nécessite une bonne connaissance du mouvement sportif, un véritable sens du relationnel, l'aptitude à travailler en équipe, une grande disponibilité, ainsi que de réelles capacités de gestion et d'adaptation. Une bonne connaissance de l'anglais est également souhaitée.

Postes de directeur(trice) de comité régional du sport universitaire

À compter du 1er septembre 2012 vacant dans l'académie de Strasbourg.

À compter du 1er septembre 2012 vacants dans les académies de Lille et Strasbourg.

À compter du 1er septembre 2012 susceptibles d'être vacants dans les académies de Lille et de Rouen.

À compter du 1er septembre 2012 susceptible d'être vacant dans l'académie de Rouen.

Profil

Enseignant d'EPS titulaire, chargé de la mise en œuvre de la politique, nationale et régionale de la FF Sport U

Missions

Le directeur régional assiste le directeur national et les directeurs nationaux adjoints dans la mise en œuvre de la politique sportive, définie par le comité directeur de la fédération.

Il est le conseil du président du CRSU.

Il assure également l'exécution des décisions du comité directeur du CR Sport U.

À ce titre, il devra :

- Assurer la gestion sportive, administrative et financière du CR Sport U.
- Gérer le personnel.
- Organiser, développer et promouvoir les compétitions sportives du niveau local, régional, interrégional, voire international, se déroulant dans l'académie.
- Développer les relations avec les ligues et comités régionaux, à travers les commissions mixtes régionales.
- Mettre en place des actions de formation de cadres, arbitres, dirigeants.

Il pourra également être sollicité pour des missions nationales ou internationales.

Compétences requises

Ce poste nécessite une bonne connaissance du monde universitaire, du mouvement sportif et des collectivités locales, une grande disponibilité, un véritable sens du relationnel, l'aptitude à travailler en équipe, ainsi que de réelles capacités de gestion et d'adaptation. Une bonne connaissance de l'anglais est également souhaitée.

Lieu d'exercice

Au siège du comité régional du sport universitaire.

Le directeur sera appelé à se déplacer dans le cadre de ses missions, dans son académie, en France et à l'étranger.

Constitution des dossiers et calendrier

Une lettre de motivation et un curriculum vitae seront adressés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la FF Sport U, 108, avenue de Fontainebleau 94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex, dans un délai de trois semaines à compter de la date de la présente parution.

Informations générales

Vacance de poste

Poste à l'UNSS - décembre 2011

NOR : MENE1100567V

avis du 9-12-2011

MEN - DGESCO B3-4

Poste à temps plein à pourvoir par voie de détachement

Les candidats retenus devront notamment être en mesure de :

- Mettre en œuvre un programme régional ou départemental en relation avec les directives du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, les objectifs du ministère des sports et le projet national de l'UNSS.
- Organiser et diriger un service.
- Coordonner l'ensemble des organisations sportives.
- Représenter l'UNSS auprès des institutions et des partenaires.

Constitution du dossier

Les formulaires de candidature sont à retirer auprès des services régionaux et départementaux de l'UNSS ou à télécharger sur le site de l'UNSS dès parution du présent avis.

Calendrier

Dépôt des formulaires et des documents annexes (curriculum vitae et toute pièce attestant des qualifications et compétences) au service UNSS du département d'exercice, sous couvert du chef d'établissement, **dans les 15 jours** suivant la date de parution du présent avis.

Envoi simultané des doubles des formulaires (sans les annexes) à la direction nationale de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, **dans les 15 jours** suivant la date de parution du présent B.O.

Poste vacant en décembre 2011

Académie de Poitiers

- Directeur (trice) adjoint(e) du service régional en charge du département de la Charente